

LE CATEAU RATTACHE A LA FRANCE

1679

Ce n'est plus le château fort de défense du Seigneur évêque ou archevêque. Depuis un siècle, Espagnols et Français bâtirent et démolirent ses murailles.

Avec Monseigneur de Bryas, Le Cateau redevient château de plaisance. Louis XIV a reconnu la neutralité de la seigneurie épiscopale, et Monseigneur s'efforce d'y rendre vraie la devise de la médaille frappée à l'occasion de la prise de Cambrai par le roi de France, « Dulcius vivimus » (nous allons vivre plus doucement).

1679 - 13 janvier - R.27

Avec ces périodes d'occupation, la vie chère s'était installée au Cateau. Messieurs du Magistrat taxent le prix de la viande ; protestations des bouchers qui menacent de se mettre en grève. Mais les échevins leur interdisent de tuer ni vendre dorénavant aucune chair. Ils ont appelé en pleine chambre Antoine Cloette et Guillaume Moreau, qui ont accepté de tuer et de livrer au prix du règlement : innovation de boucherie municipale. Les autres bouchers, en conséquence, ont présenté requête, et le 19, ils déclarent tous se soumettre au règlement. De nouvelles boucheries sont construites alors.

1685 - 8 août - BB 2

Monseigneur de Bryas veut retrancher « les abus et excès qui insensiblement peuvent s'avoir glissé » dans l'administration de la ville, à la faveur des guerres. Il remplace les banquets et festins que donnent pour leur bienvenue, les nouveaux échevins ou officiers municipaux, par des aumônes de 6 florins aux deux églises, et des gratifications de 4 florins aux convives de droit et 40 patars au concierge.

Maintenant que la paix est rétablie, le devoir du Magistrat est de veiller à l'instruction et à la formation des jeunes Catésiens.

1676 - R. 27 - page 42

Dès février 1679, l'ordonnance suivante est lue et placardée en ville, « Ordre aux parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme, en l'Église Saint Martin, durant le caresme, tous les samedis à 1 heure de l'après-midi, et après Pasques, les dimanches à la même heure et de continuer ainsi jusqu'à pleine instruction de leur devoir sous peine d'amende et punition arbitraire. »

1679 - Décembre

Accompagner les enfants au catéchisme, c'est l'une des attributions du clercq. Hiérosme Lasne *, qui arrive de Poix, où il était déjà « clercq », occupe cette charge à l'Église Notre-Dame. On lui rappelle les devoirs de sa charge, « être diligent aux offices, enseigner les enfants à lire et écrire avec leurs catéchismes, tant en leur maison qu'à l'église où il devra les conduire une fois par semaine. **

* FF 8 - En 1705, Hiérosme ou Jérôme est « clercq et nottaire public »

** Les Pères Récolets reçoivent 6 florins pour les enfants qu'ils catéchisent.

1681

En 1681, le nouveau mambour (ou père des pauvres) de l'Église Notre-Dame, nommé pour 3 ans, Jean Adam, prête le 7 janvier le serment solennel habituel devant le Magistrat.

Page 46 - V. I

Et le 16 mars, c'est Marc Ledieu ^{***}, nouveau « molleur » du moulin de la Porte Lévêque, qui prête aussi serment, « jurant de bien et fidèlement régir cette charge, de garder le droit du meunier, sans faire aucun tort aux habitants ni étrangers allant moudre au moulin ».

^{***} FF 8 - Marc Ledieu, 50 ans en 1705, meunier mouleur sermenté

Monseigneur a fort à faire pour défendre sa ville contre les Traitants, chargés de vendre les nouveaux offices établis en Flandre par Sa Majesté, contre les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts, et aussi les tentatives des États de Cambrai d'assimiler sa châtellenie au reste du Cambrésis.

Page 50

Le 18 août 1681, le bailly de la seigneurie du Sart-en-Cambrésis proteste auprès des échevins du Cateau contre les « tailles, gabelles, etc », dont veulent les imposer les États comme les autres villages de la châtellenie. Le Sart conservera ses immunités et franchises.

1682

Le 4 avril 1682, Octave Alexandre de Bryas, Baron d'Avondance, se présente devant les échevins et présente ses lettres de commissions. Le nouveau châtelain remplace M. de Fiennes (enterré dans la nef de l'église). Il est le cousin germain de Monseigneur.

CC 8

Les armes de M. d'Avondance remplacent celles du seigneur d'Alembon au siège du châtelain ; dans le consistoire de la maison de ville, le 30 novembre 1682, un banquet solennel lui est offert, ainsi qu'à la baronne, son épouse (née Marie Joseph de Hainin), par la ville. Coût : 225 florins.

FF 40 - 1682 - page 393

Le châtelain achète la maison occupée par ses prédécesseurs, rue Cuvier (l'ancien « Château d'or ») ; Monseigneur de Bryas l'y aide, en lui prêtant 3 650 florins, de la fondation de Monseigneur Jonnart ; les pauvres de Cambrai recevront la rente du baron d'Avondance, par accord passé avec Philippe de MacDonald, archidiacre, exécuteur testamentaire du fondateur Monseigneur Jonnart.

Il y a souvent de la troupe en ville ; les soldats sont logés en casernes improvisées et dans les auberges.

Martin Lobry, hôtelier de la Cour de Douay, hors la Porte Belle (le presbytère actuel), a logé en plusieurs fois 147 cavaliers, et Noë Seguin, son voisin de face, hôtelier du Mouton noir, 133, du 18 juin au 28 juillet.

On reconstruit l'Église Saint Martin. On couvre solidement l'Hôtel de ville. Louis Saladin, sindicq des Récolets fournit ouvriers architectes de leur communauté, et les 71 chevrons de chêne de la couverture de la maison de ville.

1682 - 22 mars - FF 40 - page 352

Le même Louis Saladin, à titre privé cette fois, vend avec ses cohéritiers une maison avec jardin à Gilles Brissy et Marie Lorgne, rue des Parmentiers, tenant en fond à la ruelle Notre Dame, et à la porte de derrière, en avant de La Couronne. Cette rue deviendra plus tard la rue Marie Lorgne.

1683 - 8 avril - FF 40 - page 422 - GH 3.215 Fonds de l'archevêché

Monseigneur de Bryas s'intéresse au vivier Lévesque, abandonné et devenu pré marécageux. Il le fait curer et agrandir par l'échange d'un pré appartenant au chapitre de Cambrai ; Jean Ignace Vanderburch, procureur du chapitre, signe l'acte. Monseigneur fait refaire les digues et empoissonner les viviers de 1680 à 1690 : le vivier de la Porte Eauresse y était incorporé. L'eau arrivait par buzes, du Pont Fourneau.

Monseigneur fait tracer le potager, entre les viviers la Porte Lévesque, avec pavillon carré, treilles, charmilles et fossé... du vivier où l'on va en barque jusqu'aux sources (fontaine ancienne de Saint Aldebert).

A la Fontaine à gros bouillons, Monseigneur fit construire un pavillon * carré et le réservoir de la fontaine devient réserve de truites pêchées dans la rivière ; « pavillon bâti pour son amusement qu'il décora de ses armes ».

* *Les vieux Catésiens appellent encore « le pavillon », l'enclos de la Fontaine à gros bouillons (1945).*

Et Monseigneur « paraissant porter une affection particulière au Palais du Cateau », le fit bâtir et « se complut à l'embellir », lit-on dans les débats entre héritiers de Monseigneur de Saint Albin, en 1765.

GH 3215 - 1665 - INVENTAIRE A LA MORT DE MONSEIGNEUR SAINT ALBIN

« Monseigneur de Bryas qui avait une affection particulière par Le Cateau y avait fait bâtir le palais, sinon aucun de ses successeurs n'y aurait fait bâtir, puisqu'ils n'ont point habité ce palais ou très rarement. »

* *Assertion de De Besse, représentant Monseigneur de Choiseul ; Gerrard est d'avis opposé.*

Dans le procès-verbal de visite, rédigé le 7 janvier 1724, à la mort du Cardinal Dubois, il y avait traces d'une ancienne tour au bord de la rivière avec machine hydraulique pour alimenter en eau les trois bassins du parterre, que Monseigneur de Bryas aurait fait construire «pour son amusement ».

Donc, Monseigneur de Bryas :

- 1) fit construire la Palais, tour et machine près de la rivière
- 2) aménager le vivier Lévêque et potager avec charmilles et treilles
- 3) (aménager le) Pavillon de Fontaine à gros bouillons avec réservoir à truites

Septembre - FF 40 - GH 3387

En septembre 1683, en effet Monseigneur de Bryas incorpore les maisons Fournier, jadis décrites comme touchant « à la grosse Thour Lévêque ». Le pigeonnier du Palais le remplacera comme symbole de la puissance seigneuriale, à proximité du chemin de Valenciennes qui traverse les prés. Il semble que l'antique témoignage du passé, le château primitif ait alors disparu, laissant « la motte de la tour, puis les parterres de Monseigneur ». La « basse-cour » fut donc étendue. La démolition des remparts et leur transformation en mur de ronde de clôture, permit peut être

aussi de construire « la grande écurie de Monseigneur » au Chastel.

Les « greniers » de Vaucelles, en haut de la rue Notre-Dame, près la Porte de Landrecies et la grange des Terrages, à l'entrée de la rue des Récollets, face au Palais, sont démolis et vendus en lots. En la Court Lévêque, seront les bâtiments qui les remplaceront.

1687

Le 21 septembre, Monseigneur de Bryas préside la procession solennelle. Lui-même s'occupe de l'adjudication des travaux de l'Église Saint Martin, dont la tour à bulbe serait relevée en 1692. Le bulbe est la loge du guetteur (lanterne du guet). La tour a 85 pieds de la place « à la paulme de la croix ». L'architecte en est M. Guillaume Dardenne de Maubeuge.

11 mai - R.27 - page 72

Il y a des soldats en ville : (avec le) passage des gens de guerre, des guides leur sont nécessaires, (et) bois, paille, chandelles, chariots pour les bagages. Mais la ville reste paisible : les fossés des remparts sont de tranquilles jardins pour les bourgeois. Le vivier Mennessier, près de la Porte Saint Martin, est désaffecté. Monseigneur l'occupe ; il doublera le vivier de la Fontaine à gros bouillons.

1687

Louis XIV abolit le droit de gave du Cambrésis, par édit du 18 février 1687, car il s'en considérait le protecteur naturel et obligé, sinon le souverain. Ce droit existait avant 1140 : chaque laboureur versait un peu de grain récolté pour ce droit de protection (*gave, gaule, gavène, gabalum*).

DEMOLITION DES REMPARTS

Le « 31 May 1698 », a lieu « le passément », ou adjudication des travaux des remparts. En 1682, on avait fermé les brèches par des palissades. En 1689, on les bouche en terres et fascines, on rabaisse le niveau des terres.

De la Porte Notre-Dame à la Porte de France, on rabat une brèche derrière l'abbaye de Saint André, on ravalle les terres.

De la Porte de France à la Fontaine Noiret (Porte Eauresse), mêmes travaux avec ravallement de petites hauteurs de terre qui sont assez proches de la vieille Tour de Saint Adrien. Adjudicataire de cette portion : Anthoine Cloette, Jean-Baptiste Deudon pour 7 patacons.

Le long de la Selle, jusqu'aux Récollets, on découvre le pied de la muraille du côté de la rivière, pour le réparer. Coût : 8 patacons 1/2 plus 2 patacons par convention avec Mr le châtelain pour réparer la gloriette qu'il a fait accommoder sur le rempart, au-dessus de la Fontaine Noiret. Adjudicataires de cette portion : Jean Sartiau, Jean Ledent, Bernard de Laleune.

De la Porte Notre-Dame jusqu'au Berceau des Harquebusiers : épaulement à faire sur le rempart. Adjudication pour 6 florins.

De même, épaulement à faire, depuis la muraille du jardin de Monseigneur (près Porte Saint Martin) jusqu'à la maison du curé de Saint Martin, au-delà de l'église en remontant. Coût : 8 patacons.

Épaulement à faire de la Porte Lévesque jusqu'aux Récollets : enlever terres jusques au pied de la muraille, de sorte que l'eau de la rivière y vienne battre.

On précise : les épaulements à faire, sont de terre et de fascines à hauteur d'hommes, de 3 pieds de large sur le haut.

Toutes les palissades proches du Moulin Fourneau sont à démonter. Coût : 16 patacons à Anthoine Cloette.

3 tonnes 1 / 2 de bière sont données aux entrepreneurs pour la fin de leur marché.

Dorénavant Le Cateau est déclassé à jamais. Une partie du chemin de ronde, du berceau des arquebusiers (Porte Notre-Dame) à la Porte Saint Martin, est conservée avec les casemates et escaliers bouchés et passages de zig-zag... jusqu'à ce jour, avec des jardins suspendus, battus par le vent seul.

La ville, de 1689 à la Restauration, conservera presque intacte sa ceinture de murailles, comme simple clôture élevée, qu'escaladeront la nuit les mauvais garçons ou les buveurs assoiffés.

1688

L'année précédente, le gouverneur de Cambrai ; Mr de Montbron et son fils, passent au Cateau, et aussi le comte de Mailly.

Ils sont accueillis à la porte de l'Hôtel de ville par Jean Hereau, concierge de Messieurs, qui tient la cave au vin, et prépare les réceptions. C'est un homme de confiance, il fut auparavant postillon de Monseigneur de Bryas.

1687 - R 27 - page 65

Il a prêté le serment suivant : « de tenir et conserver le secret de la chambre (secret et discrétion professionnels), de bien et dûment ménager les provisions de la ville, de compter à Messieurs les boissons, victuailles et denrées pour le prix coûtant ».

1687 - CC 8

Jean Hereau avait avancé les 81 florins pour la réception de Monseigneur, le 21 septembre 1687, jour de la procession solennelle de la ville à l'Hôtel de ville, qui accompagne la publication de la foire marchande. 6 aulnes de camelo violet, font des rideaux et des franges sont posées aux rideaux, qui encadrent le portrait de Monseigneur de Bryas, dans la grande chambre de réception.

MOULINS - 1691 - GG 32 87 (Fonds archevêché)

Est meunier de la ville, Georges Mary, pour 9 ans. Il tient de l'archevêché les moulins de la cille, et celui des Ponts Fourneaux, avec les prés dits des moulins pour une redevance annuelle de 832 mencauds de blé.

Jadis, il y avait encore les moulins de Reportes (sur la Selle au-delà de la Porte Saint Martin, tenus par l'abbaye de Saint André, comme le moulin de Basuia). Mais ils furent abandonné contre une redevance de 96 mencauds de blé sur les moulins Lévesque, où la recette de l'archevêché, après convention entre Dom Anthoine de La Motte et Monseigneur Loys de Berlaimont : depuis les habitants de Basuia sont tenus de faire moudre leurs grains au moulin du Cateau.

ORIGINE DES FOIRES MENSUELLES DU 22

C'est en 1691 que Monseigneur de Bryas, qui faisait son séjour ordinaire au Cateau, crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour relever cette petite ville de ses pertes que le lui accorder un jour de franche foire par chaque mois de sa propre autorité, sans recourir au souverain. Or, le

traitant du droit de la confirmation des foires et marchés du royaume voulut en 1696, faire supprimer cette concession. Il en porta ses plaintes à Mr de Bagnols, intendant de Flandres qui arrêta ses poursuites ; en témoigne la lettre écrite par ledit intendant à Monseigneur de Fénelon, le 3 juillet 1696.

« Ne soyez pas en peine pour la châteltenie du Cateau en Cambrésis, on ne lui demandera rien pour la confirmation des foires et marchés et le traitant a ordre précis de respecter tout ce qui vous appartient » (Du mémoire contre le fermier des domaines du Roy en Hainaut en 1752, Abbé Mairesse, volume vert, page 411).

NOUVELLES GUERRES

Le passage des troupes au Cateau était du à l'imminence des hostilités entre la France et une coalition, la Ligue formée à Augsbourg, en 1686, et qui comprenait l'Empereur, l'Espagne, la Savoie, la Hollande et l'Angleterre.

1690 - CC 8

Jaspart Mairesse, libraire à Cambrai livre 2 000 routes qu'il a imprimées pour le passage des routes militaires en cette ville.

1691

Passe au Cateau en 1691, Mr de Courtenbaut, en juillet, allant au siège de Mons ; les soldats malades de son régiment sont conduits à Valenciennes ou Saint Quentin, les bagages de deux compagnies suisses sont menés à Cambrai, on évacue des gardes du corps blessés. Le régiment de Campagne passe en ville. Les chevaux des cavaliers encombrant la ville, on en mit jusque l'écurie de J. B. Brancy, maître d'école.

C'est dans le mouvement d'une ville d'étapes, qu'au printemps, Monseigneur de Bryas revient au Cateau, « sa première entrée après sa maladie » est joyeusement fêtée. 10 livres de poudre ont été brûlées pour les salves de réjouissance.

1692 - R 27 - page 77

Le canon gronde l'année suivante aux Pays-Bas. Le registre du conseil échevinal marque cette année d'un « chronicon », suivant le goût de nos ancêtres.

bIs nona septeMbrIs UnIVersa
BeLgIa VIoLenter trepIDat
et VIX saLVa restat.

= Jusqu'au 9 du mois de septembre, toute la Belgique tremble sous la violence des armes. Elle est non sans peine, sauvée.

Les lettres mises en chiffres romains, donnent par l'addition de leur valeur en chiffres, le millésime de cette année mémorable ; Guillaume d'Orange, le descendant du « prince des gueux », devenu roi d'Angleterre et chef de Hollande, a trouvé un adversaire résolu dans le Maréchal de Luxembourg à Fleurus (1690), Steinkerque (1692), l'année mémorable, et Nerwinden (1693). Les drapeaux ennemis que ce maréchal enleva en ces 3 victoires françaises, et qu'il envoya à Notre Dame de Paris lui valurent le glorieux surnom de « Tapissier de Notre Dame ». Ce ne fut pas sans mal, « vix salva restat » ; mais nos régions furent protégées.

Le siège de Mons était au printemps de 1692 la grande opération en cours. Le roi se rendait en mai au camp devant la ville assiégée ; dames de la cour et gentilshommes l'y

accompagnent.

C'est ainsi que faisant route de Saint Quentin au Quesnoy, le jour de l'Ascension 1692, jeudi 15 mai, monté sur un petit cheval mal ferré et boiteux, Jean Racine s'arrêta au Cateau. Il avait les fonctions d'historiographe de Sa Majesté.

JEAN RACINE AU CATEAU

Il y écrivit une lettre à sa femme, une des rares avec celle du lendemain, envoyée du Quesnoy, qui aient été conservées. Catherine de Romanet, son épouse, a sans doute brûlé les autres (lettre communiquée par Edmond Pilon dans La Revue des deux mondes (1^{er} août 1935, page 651, dans Madame Racine, femme de poète). Celle du Quesnoy a été communiquée par Mr le chanoine Flament, archiprêtre de Maubeuge (Œuvres complètes de Racine, tome 2, Hachette, 1894, page 417).

C'est la lettre d'un tendre père et mari. Il raconte à sa femme (il lui écrivait tous les jours), la boiterie de sa monture, et la rencontre qu'il fit à Saint Quentin ou au Cateau, de Mr Dodart. « J'ai rencontré aujourd'hui Mr Dodart pour la première fois. Il se porte à son ordinaire, et a une grande épée à son côté, avec un nœud magnifique. Il a tout à fait l'air d'un capitaine ».

M. Dodart, médecin des solitaires de Port-Royal, alors probablement « officier de santé », assistera Jean Racine et sera à son chevet en avril 1699. Ce capitaine « au nœud magnifique » l'aidera à lutter contre la mort qui l'emportera le 21 avril 1699. Latiniste distingué, il composera l'épithaphe de Jean Racine, inhumé à Port-Royal, puis ramené à Paris, à l'Église Saint Étienne du Mont.

M. Dodart, « qui avait l'air d'un capitaine, le jour de l'Ascension 1692 au Cateau »

Médecin de Port-Royal... « quand M. Hamon fut mort, après avoir composé sa propre épithaphe, ce fut un autre médecin, M. Dodart, qui hérita de la charge de commémorer sur les tombes les vertus des Saints de Port-Royal.

Il semble qu'en ce temps-là, les médecins ne se croyaient point quittes envers leurs clients trépassés.

M. Dodart ne possédait ni la grâce, ni l'onction de M. Hamon, mais sa latinité plus classique et plus pure était d'une exquise élégance.

La longue épithaphe qu'il fit pour M. de Pontchateau paraît être un chef d'œuvre du génie.

Le pèlerinage de Port-Royal (André Hallays, page 192)

Page 185

Tout Port-Royal revit dans les épithaphes française ou latines qui décorent maintenant les parois de l'église de Magny.

Pages 21-22

M. Dodart traduisit en latin l'épithaphe de Racine, œuvre de Boileau.

Jean Racine, « solitaire de Port-Royal », enterré d'abord au cimetière, suivant son désir « au pied de la fosse de M. Hamon », son corps exhumé en 1711, repose à Saint Étienne au Mont, derrière le maître-autel auprès de la tombe de Pascal (chapelle absidiale de la Vierge).

Page 250 (Pierre Champion, « Mon vieux quartier »

M. Dodart est au chevet de Jean Racine (mars, avril 1699). Deux jours avant d'entrer en agonie, Racine lui remit le manuscrit de son Histoire de Port-Royal.

Il parle à sa femme de l'herbe des prés « bien courte, et je crois que les chevaux ne trouveront pas beaucoup de fourrage », du prix du blé « fort renchéri », mais aussi de la guerre.

« Le roi eut hier des nouvelles de sa flotte. Elle était sortie de Brest du 9 mai, on la croit maintenant à La Hague, en Normandie, et le roi d'Angleterre embarque. On mande de Hollande que le prince d'Orange (roi d'Angleterre) voit bien que c'est tout de bon qu'on va faire une descente et qu'il paraît étonné ».

On parlait alors de débarquement en Angleterre. Le roi allait, hélas, recevoir d'autres nouvelles de sa flotte. C'était le désastre naval de La Hague qui anéantit l'espoir d'une attaque sur la Grande Bretagne.

Racine écrit plus loin « Monsieur de Bavière est fort inquiet de la maladie du Prince Clément, son frère ». Il le sera bien davantage dans quatre jours, lorsqu'il verra entrer dans les Pays-Bas plus de 130 000 hommes. Le Roi est dans la meilleure santé du monde.

Il faut espérer que Dieu continuera de se déclarer pour nous. Faites part de ces nouvelles à M. Despreaux, à qui je n'ai pas le temps décrire aujourd'hui (Boileau Despreaux, l'intime de la maison Racine).

Racine termine ainsi : « Adieu, mon cher cœur ; embrasse tes enfants pour moi. Exhorte ton fils (c'est Jean-Baptiste) à bien étudier et à servir Dieu ».* Écris-moi souvent ou lui. Adieu, encore un coup.

Historien consciencieux **, Racine avait essayé de poétiser l'histoire, allant jusqu'à parler de la plume blanche que le roi portait à son chapeau à la prise de Namur, lorsqu'il célèbre, c'est son métier, les hauts faits du Roi Soleil.

« Malgré vous, Namur en poudre
S'en va tomber sous la foudre
Qui dompta l'Isle, Courtrai,
Gand, la constante Espagnole
Luxembourg, Besançon, Dôle,
Ypres, Maestrich et Cambrai. »

Après la prise de Charleroi, il écrivait aux enfants d'aller avec leur mère, voir les drapeaux de la victoire, quand on les portera à Notre Dame.

* Racine avait 7 enfants ; le petit dernier, Louis (Lionval dans l'intimité), naquit le 2 novembre 1692, rue des Marais.

C'est du travail de l'aîné, Jean-Baptiste, alors âgé de 16 ans, que se préoccupe Jean Racine, dans sa lettre du Cateau. Il lui corrigeait ses versions de loin, du camp de Mons ou de Thieusie.

** Dans la vie des camps, Jean Racine questionne Vauban, Louvois et le Maréchal de Luxembourg (Culture, mai 1939).

Jean Racine gagna du Cateau Le Quesnoy, puis le surlendemain rejoint le roi au camp devant Mons ; et la Belgique trembla alors que Le Cateau restait en paix, à l'abri de la Ligue bastionnée par Vauban.

Monseigneur de Bryas cependant avait à y batailler contre les traitants et leurs attaques. Le 20 août, M. de Ponchartrain lui donnait tout apaisement « au sujet de la conservation des droits dont vous jouissez au Cateau, Sa Majesté m'a commandé de donner ordre aux traitants des charges de nouvelle création dans les Flandres, de ne rien innover et de ne faire aucuns nouveaux

établissements au Cateau-Cambrésis et sa chatellenie sans un ordre exprès. Je tiendrai la main de mon côté, à ce que cela soit ponctuellement exécuté. »

M. de Ponchartrain, gouverneur général, informait aussitôt de sa décision le comte de Montbron, gouverneur de Cambrai, qui était de plus, lieutenant général du gouverneur des Flandres et des armées de Sa Majesté.

M. de Montbron a bientôt l'occasion d'intervenir. Il vient d'être saisi d'un incident survenu au Cateau.

Le Sieur Dupont, huissier à Landrecy, s'est permis d'afficher de sa propre autorité, à la porte de l'Hôtel de ville, divers arrêts du Parlement de Tournai, touchant notaires et tabellion, malgré le refus du placet des échevins assemblés. Le même Dupont enjoignit aux Sieurs Anthoine Bruneau et Mathieu Deruesne de se conformer aux dits arrêts.

Le 5 décembre, le comte de Montbron écrivait impérativement au châtelain intérimaire, M. de Baralle, receveur de l'archevêque, s'étonnant de ce que le Magistrat et châtelain du Cateau « ne tiennent toujours la main aux ordres répétés du Roi » ; il l'enjoint de « tenir fermement à ne souffrir aucune nouveauté, sauf injonction de M. de Bagnols, le haut intendant, qui seul, peut autoriser et viser des ordres même formels du conseil ».

« Je vous défends, ajoute-t-il, de la part du Roi, d'exécuter quelque arrêt du conseil, qui ne soit visé par M. de Bagnols. Je ferai emprisonner les partisans, assez hardis pour passer outre à la volonté expresse de Sa Majesté. D'ailleurs, les décisions de M. Voisin, ne regardent en rien le Cambrésis, et encore moins la chatellenie du Cateau qui en est distincte ; résistez donc à toute entreprise. »

Monseigneur de Bryas était très apprécié par M. de Montbron et le roi Louis XIV. « La grande vertu se fait toujours admirer », écrit Pélisson *, parlant de l'archevêque de Cambrai.

** Pélisson, historiographe du roi, fut enfermé à la Bastille, et est célèbre par l'araignée qu'il avait apprivoisée et qui distrayait sa solitude. Fénelon lui succéda à l'Académie française et eut le courage de parler de ses malheurs et de son internement.*

1677

M. de Louvois et tous ceux qui l'ont vu à Cambrai, ont rapporté de lui tant de bien que le roi en est ravi : levé à 4 ou 5 heures le matin, il reçoit et rend visite au moindre capitaine d'infanterie qui va chez lui. Il visite malades et prisonniers, fait beaucoup d'aumônes ; « les gens du bas peuple envoient dire à Monseigneur qu'ils se meurent et Monseigneur vient leur donner une dernière bénédiction ».

BB 5

Au Cateau, Monseigneur était aussi l'ami des humbles.

Le 3 janvier 1679, il remerciait ses « chers et bien aimés » échevins, d'avoir fait arrêter, sur sa demande, les poursuites contre deux jeunes gens, dont la querelle avait dégénéré en rixe grave : « c'était plutôt par malheur qu'autrement que l'accident était arrivé ; vous m'avez fait le plaisir de n'avoir pas accordé au procureur d'office les conclusions qu'il demandait », et il termine avec bienveillance « Je vous souhaite cette année très heureuse et vous recommande toujours le soin de votre Église (l'Église Saint Martin à reconstruire, à laquelle Monseigneur s'intéressait tant) ; cependant Dieu vous ait en sa sainte garde et suis chers et bien aimés, votre très affectionné,

Jacques, archevêque de Cambrai.

Il mourut le 16 novembre 1694, âgé de 64 ans (le billet mortuaire évoque les travaux d'embellissement effectués au Palais du Cateau, et hors la ville par le défunt).

Dans ses armes, il portait les 3 cormorans des de Bryas et cette devise si édifiante « Difficilia quae sunt pulchra », « Ce sont les choses difficiles qui sont les belles ».

1694

Monseigneur de Bryas « défendit surtout qu'on fit aucune oraison funèbre à sa louange après sa mort ». Aussi ne pouvait-il souffrir d'être harangué en chaire durant sa vie : mais « les magnifiques monumens de sa libéralité et de sa piété, qu'il a laissés et au Cateau-Cambrésis pour ses successeurs, et à Beuvrages pour l'instruction des ordinaires, publieront à jamais ses louanges ». (Billet mortuaire adressé par M. de Franqueville, doyen de Notre-Dame aux paroisses du diocèse, à la mort du bon prélat (*De l'histoire de Cambrai, Eugène Bouly, page 437*).

VACANCE DU SIEGE

1695 - 3 janvier

Le Baron d'Avondance, suivit de peu dans la tombe son cousin le seigneur archevêque. Le châtelain du Cateau mourut le 2 janvier. Les vicaires capitulaires du chapitre « en témoignage de leur singulière vénération pour la mémoire du regretté prélat, et de leur affection envers ceux de son nom », choisirent pour lui succéder son second fils, Jean François Joseph de Bryas, second fils de Messire Octave Alexandre, comme châtelain, bailly des fiefs, bois et terre et seigneurie de la Feuillée de Montay.

Mais ce jeune homme ne prêtera le serment requis que lorsqu'il aura sa majorité : 25 ans dans le Cambrésis.

13 février

Pendant sa minorité, noble seigneur Philippes Dominique Demoyry, écuyer, seigneur d'Honinghem Hubercourt, fera fonction de châtelain.

Avec le rattachement du Cambrésis à la France, le chapitre avait perdu le droit l'élire l'archevêque, privilège contraire au concordat passé entre François Ier et le Pape pour le royaume de France. Le comte de Montbron et M. Le Pelletier négocièrent en 1682 la transaction. Le chapitre conserva l'administration temporelle du diocèse en cas de vacance de siège.

1695

Peu après le 12 février, Messieurs du chapitre apprenaient la nomination au siège de Cambrai de l'abbé de Fénelon, âgé de 44 ans précepteur des enfants de France.

L'arrivée d'un tel personnage ne réjouit point les Cambrésiens. On redoutait morgue, hauteur et absences fréquentes à la Cour de ce prélat qui en arrivait, succédant au vertueux Monseigneur de Bryas, qui était toute simplicité et bonté, et qui parlait avec l'accent, le langage du pays.

MONSEIGNEUR DE FENELON (1695 - 1715)

Le 22 février 1695, François de Salignac de La Motte Fénelon répondait à la lettre de compliments du châtelain et des échevins du Cateau, en ces termes, de Versailles :

« J'ai, une double joie, Messieurs, et de recevoir des marques d'honnêteté de votre part, et de pouvoir vous assurer que le Roy vous conserve dans la possession de vos franchises ; M. de Pontchartrain m'a promis d'imposer à cet égard silence aux traitants, rien ne pouvant me faire plus plaisir que d'avoir immédiatement après ma nomination cette occasion de m'attirer votre amitié et de vous persuader de la mienne.

Je souhaiterais de tout mon cœur, Messieurs, de pouvoir vous témoigner par des preuves plus importantes avec quelle sincérité de cœur, je veux être, toute ma vie, à vous.

Et il signe « l'Abbé de Fénelon », avec cette simplicité de grand seigneur qui le caractérisera toujours. « Tout à vous » petits et grands : cette lettre (est) empreinte d'une aimable et cordiale aisance.

Désintéressé, il abandonne son bénéfice sur l'abbaye de Sait Ricquier lorsqu'il est nommé archevêque de Cambrai, et cependant il n'est point riche.

2 février

Son élève, le duc de Bourgogne, a demandé au Pape, pour son cher maître, le gratis des frais de bulle de nomination, en ces termes : « l'abbé de Fénelon a beaucoup de naissance, mais très peu de biens » ; et lorsqu'il aura les revenus de son diocèse, il les emploiera si bien en libéralités, aumônes et bonnes œuvres, qu'il pourra écrire « Je suis pauvre, à force d'être riche ».

22 mars

Le 22 mars, il signe « l'abbé de Fénelon, nommé archevêque de Cambrai », lorsque de Versailles, il s'occupe des intérêts du Cateau, et il envoie cette lettre à « Messieurs les échevins du Cateau-Cambrésis ».

BB 5

« Je ne scay point, Messieurs, si la capitation * est du nombre des impôts qui donnent atteinte aux privilèges que le Roy a bien voulu conserver à la chatellenie du Cateau-Cambrésis. Je voudrais fort que ce pays-là en fut exempt, mais je ne sais si je le pourrais l'en garantir. Vous pourrez toujours compter que j'y ferai tout mon possible.

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données et vous prie de me croire, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »

* En fait, la capitation (ou impôt par tête d'habitant) fut non imposée, mais sollicitée de l'archevêque duc de Cambrai, comme un don gratuit et non obligatoire, Monseigneur la faisait collecter et la remettait directement au Roy de France, comme un secours et non comme une imposition et un dû.

CC 8 : Pour 1697, « le don gratuit pour Le Cateau s'éleva à 1 156 florins 8

CC I : En 1702 pour Le Cateau, 1407 florins 16 et pour la ville et chatellenie, 4 149 florins 15

L'archevêque nommé défend déjà sa ville ; il connaîtra plus tard tous ses droits, et sera le champion courtois et respectueux de l'indépendance et des franchises du Cateau et de son Comté de Cambrésis.

Il est sacré par M. de Meaux, Bossuet, alors son ami. Il quitte la Cour, mais Louis XIV lui conserve le titre de précepteur des enfants de France et compte qu'il exercera encore ses fonctions, trois mois chaque année, les trois mois de non résidence épiscopale autorisés par les canons de l'Église.

Le 10 août 1695, monsieur de Cambray (comme on le nomme à la Cour), prend possession de son siège épiscopal, et devient « l'archevêque, duc de Cambray ». C'est ainsi qu'il signe habituellement comme seigneur du Cateau les actes conservés aux archives de la ville « François, archevêque Duc de Cambray ».

Le 27 août, il y fait une entrée solennelle : aucune relation ne nous en est restée.

A Cambrai, il doit emprunter la vaisselle d'argent du gouverneur de la citadelle, pour ses grands repas : le duc de Cambray doit tenir son rang : arrivé de Paris, il préfère être l'obligé de M. de la Caille, que des chanoines bien rentés. Il ne les connaît point, mais bientôt eux, le connaîtront et l'apprécieront. M. Jean-Baptiste de Franqueville, docteur en théologie, « Monsieur notre maître », ainsi Monseigneur et son entourage appellent-ils le doyen du chapitre, deviendra comme M. de Montbron le gouverneur de la ville : les familiers du palais archiépiscopal (1704, Journal de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet).

1697 - 1^{er} septembre

Chapitre et diocésains apprécient donc leur nouveau prélat, et Monseigneur de Fénelon se rend compte de l'affection grandissante. En septembre 1697, on lit dans sa correspondance « ils m'aiment assez bien (Cambrésiens et Catsiens), parce qu'ils me trouvent sans hauteur, tranquille et d'une conduite uniforme ; ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux. Ils se fient assez à moi et nos bons Flamands tous grossiers qu'ils paraissent (*grossier* signifie : sans façons, « nature »), sont plus fins que je veux l'être ». Et il ajoute « on raisonne en ce pays pour savoir si je suis exilé ».

DISGRACE DE FENELON

La controverse théologique entre Bossuet et Fénelon, la parution du livre de M. de Cambray intitulé « L'Explication des maximes des Saints », faisaient grand bruit à la Cour, et Louis XIV, le 1^{er} août 1697, intimait l'ordre à l'archevêque de Cambray de se rendre dans son diocèse, lui défendant d'en sortir, cependant que le Pape aurait à se prononcer sur l'orthodoxie du livre.

Fénelon obéit sans murmures. « Je retourne à Cambrai, écrit-il le jour même de sa disgrâce à Madame de Maintenon, avec un cœur plein de soumission, d'attachement sans borne pour le roi. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour cette Église.

Les larmes du Duc de Bourgogne, qui courut se jeter aux pieds du Roi, son grand-père, émurent Louis XIV. Mais, inflexible, il n'accorda qu'une chose. M. de Cambray conserverait provisoirement le titre de précepteur des princes ses petits-enfants, les Ducs de Bourgogne et d'Anjou.

Et Fénelon rentre à Cambrai. Jusqu'à sa mort, il vécut dans son diocèse et ne reparut

jamais à la Cour ni à Paris ; mais ses amis, le gouverneur du Duc de Bourgogne, Mr de Beauvillers et le Duc de Chevreuse, ses correspondants les plus intimes et d'autres, lui restèrent fidèles aussi jusqu'à la mort.

CC 8 (1696-1697)

En May 1697, Madame de Nedoncelle avait fait sa première entrée au Cateau et fut accueillie par la Jeunesse et les Serments, avec salves de bienvenue (20 livres de fine poudre et 4 mains de papier gris furent employés à cette bruyante manifestation).

C'était la femme du nouveau châtelain, nommé par Monseigneur de Fénelon, le 25 juin de l'année précédente : Philippe Albert du Mont Saint Eloy, seigneur de Nedoncelle et de Saint Sauveur, châtelain et gouverneur. Vin et succade furent présentés à Mr de Nedoncelle lorsqu'il fut « roy des archers au moy de may » (CC 8, coût : 4 florins 1/2).

Il présidera aux redditions de comptes de la ville avec le receveur de Monseigneur, Henri Anthoine de Baralle et l'intendant de Monseigneur, un parisien, Mr Deschamp, écuyer, premier huissier de la Cour des aydes de Paris.

C'est une innovation que la création de cette intendance. Jusqu'à la Révolution, des étrangers au Pays y seront appelés.

EE 3, Archives non cotées, 1696

Le Cateau est ville de garnison. Des bottes de paille sont mises dans les caves, où logent, au chaud, les soldats. Il y avait dans l'hiver 1696 « grands dangers par les chemins à cause des partis ennemis », même entre Cambrai et Le Cateau. *

* 1697 - 8 H 580, Fonds de Saint André : La cense d'Hurlevent appartenant à l'Abbaye de Saint André, a été incendiée par des soldats suisses (Dommages de guerre dus au monastère).

Les belligérants s'épuisaient, et finirent par signer une paix de compromis à Ryswick, en 1697 ; paix qui fut considérée par beaucoup, dont Vauban, comme un acte de faiblesse, mais qui avec le recul du temps, fut un acte de sagesse. La France était à bout de souffle, et l'affaire de la succession d'Espagne allait devenir d'actualité. Mais ce n'était pas l'avis de Vauban, qui écrivait à Jean Racine « cette paix est plus désastreuse que celle qui jadis déshonora Henri Second en 1559 » (rappel du Traité du Cateau-Cambrésis, de mauvaise réputation).

1698

C'est le 10 janvier 1698 que la paix fut publiée au Cateau, un dimanche. Il y eut des feux de joie sur le marché et réception à l'Hôtel de ville *. La Porte Belle, près de l'abbaye, devient, dans les archives, « Porte de France ».

* CC 8 Feux de joye... bois pour la ville et feux de joye au sujet de la paix ; 6 cordes livrées par Mr Philippe Givry, curé de Montay : 58 florins 10 en janvier 1698

Monseigneur de Fénelon a quelques démêlés très courtois avec l'Abbé de Saint André. Dom Nicolas Meurin, à propos de la ferme d'Hurlevent. Pour en terminer à l'amiable, Monseigneur propose l'arbitrage du procureur général du Parlement, en ces termes : « Je ne lui recommanderai qu'une seule chose, écrit-il, qui est de vous faire une exacte justice contre moi. Je crains

beaucoup plus, Dieu merci, de faire une injustice que de le souffrir. Je voudrais vous en faire encore moins qu'à un autre, car je suis sincèrement et de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble serviteur. (*Lettres inédites de Fénelon, publiées dans le Bulletin de la Société d'émulation de Cambrai en 1856*). *

Souffrir des injustices, ce fut le triste apanage de notre Seigneur archevêque.

* 1698 - CC I : Le 13 septembre, « Foy et hommage du fief de la Feuillée lez Montay, par Mr de Fénelon, comme archevêque de Cambrai au duché du Guise » (des papiers trouvés lors de la perquisition chez le Sieur Finet, dans l'inventaire de ses papiers au Palais du Cateau, le 17 septembre 1727).

Une lettre de Racine, de cette même année 1698, nous révèle un nouveau coup de courroux royal. Il est alors à Versailles, auprès du roi et annonce « que Sa Majesté a chassé Mr l'Abbé de Beaumont, neveu de Mr de Cambrai, Mr de Fénelon, l'exempt des gardes et autres attachés aux nouvelles opinions. » ** Les nouvelles opinions, c'était le quietisme, et l'accusateur passionné, c'était Mr de Meaux, Bossuet.

** Le Comte Joseph François de Fénelon, demi-frère de l'archevêque depuis 1691, exempt des gardes du corps du roi, né vers 1655, époux en secondes noces de sa cousine germaine, Veuve Montmorency Laval.

1699

En janvier 1699, Louis XIV enlevait à Fénelon le titre de précepteur des enfants de France.

Année de malheurs pour l'infortuné prélat : en mars, Rome condamnait l'Explication des maximes des Saints. Fénelon se soumettait et publiait le mandement qu'il lut lui-même, dans la chaire de sa cathédrale, où il condamnait son propre livre « simplement, absolument et sans aucune restriction », défendant de lire et garder cet ouvrage. Et il terminait : « A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis de son troupeau et qu'il n'a mis aucune borne à son obéissance ».

Louis XIV allait-il apprécier cet acte de soumission d'une telle humilité exemplaire ?

Une nouvelle épreuve était réservée à l'archevêque de Cambrai : la publication du Télémaque.

En octobre 1698, l'infidélité et la cupidité d'un domestique chargé de le copier, en furent causes ; ce mauvais serviteur en vendit une copie à un éditeur, et Télémaque (Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse), furent publiés anonymement.

En avril 1699, la Cour apprend que l'auteur est Monseigneur de Fénelon. L'impression est arrêtée, le livre saisi et pilonné, mais des exemplaires échappèrent à la police, et Télémaque parut à La Haye, et fut propagé clandestinement en France, sous le manteau.

Colère du Roi qui est persuadé que ce livre est une critique à peine voilée de son gouvernement et de sa politique. Douleur de Fénelon, dont Télémaque était une œuvre de jeunesse, destinée à instruire le Duc de Bourgogne en l'amusant. Cette suite de l'Iliade d'Homère, avait sans doute été composée vers 1693-1694.

Télémaque, comme tout ouvrage interdit, présentait l'attrait du fruit défendu. Ce fut un succès prodigieux. Madame de Maintenon, épouse morganatique du roi de France, ne pardonna

jamais à Fénelon... ni l'émoi de la nymphe Calypso, ni les conseils du sage Nestor, encore moins la chimère de la République idéale de Salente.

Les ponts étaient coupés à jamais, entre l'austère fondatrice de Saint-Cyr, Versailles et le doux et sensible archevêque Duc de Cambrai.

Exilé cette fois en son diocèse, il se consacra à l'éducation et à l'instruction de ses ouailles. Il ne paraîtra plus à la Cour, ni à Paris, verra une seule fois le Duc de Bourgogne (1702), et encore quelques minutes, devant témoins, en public, et ne quittera son diocèse que pour deux saisons à Bourbon l'Archambault (1706-1707), alors station à la mode, et de courts séjours à Chaulnes, chez le fils du Duc de Chevreuse (1713).

Levé de grand matin, il est très actif : chaque semaine, il fait une conférence en son séminaire, examine lui-même 5 fois de suite, les candidats à la prêtrise, envoie les bons sujets à Paris, à ses frais ; le samedi, à la cathédrale, il confesse tous ceux qui se présentent.

En tournée épiscopale, il monte en chaire, exhorte, catéchise les enfants, revenant interroger plus tard les timides ou les ignorants. Il n'est point de village où il n'ait passé et prêché. Là, se limitent ses voyages, avec de courtes promenades à pied autour de Cambrai, sur les bords de l'Escaut ; il y existe toujours « les allées Fénelon », que le prélat affectionnait.

Au Cateau, il est chez lui et s'y repose. La tradition rapporte que Fénelon qui affectionnait le séjour du Cateau, se plaisait à réunir les enfants dans son Palais et leur faisait donner des leçons par ses prêtres.

Il profite des embellissements en jardins, viviers, bâtiments dont l'excellent Monseigneur de Bryas améliora le palais épiscopal et ses dépendances *. Plus tard, il embellira la ville, il se contente, en cette fin de siècle, de défendre ses sujets du Cateau et de la châtelainie contre les usurpations du fisc français : ainsi les habitants d'Ors, Catillon, peuvent vendre de la bière, du tabac, du vin, mais à leurs seuls concitoyens. Les gens du Hainaut ont défense d'en venir acheter. Ils n'ont pas le droit de profiter des privilèges des sujets de l'archevêque, qui a fait protester auprès de l'intendant du Hainaut, lorsqu'on tente de les brimer.

* 1765 - R. 3215 Monseigneur de Bryas avait fait installer une « machine hydraulique » pour « son amusement », pour jets et jeux d'eau en son parc.

Mais jamais Mr de Cambray n'oublie qu'il est archevêque Duc et Prince du Saint Empire. S'il néglige les vanités accessoires, telles que de frapper de ses armes le dais de parade, d'en décorer vitres et tentures **, s'il se contente d'un cachet avec le blason très simple des Salignac La Mothe Fénelon, il tient son rang et sa table est celle d'un grand seigneur, pour ses invités. Le moindre petit vicair y sera reçu, chose étonnante pour l'époque. « Tout était grand chez lui, pour le dehors, mais tout est modeste pour sa personne » ; presque monastique est son lit, sa nourriture reste frugale.

** Peut être Fénelon se souvenait-il d'avoir jadis relevé le travers de vanité du Cardinal de Richelieu, « qui n'avait pas laissé en Sorbonne une porte ou un panneau de vitre où il n'eut fait mettre ses armes » (Dialogue de Richelieu et Mazarin).

Il sait défendre les franchises de son Comté de Cambrésis et respectueusement en rappelle les droits séculaires devant le roi de France.

Et Louis XIV qui est juste, reconnaît le bien fondé de ses mémoires.

Trois sont à retenir.

1° Le mémoire à M. de Chamillard, ministre de la guerre, sur la maîtrise des Eaux et Forêts.

2° Et la réponse en mémoire sur le droit de joyeux avènement. C'est une énergique argumentation juridique et un rappel de l'histoire et fondation du Cambrésis.

3° Mais il y a aussi le mémoire où Fénelon, après avoir établi ses droits souverains sur Cambrai, offre de s'en désister et d'en faire la cession à toujours à la France, au roi Louis XIV. Peut être pensait-il à son cher élève, futur dauphin de France, en faveur de qui, il aurait volontiers abdicqué de sa vaine souveraineté temporelle.

(d'après Le Glay, Œuvres complètes, VII, page 179)

LE CATEAU AU DIX-HUIT ème SIECLE

1700

Le second élève de Fénelon, le Duc d'Anjou, au début de ce siècle, montait sur le trône d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Charles II était mort sans enfant, et il avait désigné pour successeur le fils de Marie-Thérèse, infante d'Espagne et reine de France. Louis XIV avait accepté et la stipulation que jamais couronnes de France et d'Espagne ne seraient réunies sur la même tête, et le risque de guerre que cette acceptation faisait courir à la France.

La haine de Guillaume d'Orange s'efforçait de renouer contre le monarque qui avait dit « il n'y a plus de Pyrénées », la grande alliance des rois et princes de l'Europe.

1701

Dans une lettre au marquis de Louville, chef de la maison française de Philippe V, Fénelon donne de judicieux conseils destinés au jeune souverain. Il souhaite que son ex-élève soit un grand roi et un digne descendant de Saint Louis.

Le 2 août 1700, Monseigneur l'Archevêque faisait assembler Messieurs du Magistrat en l'Hôtel de ville du Cateau et leur amenait M. du Barlet, qu'il établissait pour châtelain. En présence du magistrat réuni dans le consistoire, Monseigneur lui faisait prêter le serment de fidélité entre ses mains. (Registre 27)

Et le 23 septembre, le nouveau châtelain Jean Louis de Blondel, chevalier, seigneur du Barlet, de Féchain et autres lieux, accompagné de son épouse et de Mesdemoiselles ses filles, faisait son entrée solennelle, au milieu du peuple réuni pour la ducasse de Saint Mathieu.

Mr du Barlet était sorti de la ville, l'après-midi, allant au-devant de sa famille, qui n'arrivait pas par le chemin de Troisvilles, au flanc de la montagne du Chemin de Cambray, mais par la route de Montay. Il joignit donc sa famille, près de la cense de la Feuillée, et monta dans leur carrosse. Bientôt entourèrent le carrosse, les compagnies de serments arquebusiers et arbalétriers et celle de la Jeunesse de la ville, au bruit des décharges de leurs armes, et firent cortège, audit chastelain et à ladite Dame du Barlet.

Monsieur de Ruesne, lors roy des arquebusiers *, leur fit un compliment à mi-chemin. Quand le nouveau gouverneur et les siens eurent mis pied à terre en la maison des châtelains (Rue Cuvier), Messieurs du Magistrat s'en vinrent les complimenter à leur tour et leur présenter 6 cannes de vin de deux lots chacune (C'est la seule narration qui existe aux archives d'une joyeuse entrée de châtelain. Elle fit partie des festivités et réjouissances de la franche foire de septembre).

Le lendemain, le sieur châtelain, assisté de l'intendant de Monseigneur, le sieur Bulot,

avocat en parlement, et de Mr Henri Anthoine de Baralle, receveur de Monseigneur, tous deux commis par lettre de l'archevêque, écrite à Ath, procédait au « renouvellement de la loy », en établissant de nouveaux échevins.

** 1697 - Jean de Ruesne, avocat au parlement, dont Rue Cuvier, était en 1697 roy de la confrérie des archers, avec Jean Lecerf comme prévôt, Charles Caruel, Nicolas Fievet comme connétables. Ils louent le jardin des archers à Charles Mortier, hors la Porte Belle, de lisière au chemin de Femy, de tous autres côtés, audit Mortier pour 27 ans, pour 3 florins l'an ; 1^{er} terme jour de la Marchette, de 1698. (N. D. Marchette, 25 mars)*

1701 - CC 7

En 1701, Madame de Fénelon, sœur de Monseigneur**, vient au Cateau, pour la première fois, le 30 août, avec son époux. 24 pots de vin lui sont présentés par les échevins de la ville.

*** Née vers 1660, est-ce sa belle-sœur et cousine germaine, Marie-Thérèse Françoise de Fénelon, veuve du marquis de Montmorency Laval, épouse en secondes noces du Comte de Fénelon, frère de l'archevêque ? Qui fut exempt des gardes (Joseph Fr. de Salignac), probablement ou sa sœur Marie (née vers 1633), qui épousa Henri de Beaumont en 1653.*

1702

Les débuts de la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) amènent à proximité de Cambrai, le 25 avril, le Duc de Bourgogne. De Péronne, le prince écrit à son cher maître, sa joie « de se sentir si près de lui et de la permission que le roi lui a donnée de voir, en passant, le bien-aimé Fénelon. Ce sera leur première entrevue après 5 ans de séparation. Dans sa lettre, il est question du Cateau, « Si par hasard, trop de discrétion vous avait fait aller au Cateau, je vous donne le rendez-vous pour le retour ».

Notre ville était donc bien le refuge de l'archevêque et son lieu de repos, lorsque les circonstances le lui commandaient ou le lui permettaient. Mais Mr de Cambrai était à son palais et dans sa ville ducale ; il fut au rendez-vous, à la maison de poste, sur les 8 heures du matin. L'entrevue eut lieu en public, c'était l'ordre de Louis XIV, le temps que l'on changeait les chevaux. Mais le Duc de Bourgogne eut cette phrase qui disait tout, en guise d'adieu : « Je sais ce que je vous dois et vous savez ce que je vous suis ». *

Cette marque publique d'affection dut réchauffer le cœur du sensible Fénelon. Il s'intéressera toujours à son cher élève. Le 7 septembre, il écrit du Cateau-Cambrésis, au Duc de Chevreuse **, « de ne point ménager le jeune Duc, par faiblesse, » mais de lui dire toujours « simplement, courtement et de la manière la plus douce, les vérités qu'il voudra savoir ».

** Le jeune Duc, général en chef des armées, partit de Cambrai pour Nimègue. Il s'y conduisit avec bravoure. Puis en 1703, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne, où ce fut l'inaction ; jusqu'en 1708, il resta sans affectation. Il ne devait plus revoir Fénelon,. Mais ils échangèrent une importante correspondance, presque en secret.*

*** Le Duc de Chevreuse était le beau-frère du Duc de Beauvillers, gouverneur du Duc de Bourgogne. Ils avaient épousé deux filles du grand Colbert. C'étaient les amis intimes et confidents de Fénelon, « ces deux beaux-frères n'étaient qu'une âme et M. de Cambrai en était la vie et le mouvement » (Saint-Simon)*

Le 26 janvier 1703, il souhaite au même Duc de Chevreuse, une bonne année, et comme souhaits « la joie, baume de vie qui renouvelle le sang et les esprits » ; mais tout cela est prétexte pour parler encore du cher P. P. (petit prince, le Duc de Bourgogne).

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'extérieur de Mr le D. de B. (c'est ainsi écrit), il faut nourrir son cœur, le garder des flatteurs. L'estime des hommes vains est vaine, et elle se perd en un jour ». Puis Fénelon passe à la guerre, « il est capital que vous preniez des mesures justes pour la campagne de Mr le D. de B. ».

Le 4 novembre 1703, il développe les mêmes thèmes au Duc de Beauvillers (dans une lettre), et aussi le reflet de son propre état d'âme, « l'ennui et la sujétion minent sourdement la santé, il faut se relâcher et s'égayer ; la joie met dans le sang un baume de vie, la tristesse dessèche les os, c'est le Saint Esprit lui-même qui nous en avertit ». Puis il revient à son cher petit prince : « Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de lui. Tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont charmés à l'armée le retrouvent le même à la Cour ». Il ajoute : « Ayez soin de sa santé ; il manquera à Dieu s'il ne ménage pas ses forces ».

Notre Seigneur Archevêque savait rendre aimable la vertu ; attaché à ses amis, il réclamait cependant d'eux franchise et exacte vérité. Il écrivait, cette même année 1703, à l'Abbé de Langeron, ceci, sur la véritable amitié. « Il faut savoir contredire un ami quitte à le peiner. Notre union roule sur cette simplicité ; elle ne sera parfaite que quand il y aura un flux et un reflux de cœur sans réserve. »

1704

Les visiteurs qui s'approchaient de lui, à Cambrai, étaient conquis par son exquise bonne grâce et sa simplicité. M. Ledieu, secrétaire de Bossuet ne peut être accusé de partialité ; il faut lire, dans son journal (Tome II, page 305 et suivantes) le récit entier de son court séjour auprès de Mr de Cambray.

De jeunes cavaliers, ses neveux, élevés près de lui, entourent l'Archevêque Duc de Cambray. Le service et la table sont princiers, comme il en convient chez un prince de l'Empire et Duc. L'accueil et l'ambiance sont familiales. A table, l'on mange, le chapeau sur la tête. Monseigneur offre à M. Ledieu, son hôte, qu'il a placé à sa droite, les meilleurs morceaux, se contentant lui-même de laitage. « L'Archevêque prit la peine de me servir de sa main de tout ce qu'il y avait de plus délicat sur la table, écrit M. Ledieu. Je le remerciai chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi, il ne manqua jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé, tout cela fort sérieusement, mais d'une manière aisée et très polie ».

Politesse de l'époque du Grand Siècle : grands coups de chapeau, courbettes et révérences, qui devaient, néanmoins être bien gênants à table.

Les neveux, bien élevés, se tenaient bien à leur place. Fénelon les taquinait, dans l'intimité. Il y avait le « grand Pantan », l'Abbé Pantaléon de Beaumont, plus tard vicaire général, qui était « toute joyuseté ». Fénelon aimait la joie et la saine gaieté ; il n'était point morose. Il aurait volontiers redit « qu'un saint triste est un triste saint », avec le populaire.

L'Abbé de Beaumont, grand et vif, était le régisseur. « Fanfan », c'était Gabriel Jacques de Salignac Fénelon, petit fils de son frère aîné.

Avec cette belle jeunesse qui l'appelait « Tonton », Monseigneur se détendait. Ensemble, ils allaient voir, au clavier du Palais, les beaux lapins à fourrure blanche, « ils mangent comme un grand prélat », remarquait en souriant, Fénelon.

Ensuite, on travaillait, car Fénelon dirigeait l'éducation et l'instruction de ces jouvenceaux,

de ces jeunes hommes. C'était là sa véritable vocation : être un formateur d'hommes. (Edward Mortier, chez Monseigneur de la Mothe Fénelon)

La vie de famille devait être encore moins protocolaire au Palais du Cateau, dans le parc, les jardins et en ville, où les chers neveux devaient être un peu les enfants chéris des Catésiens.

Mais la guerre allait mûrir les jeunes cavaliers. Fanfan fit la campagne des Flandres, il reçut le baptême du feu à Ramillies comme mousquetaire.

1704 - 30 août - CC 7

Six tonnes de bière sont vidées par les bourgeois du Cateau qui ont dû faire la garde. L'alarme avait été donnée en ce pays, lisons-nous, dans les comptes de la ville, lorsqu'un parti hollandais était venu du côté de Solre le Château et Avesnes. Le 19 septembre, deux soldats des gardes furent arrêtés et retenus 12 jours ; on les soupçonnait d'être des partis ennemis.

Lord Marlborough (celui de la chanson « Marlborough s'en va t-en guerre »), et le prince Eugène de Savoie (petit-neveu par sa mère Olympe Mancini, du Cardinal Mazarin, et élevé à la Cour de France), étaient les chefs des armées coalisées anglo-hollandaises.

Les forces françaises, avec les maréchaux Vendôme, Berwick et Villars, connurent des revers en Allemagne, et le Nord fut lentement envahi.

Des rafraîchissements sont offerts aux invalides et officiers venus de Cambrai et gagnant Catillon, sur l'ordre du Comte de Montbron, gouverneur de Cambrai. Allaient-ils y organiser des plans de défense éventuels ?

Le 26 septembre, un mois après l'alerte des Hollandais, les cuirassiers de Son Altesse Electorale, logent au Cateau. Il s'agit d'un régime du gouverneur des Pays-Bas, Maximilien Emmanuel de Bavière, allié de la France, car les Pays-Bas relèvent de la couronne d'Espagne, et leur souverain est Philippe V, prince de France, pour la défense duquel Louis XIV défend notre territoire.

1705

La ville doit fournir la subsistance des Régiments de Ponage, de Croy, de la Sarre et d'Isenghien. Les officiers en délivrent quittance.

Les soldats blessés sont conduits à Guise, en des chariots réquisitionnés.

La présence de troupes facilite désordre, vie chère et fraudes. De même qu'il avait, dès 1708, réclamé de l'intendant du Hainaut, M. de Bernières, la liberté de commerce du blé, seul remède contre la spéculation, Monseigneur de Fénelon, prescrit par ordonnance, aux cultivateurs de la région du Cateau, en 1703, d'apporter tous leurs grains sur le marché et à la halle de la ville. Il les autorisait à faire leurs paiements en nature. Les difficultés de vie diminuèrent aussitôt.

BB 5

En 1705, le greffier Michel, écrit le 24 septembre, « Monseigneur l'Archevêque ne veut aucunement souffrir dans sa chatellenie du Cateau, aucune personne qui puisse frauder les droits du Roy, ni que des étrangers s'appuient sur les privilèges de la chatellenie et n'y viennent en cachette y commettre des fraudes ». (il s'agit de trafic, surtout à Catillon, d'eaux de vie venant de Lille ou d'ailleurs) ; les mayeurs et gens de loy ne pourront dorénavant donner acquit de décharge des « brandevins », s'il n'est signé du greffier Michel ».

Le 3 octobre, M. Dongue, se plaint dans une lettre au chatelain M. du Barlet, que « Monseigneur prétend conserver sa juridiction au Cateau, et Messieurs des Etats, conserver la leur, à Cambrai, alors que le Roy a donné cette juridiction aux traitants sur tout le Cambrésis ». M. Dongue est président de l'élection et aux traittes de Saint Quentin. Il demande au chatelain une lettre, « même sans s'engager dans le fond du litige, comme M. Grenet, subdélégué à Cambrai », mais pour exposer le point de vue de Monseigneur, « afin d'obtenir indemnités de ces charges dont le Roy nous a pourvus ». Toujours, les tentatives des traitants contre nos franchises, dont le Seigneur Archevêque est l'acharné défenseur.

1705 - HH I - CORPORATION DES TANNEURS ET CORDONNIERS

Toujours, pour défendre les intérêts du Cateau, Monseigneur de Fénelon approuva en personne le nouveau règlement des tanneurs et cordonniers, ainsi qu'ils en ont prié, « car auparavant, les règles et constitution de leur « stil » (profession) et métier, n'étaient signés que de nos chers et amis les chatelain et échevins de notre ville. »

L'industrie et commerce du cuir formaient l'une des richesses du Cateau (Ricque rue des Tanneurs, rue des Savetiers et ruelle des Wautiers), de temps immémorial, comme le prouve le nom ancien de ces rues. La corporation était sous la protection de Saint Crespin et Crépinien, en l'honneur de qui, chaque année, les confréries faisaient chanter une messe solennelle, le jour de leur fête.

Le lendemain, un service pour le repos des confrères et consœurs « décédés, fidèles trépassés », les réunissait à nouveau. L'assistance aux Vêpres les deux jours était obligatoire, sous peine d'amende de 5 patars par chaque office manqué. L'arrivée tardive du confrère, après l'Évangile ou Magnificat était pénalisé de la moitié de l'amende.

En tout temps, les confrères devaient montrer le bon exemple, « ni jurer le nom de Dieu, en leurs assemblées », ni « proférer injures », ou se quereller. L'arbitrage du corps de métier réglait les conflits et punissait les perturbateurs.

Ce document nous renseigne sur la vie des corporations et les entraves mises à la concurrence étrangère.

Les maîtres jurés du métier étaient responsables de la bonne qualité de la marchandise, ils devaient marquer le cuir bien tanné du cachet fleurdelysé : marque d'origine et de garantie.

Les marchands étrangers devaient se présenter à la Croix des tanneurs (en bas de la rue des Mulquiniens), et exposer leurs marchandises de cuir pendant 1/2 heure : chacun les pouvait examiner avant qu'elles soient estampillées.

Les tanneurs devaient tanner le cuir uniquement par « eaux (les eaux de la Selle comme les eaux de la Scarpe sont excellentes pour le tannage), chaux, orge et escorce ».

C'est à Rheims en Champagne que s'exportait le gros des cuirs, tous de belle qualité, « bons et beaux ».

Les cuirs mal tannés sont marqués de la marque de rebut « pied à la pointe ».

Les wautiers (ou gantiers) ne peuvent acheter de cuirs de vaches à poils, chevaux, génisses ou bœufs pour les revendre, qui n'aient été exposées, « étalez » (mis en étalage), à la Croix des tanneurs.

Les marchands forains (ou étrangers à la ville), ne pouvaient y vendre des souliers que le jour des fêtes franches et aux endroits à eux assignés par les mayeurs.

« De tout temps s'est fait et se fera d'huy (aujourd'hui) en avant (à l'avenir) le marché des cuirs, le jeudi de chaque semaine, à la croix du métier, où se tiendront les tanneurs.

REGLES DE L'APPRENTISSAGE

Chaque apprenti cordonnier forain ou de la ville devra payer pour son entrée 17 patars et 1/2 et 1/2 livre de cire pour les Saints du corps du métier (les Saints Crespin et Crépinien).

Droits de maîtrise

L'apprentissage durera 2 ans « au contentement de leur maître », pour être « élevé comme maître ». L'apprenti devra payer au profit des autres maîtres 6 livres tournois et 1 livre de cire ou sa valeur propre pour la décoration des saints du stil (métier).

Les fils de maîtres ne paieront que la moitié des droits et n'offriront aux saints qu'une 1/2 livre de cire (ils sont à demi-tarif).

S'ils veulent passer maîtres, droit de 24 livres tournois, pour droit de maîtrise s'ils ne sont pas fils de maîtres.

Chef d'œuvre

Nécessité du chef d'œuvre pour la maîtrise qu'indiquera et enseignera la mateur en l'assemblée de tous les maîtres, qui voteront et opineront sur la pièce dudit chef d'œuvre. Pour les inspections, au cours de l'exécution du chef d'œuvre, son examen et réception, les maîtres toucheront des vacations allant de 5 patars (avec 5 gros à leur valet à 3 florins dans les 2 assemblées générales) et le candidat maître payera ces rétributions.

Les fils de maîtres n'auront pas de chef d'œuvre à faire, mais seront tenus à l'apprentissage régulier.

Et ce règlement *, dont nous avons résumé l'essentiel, comprend 43 articles. Il est signé « de notre main, avec notre scel ordinaire y appendu », ce 20 octobre 1705 « Fr. Ar. Duc de Cambray », contresigné par Monseigneur des Anges, secrétaire ; et le scel ordinaire de Monseigneur de Fénelon est simple ; sous le chapeau du prélat à glands, et la couronne, les armoiries de famille « 3 bandes de sinople sur fond or », 3 bandes qui ressortent sur la cire, et qui contrastent avec les armoiries compliquées de ses successeurs. Simplicité voulue.

* Est annexé à ce règlement, « l'empreinte des marteaux dont Julien à la terre, régisseur général des droits réunis, entend se servir pour marquer cuirs et peaux au Cateau et dépendances à partir du 24 avril 1765.

1706 - GG 69

Misère en 1706 : Nicolas Macron a converti un mencaud de blé en petits pains pour distribution au catéchisme aux pauvres petits enfants (Comptes des Communs pauvres)

1706 - FF I Justice et clémence

Monseigneur connaissait l'impétuosité de la jeunesse et la colère facile des jeunes têtes emportées par la passion du jeu. On se querellait aisément, non seulement dans les assemblées des maîtres cordonniers, mais en plein air, et les rixes qui s'ensuivaient avaient parfois des suites lamentables.

Ainsi en advint-il de la dispute entre deux joueurs de quilles, âgés de 17 ans, à propos de leur jeu. Antoine Guilbert, « pauvre jeune garçon, sans aucun bien, valet cordonnier au Chateau-Cambrésis », le 22 juin 1706, en vint aux mains avec son camarade Louis Eusèbe. On les sépare.

Antoine, furieux d'avoir été le plus maltraité, s'échappa, et dans la chaleur et premier moment de colère, décharge un coup de billon sur la tête d'Eusèbe et s'acharne sur lui. Eusèbe décède le lendemain matin.

Grand chagrin d'Antoine, regrettant ce malheur involontaire, causé par son comportement.

Le 24 juin, un acte de paix à partie civile était rédigé chez un notaire, en présence et intervention de Maître Pierre François Dehon, curé de la paroisse Notre Dame. Les parents de la victime et Jacques Guilbert de Bohain, père de l'homicide signaient acte de paix, contre indemnité de 30 florins, et un service solennel chanté en la paroisse Notre Dame pour l'âme dudit homicide.

Et Sa Majesté, vu la grande jeunesse d'Antoine Guilbert, lui accorda lettres de rémission par « grâce spéciale de pleine puissance et autorité royale » de Versailles en juillet avec la formule traditionnelle, « Tel est notre bon plaisir ». L'an de grâce 1706 de notre règne, le 64ème. Signé Louis.

Mais le beau scel de cire verte a disparu, laissant son empreinte

Le 22 octobre, la Cour du Parlement de Tournay, en donnait lecture au gracié Antoine Guilbert, qui s'était constitué prisonnier. Il écoute nue tête et à genoux, l'arrêt de la Cour qui lui rendait la liberté.

Monseigneur de Fénelon avait du intervenir pour cet acte de clémence du Roi Louis XIV.

Le nouveau beffroi

En 1705, le 28 avril, avait été posée la première pierre du nouveau beffroi de l'Hôtel de ville ; y étaient gravées les armes de notre Seigneur Archevêque ; c'est le chatelain qui la posa. « Les armes de notre prince et seigneur », précise le procès-verbal de la cérémonie.

La seconde pierre, aux armes du chatelain gouverneur fut mise par le premier échevin Étienne Lesne, la troisième pierre portait les armes de la ville. Le petit-fils du premier échevin, Étienne Le Moyne, posa la suivante. Il avait dix ans et plusieurs jeunes enfants de bourgeois y ajoutèrent leurs pierres « pour mémoire éternelle ».

On avait aussi restauré le puits de la ville, en haut du marché, face au beffroi. Les armes de Fénelon, mariées à celles de la ville, ornaient la girouette qui couronnait le gracieux travail de ferronnerie aux motifs fleurdelisés, qui en surmontait la margelle.

Les événements de guerre devenaient néfastes pour les fleurs de lys royales.

En 1706, commence la série des revers. Milord Marlborough remportait sur le Maréchal de Villeroi la victoire de Ramillies. Cette défaite nous chassait hors des Pays-Bas.

CC 7

Les comptes de la ville témoignent des mouvement de troupes. Un parti de Hollandais vint jusqu'à Montay ; sans doute des censiers furent fusillés. Nicolas Macron dut fournir du pain à l'ennemi. La Veuve André Collierie de Montay fut alors victime des Hollandais. En 1713, elle reçoit 60 florins pour la perte qu'elle a souffert « lors de l'exécution militaire ».

Le Sieur Mathieu Clément va rendre compte à Monsieur de Cambrai et au Comte de Montbron des soldats qui s'étaient retirés au Cateau lors de la bataille de Ramillies.

En avril, des vins furent offerts au Duc d'Arenberg, le 19.

En juillet, des officiers de Mr de Bavière, « Son Altesse Electorale », sont conduits à Cambrai (c'est François Lorgne qui les conduit), et le courrier du Maréchal de Vendôme dirigé sur Guise, comme les Croattes et malades. Le régiment de Livry campe près de la porte Saint Martin, direction de Montay, dans la pâture de Toussaint Lequeux. L'équipage en est conduit à Ribement.

Il y a guet dans le bulbe du clocher, chambre du guetteur Jean Lecerf. L'équipage des régiments de dragons d'Espinoy est conduit à La Capelle.

C'est la va-et-vient des militaires en notre ville.

Monseigneur de Fénelon est inquiet du sort de la France. Il exprime ses craintes le 12 novembre, dans une lettre au Duc de Chevreuse. Il souhaiterait la médiation des Suisses ou du roi de Suède pour négocier la paix. Il redoute la vivacité présomptueuse du Maréchal de Vendôme. « S'il perd la bataille que les ennemis recherchait, il hasarde la France entière ». Il est impétueux, or « il ne s'agit pas de la seule campagne de M. de Vendôme, mais de la fortune de l'État ». Il est très capable de perdre une bataille par excès de confiance.

1707 - EE 3

En attendant de se battre, les maréchaux de logis jouent et boivent peut être, et y perdent jusqu'à leurs beaux habits bleus, aux boutons de cuivre doré. Le cocher de Monseigneur de Cambrai en achète un pour 12 écus. Paulis Pierre Mathieu, le maréchal volé, de la Compagnie François Lambert (Régiment de Coislin Lambert) en est tout marri, lorsqu'il est dégrisé ; et ses camarades écrivent de Valenciennes au greffier du Cateau, Monsieur Michel, ce qui suit, le priant de retirer pour 12 écus, l'habit dérobé.

Nous vous aurons une obligation éternelle, car celui à qui on l'a pris est encore tout nud (!), comme vous l'avez vu vous-même ; le porteur ou la porteuse de cette lettre vous remboursera l'argent ou bien on vous le passera en compte sur le comptoir de Monsieur Pester. En attendant cette bonté de vous, soyez persuadé que si nous pouvons quelque chose pour votre service auprès de Mr de Pester ou de notre colonel que nous ferons un sensible plaisir de vous rendre service, puisque nous avons l'honneur d'être tous ensemble, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : G. Santerrier, C. Paix.

L'habit fut renvoyé au pauvre Paul Pierre Mathieu par le charretier Jean Le Sage.

Le maréchal des logis Mathieu fut peut être sous les ordres suprêmes du Duc de Bourgogne, envoyé de Versailles en 1708 pour la campagne de Flandre. Monseigneur de Fénelon ne fut pas au rendez-vous que le prince lui donnait par lettre du 15 mai à Valenciennes, et il agit fort sagement, car la division et la jalousie affaiblissaient le commandement.

Fénelon n'avait pas tort de voir dans le Maréchal de Vendôme le mauvais génie militaire de son cher élève.

Vendôme traitait le jeune prince avec dédain, « comme un petit garçon ». Les lettres de l'archevêque le soutinrent certainement, dans cette malheureuse campagne : défaite d'Oudenarde, suivie du siège de Lille par les coalisés. Siège mémorable de 4 mois, où le Maréchal de Boufflers s'immortalisa par ses vertus héroïques. L'armée du Duc de Bourgogne ne parvint pas à délivrer Lille, qui dut se rendre à Marlborough et au prince Eugène. On reprocha au jeune Duc hésitation et inexpérience, et la retraite des armées. Or, c'était le seul parti raisonnable : « ménager les forces », que le Maréchal de Berwick avait adopté, malgré l'impétuosité imprudente de Vendôme ; mais Fénelon ne ménage point cependant l'amour-propre de son cher prince.

« Il est moins dangereux, lui écrit-il, de prendre un mauvais parti que de n'en prendre aucun ou que d'en prendre un trop tard », et après l'abandon de la délivrance de Lille, « Je craindrais moins de hasarder de vous déplaire en vous servant, que de vous plaire en ne nous servant point. »

Fénelon pouvait parler ainsi, car le Duc avait entière confiance en lui : leurs deux âmes se comprenaient. On vit rarement tel ascendant d'un maître sur un disciple. Et le maître ne ménageait pas critiques sévères et conseils, ne lui cachant pas que l'opinion publique reprochait au

Duc de Bourgogne, rappelé des armées à Versailles, « de se ressentir de l'éducation qu'on lui avait donnée ».

Le défaitisme régnait à la ville et à la Cour. La relation que fait au Duc de Chevreuse, Fénelon, explique ce pessimisme : « si le roi venait en personne sur la frontière, il serait cent fois plus embarrassé que le Duc de Bourgogne. Il verrait qu'on manque de tout et dans les places, en cas de siège, et dans les troupes, faute d'argent. Il verrait le découragement de l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement de la discipline, le mépris du gouvernement, l'ascendant des ennemis, le soulèvement secret des peuples et l'irrésolution des généraux. Il n'y a aucune tête principale qui ose rien prendre sur soi ».

Voilà ce que Mr Michel de Chamillart, alors ministre de la guerre, lui avait raconté avec désespoir, après d'autres, ajoutant que ce problème insoluble était posé aux responsables « l'impuissance de soutenir la guerre, l'impossibilité de conclure la paix avec des honteuses conditions ». Et Fénelon de conclure : « pour moi, je fus tenté de lui dire, ou faites mieux la guerre ou ne la faites plus si vous continuez à faire ainsi ».

Voici le climat psychologique où se débattait la France, alors qu'il fallait se battre... sur la défensive.

Le terrible hiver de 1709 allait encore aggraver la situation.

EE - 3

Au Cateau, les troupes qui passaient en fin avril, n'avaient pas de pain. Une décision du Magistrat de la ville, veut « prévenir les facheux accidents qui pourraient en arriver, car il n'y avait point de munitionnaire, ni apparence d'en avoir ».

20 mencauds de céréales, le 5 mai, furent achetés et convertis en pain (14 mencauds de blé et 6 de seigle), pain qui serait distribué aux soldats « dans le pressant besoin ».

Fénelon fit de même. L'année précédente, il avait arrêté la sédition de la garnison de Saint Omer, mutinée, en envoyant l'argent nécessaire au paiement de la solde. Il donne au roi, pour les armées, 4 500 mencauds de blé, en un an de la Saint Jean Baptiste 1708 au 24 juin 1709. Avec bonté, il fait réduction à ses censiers de 60 000 livres sur leurs fermages et redevances. Ses greniers sont libéralement ouverts aux cultivateurs pour qu'ils puissent échanger orge et avoine contre du blé de semence.

1709 - 1709 - FENELON AU CATEAU

Il ressort « des livres tenus par Jean Chastaigne, son receveur au Cateau », qu'il donne au roi pour ses armées du 24 juin 1708 au 24 juin 1709 : 4 500 mencauds de blé, d'une valeur, à cette époque de 78 750 francs. En une seule année, Fénelon sacrifie sur ses fermages dans le Canton du Cateau, plus de 40 000 francs en faveur de ses métayers auxquels il fit en outre la remise de 963 mencauds ou 16 852 francs.

BB -

Or, voici l'état général de ses revenus (ceux de l'archevêché) sur la châtellenie du Cateau :

A) Rentes seigneuriales en chapons, qu'on n'estime jamais moins de 10 patars : 1 160
chapons, par an
en avoine, compris celles des dîmes et terrages : 1 915 mencauds

B) Bled des censes et moulins : 11 364 mencauds
Rendage en argent (censes et prairies) : 11 500 florins
Bois de hauts et basse futaie, outre ce qui se coupe pour la chaufure (chauffage) de l'archevêché et réparations des fermes et moulins, rapportent chaque année entre 24 et 25 000 florins, cy : 24 000 florins

Mais dès 1708, Fénelon a interdit les jeux publics ; il fait écrire par Mr des Anges au châtelain du Cateau, « dans un malheureux temps de guerre, où presque tout le monde souffre et gémit, il n'est pas convenable de donner au public aucun spectacle de vains divertissements ». Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambrai ordonne aux mayeurs du Cateau et de Catillon de suspendre jusqu'à de nouveaux ordres les jeux des archers et des arquebusiers dans les paroisses pour en employer l'argent au soulagement du peuple.

Fait à Cambrai, le 25 avril 1708.

Monseigneur aurait trouvé indécent que les soldats blessés et les troupes allant se battre traversent une ville en fête, et que ses sujets ne pâtissent pas des malheurs et angoisses de la grande patrie.

CC 10

En février 1709, c'étaient des officiers irlandais, qui revenant du siège de Tournai réclamaient des chariots pour mener leurs équipages à Landrecies. Les vivres manquaient aux armées.

Et Monseigneur avait approuvé la vente de bleds faite par Charles Mortier (l'ancêtre du Maréchal), au Roy de France, et qui furent conduits et livrés à Landrecies. En 1707, au cours de charrois, Charles Mortier avait été pris par les Hollandais et pillé. La ville le dédommage en 1710 avec 50 florins d'indemnité.

La ville avance de l'argent aux recrues, en prêle à M. de Vilneuve (?). L'Abbé de Saint André, les sieurs Deudon, Frédéric Carion, et derechef Charles Mortier, bourgeois producteurs, livrent aussi leur bled aux troupes de passage, dont les Dragons de Rohan qui traversent Le Cateau. Aux recrues sans ressources, la ville avance de l'argent.

Des charretiers sont réquisitionnés : leurs chariots vont chercher des farines au Quesnoy et à Maubeuge pour les transporter à Condé.

Juillet

Il y a garnison au Cateau. M. de Grifeuille en est le commandant et s'installe rue Cuvier qui est alors rue du gouvernement, où réside le gouverneur militaire. Le châtelain, M. Henri de Beaumont, Seigneur du Sart, Verrières Ancelpont, neveu de Fénelon, réside sur le marché, dans la « maison des chatelains », à l'enseigne de « l'Ange ».

Ce sont des troupes suisses qui sont en ville.

CC - 24 - LE CATEAU EN 1710

Branle bas de vie de garnison et de ville d'étapes.

Dès 1709, nettoyage du gouvernement, logis du commandant M. de Grifeuille. Michel Huvelle fait le guet du 24 novembre 1709 au 6 mars 1711.

- 14 janvier Nicolas Cappes porte à Valenciennes une lettre du commandant à Mr de Luxembourg. Le massart Lesne va trouver l'intendant aux armées (?), M. de Bernières, pour que la garnison prenne logement dans les caves (30 patars d'indemnité aux locataires qui cèdent leur logement souterrain).
- 4 mars Louis Harbonier a conduit avec sa charrette à Cambrai, des malades du Régiment de Foix. Échange de lettre de M. de Grifeuille - Lettre à M. de la Marque à Guise, à M. de Luynières (Cambrai ?), au comte de Chevastre à Vendegies.
- 25 avril Plateau porte à Douai lettre du commandant au maréchal de Montesquiou.
- 11 mai A M. des Anges à Cambrai, secrétaire de Monseigneur
- 14 mai Au Marquis de Lecque et la Marque à Guise
- 28 mai Jean F. Millot, porte lettre à Monseigneur de Villars à l'armée
- 1^{er} juin Louys Plateau porte lettre à Monseigneur de Villars
- 9 juillet Un paquet au Maréchal de Villars
- 12 juillet Vins présentés à M. le Marquis de Vivance commandant de Cambrai.
- 18 juillet Le commandant de place dut faire exécuter deux dragons. Sur sa demande, Charles Nicaise et consors « ont travaillé à la Justice », pour l'exécution et seront payés par la ville. La lettre de M. de Grifeuille aux échevins se termine ainsi, « ce faisant, ils obligeront leur très humble serviteur ».
- Ch. Nicaise raccommode les portes de la ville (Eauresse, écrit « Hivres »), les mangeoires des écuries de « l'Ange », de Saint Martin, de l'Opéra, la grange de l'Ange, l'écurie et la bergerie du « Heaulme », les auberges de la ville.
- Lettre portée à M de Comte de Chevastre à Vendegies.
- 3 septembre La Fortune a porté à cheval, lettre à Monseigneur de Villars.
- 7 septembre Lettre à M. de Bernières, intendant aux armées
- 13 septembre Lettre au camp d'Ordain au chevalier de Luxembourg.
- 17 octobre Voiturage à Saint Quentin des équipages du Régiment de la Marine
- Novembre Lettre au marquis de Sauvines, commandant en cette ville.

Octobre Visite des cheminées d'automne (la première en avril), suivie d'un repas où fut invité l'état-major de la garnison qui avait été aussi invité au repas de la procession du roy au mois d'août.

Menu du repas des visites des cheminées en avril :

Bœuf, veau, 6 livres 1 /2 mouton, fraise et tête de veau, jambon, 2 poules et 2 fromages

SERVICE DE LA GARNISON

4 lanternes, réparation de la corde de la cloche de la retraite.

En juin 1710, des perches à houblon ont servi de piquets pour les troupes venant de Guise et qui ont campé sur la couture de Saint André en May 1710.

Logement de cavalerie du 15 novembre à Noël 1710.

Les enseignes logent seulement dans les auberges : Au Lion d'Or (M. Flament) 25 livres 5, au Cigne, Corbeau, Ecu de France, Orléans, Couronne.

Errat du compteur (en 1701), Duc de Berry (Claude Dieu)

Nettoyage des puits, rue Porte Notre Dame devant l'abbaye, devant Ch. Mortier, devant Saint Hubert.

1711 - Farines livrées à Condé.

Retournement fait à ceux de Masenghien (Jean Cocquelbert, Pierre Roisin, Nicolas Mairesse) ; exemption de 80 florins sur leur maltolte de bière, pour payer les avances qu'ils ont faite pour le rafraîchissement des partisans tant Hollandais que Français (de 1707 à 1710).

La ville est une fois de plus en état d'alerte. Il y a des barrières et des guérites aux portes. Le commandant de place est assez exigeant. Il faut le meubler et pourvoir de batterie de cuisine, son office. 17 douzaines et 10 paires de draps sont au blanchissage. 176 paires de draps sont marqués aux armes de la ville par Jean Philippe Lefebvre, aux frais de la ville, pour la literie de la garnison et des malades. Des particuliers les soignent chez eux ; le sieur Lecerf fait des avances pour la subsistance des officiers, le service d'intendants étant débordé.

La bataille de Malplaquet avait été une revanche française.

22 000 ennemis étaient restés sur le champ de bataille, mais que de victimes et surtout de blessés de notre côté, qui furent accueillis et hospitalisés dans le Cambrésis. Monseigneur de Fénelon donnait l'exemple. Son palais de Cambrai, son séminaire de Beuvrages, étaient devenus des hôpitaux militaires. Chaque officier était défrayé de tout. Monseigneur assistait souvent aux consultations des chirurgiens pour encourager les patients. Saint Simon a consacré des pages à la libéralité du grand seigneur, qui voyait dans ses hôtes blessés les frères d'armes de son cher colonel Fanfan, promu à la tête du régiment de Bigorre.

Les sauvegardes séjournent au Cateau, puis sont distribuées dans les villages.

GG 4 - Compte de N. D. - 1710

Au Cateau, vu la misère extrême des pauvres, à cause de la perte totale de la dépouille de bled, causée par les gelées de cet hiver terrible, Monseigneur de Fénelon, pour les soulager, avait pris un décret. Il autorisait un emprunt de 1 000 florins au receveur des Bons Enfants de Cambrai, gagé sur les biens des communs pauvres.

CC 9 - 1710

Misère des temps ! La ville paie 60 florins au receveur de Sa Majesté à Bouchain pour droit de garde et de protection que cette ville paye annuellement au Roy comme Comte d'Haynaut et d'Ostrevant : et Bouchain tombait aux mains des ennemis de France.

1710

Malplaquet n'avait pu endiguer la lente invasion de notre territoire, et Fénelon écrivait au Duc de Chevreuse, ses inquiétudes redoublées : « les soldats sont si affamés et languissants qu'on n'en peut espérer rien de vigoureux ». Il redoute qu'après Tournai, les ennemis ne songent à assiéger Douai, puis Cambrai ; puis c'est la route de Paris. Il envoie au « bon Duc », un mémoire sur l'état déplorable de la France. Il ajoute : « il faut être abandonné, sans aide ni industrie, dans la main de la Providence : on n'est bien que dans situation là ».

Mais le mémoire, il demande qu'on ne le montre pas au Duc de Bourgogne, déjà déprimé par sa réclusion, loin des armées de Flandre.

Juin 1710

Des pourparlers de paix avec l'Angleterre avaient commencé à Gertruydenberg, en Hollande. Les conditions proposées, plutôt imposées à la France, étaient dures. « Il fallait détrôner Philippe V et l'expulser d'Espagne. « Puis qu'il faut faire la guerre, se serait écrit Louis XIV, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes petits-enfants ». Et la lutte continuait, pendant la belle saison du moins ; les troupes cantonnées dans leurs quartiers d'hiver ne se battaient plus.

Fénelon refusait toute escorte militaire, et continuait encore à visiter les régions non occupées de son diocèse. Tout son grain disponible était pour les soldats français.

1710 - CC 10 - VOYAGES DE L'ECHEVIN NICOLAS FIEVET POUR LA VILLE

Il fut 8 jours à Bruxelles, pour la cherté des vivres, il touche 48 florins ; il conclut un traité des contributions à renouveler. Il fait présent de 4 louis d'or au Sieur Waniessin, contrôleur de cette contribution et 1 louis d'or (ou 16 florins) au secrétaire de M. de Pestres, intendant de la dite contribution.

Il va de Tournay à Bruxelles, pour obtenir diminution de M. de Pestres.

A Mons, il rachète les 11 chevaux de Charles Mortier et consors, pris par un parti, lorsqu'ils conduisaient du foin pour le Roy.

De Tournay, il se transporte près de Douay, à l'armée de Hollande, pour obtenir que la ville ne paye pas le rachat des chevaux, mais que leur valeur soit défalquée de sa contribution.

Il donne 1 écu et 1 / 2 aux domestiques de M. de Pestres, pour avoir audience, après l'avoir sollicitée.

Il a reçu de Houiyet, partisan : 232 écus, dont 220 pour les chevaux revendus à Nicolas Fievet et 12 écus pour livraison et droits de l'état-major (Tournai, le 6 juin 1710). Finalement, les chevaux sont ramenés. Leur dépense à Mons coûte à la ville 1 louis d'or, soit 11 florins 4.

1711

Au début de 1711, lueur d'espoir. Un Te Deum est chanté à Saint Martin du Cateau, en action de grâce pour la victoire de Villaviciosa (10 décembre 1710). Le Maréchal de Vendôme (qui meurt l'année suivante) et Philippe V l'ont remportée en Espagne. Elle affermit le trône du petit-fils de Louis XIV et diminue les exigences draconiennes des coalisés en conférence. Le Magistrat du Cateau fête la victoire, au retour du Te Deum. Pain, vin et fromage, composent le repas : c'est la guerre et la disette.

Le Maréchal de Montesquiou est au Cateau. 25 lots de vin de bienvenue lui sont offerts à son arrivée en notre ville.

Jusqu'au 22 juin, M. de Crigny y loge avec ses troupes. Les comptes de ville font mention des salaires et nourriture des sauvegardes, du paiement du transport des malades. Marie Lorgne, marchande, rue des Boucheries, fournit les fromages. Cette rue, jadis des Parmentiers, s'appellera plus tard de son nom « Rue Marie Lorgne ». Mr de Chailly est commissaire des armées, séjournant en notre ville. Mais les comptes ne signalent pas de service funèbre en avril 1711. Et pourtant le dauphin, père du Duc de Bourgogne a été emporté à l'âge de 50 ans, le 14 avril, par la variole noire. 3 jours auparavant, la même infection avait fait mourir l'Empereur Joseph.

Ces deux morts allaient avoir des conséquences importantes.

Sur le plan européen, l'Archiduc Charles, cause de la guerre, comme prétendant au trône d'Espagne, devenait l'empereur Charles VI, par la mort de son père l'empereur Joseph. Il allait devenir un nouveau Charles-Quint, auquel il succédait par le chiffre, s'il réunissait comme lui

l'Espagne à l'Empire. Les Anglais comprirent les premiers les dangers d'une nouvelle hégémonie européenne. La cause de Philippe V était gagnée.

Sur le plan politique français, son frère le Duc de Bourgogne devenait le dauphin, le futur roi. Les courtisans, immédiatement, voient en Fénelon, son précepteur et ami, le futur premier ministre, et note saint Simon, « Cambrai devenait la seule route de toutes les parties de la Flandre ». mais Fénelon reste impassible, courtois et modeste. Il ne pense qu'au pays, à la misère du peuple, à la douleur du vieux roi (Louis XIV avait 73 ans), et résiste aux solliciteurs intéressés.

D'ailleurs, la guerre était aux portes de Cambrai : « les housards ennemis ont enlevé les chevaux du convoi des malades », lit-on aux comptes de la ville du Cateau. Alors, en fin de campagne de 1711, les coalisés étaient en vue des remparts de Cambrai (Bouchain est tombé le 13 septembre 1711), et leur armée séparait l'armée de France qui y avait son quartier général, de notre petite ville.

Or, Le Cateau regorgeait de céréales. D'abord les grains du Seigneur Archevêque y étaient entreposés, et les habitants de la châtelainie y avaient déposés les leurs, sous la protection de Fénelon, en sa ville et seigneurie.

Milord Marlborough les garda de tout pillage. Un détachement de ses soldats veilla sur les greniers du Seigneur Archevêque. On n'y toucha point, malgré que ses troupes manquaient de pain. Bien plus, il fit avertir Mr de Cambray ; les grains des magasins du Cateau furent chargés sur des chariots, et arrivèrent sans encombre à Cambrai, sous escorte impériale et anglaise pour être remis à Monseigneur de Fénelon. Exemple de courtoisie, qu'expliquait l'universelle renommée de l'Archevêque de Cambrai.

Et ce blé, protégé et livré par l'ennemi, l'Archevêque le remet à l'intendance française, en pressant besoin. Le contrôleur général le presse d'en fixer le prix, et Fénelon a cette réponse : « Je vous ai abandonné mes blés, Monsieur, ordonnez tout ce qui vous plaira ; tout sera bon ».

Et il met à la disposition du roi, si besoin en était : « sa vaisselle d'argent et tous ses autres effets, voulant servir de son argent et de son sang, et non faire sa cour ».

Il essaie aussi de servir son pays, par un plan de gouvernement très complet (novembre 1711 - 15 mars 1712), à l'usage ultérieur du Duc de Bourgogne ; ce plan peut être rapproché du mémoire anonyme sur la misère du peuple (Lettre à Louis XIV, 1694).

LE CATEAU SOUS L'OCCUPATION ANGLAISE

Elle fut intermittente, suivant les mouvements des armées. Nous pouvons les suivre d'après les comptes de la ville.

1711 - CC 10

Il est question de milord Marlborough en 1711, « pendant le siège de Bouchain », par ordre du châtelain. Jean Soufflet et ses compagnons ont été pêcher, le long de la rivière, pour envoyer à l'armée ennemie, du poisson (la Selle devait apparemment être très poissonneuse).

Milord Marlborough fait livrer au camp d'Avesne-le-sec, du foin et de l'avoine. Le Sieur portier les fournit, et en approvisionne aussi les sauvegardes ennemies que M. Jean de Ruesne a été demander à l'armée ennemie ; avec Noël Oblin, il a aussi fourni du foin pour Milord Marlborough.

Milord, Duc d'Ormont, fut de la suite de Marlborough. C'était sans doute à l'automne de 1711, où le général anglais faisait convoyer à Cambrai les grains engrangés au Cateau et appartenant à Monseigneur de Fénelon.

A la suite d'un changement de gouvernement en Angleterre (les « Terries » ou

conservateurs arrivaient au pouvoir), et de la disgrâce de Lady Marlborough, dame d'honneur de la reine Anne, Milord Marlborough (alias Winston Churchill), était rappelé. D'ailleurs les hostilités étaient virtuellement suspendues entre l'Angleterre et la France. Les Anglais n'avaient plus envie de se battre pour le nouvel empereur.

Il semble que les Français tinrent quartiers d'hiver au Cateau (1711-1712). Eloi Bracq aurait servi de guide aux Français pendant l'hiver jusqu'au 19 février inclus, par ordre de M. de Creuy ou de Crigny, commandant pour le Maréchal de Montesquiou, qui passe au Cateau, le 11 mars 1712 (comptes de la ville).

Puis vient la courte notation d'un triste événement. 40 cierges d'un quart de livre, 9 blasons aux armes de Monseigneur le dauphin et de son épouse sont livrés et payés pour le service funèbre du Duc de Bourgogne.

Le 18 février, il était emporté, comme l'avait été son père l'année précédente, par la terrible variole. Sa femme était décédée auparavant, le 12 février, et son fils, le Duc de Bretagne, les suivit dans la tombe, le 8 mars.

Ce fut un coup terrible pour l'ancien précepteur en apprenant cette nouvelle, Fénelon s'écria « Tous mes liens sont rompus... rien ne m'attache plus à la terre, », comme l'écrit son excellent historiographe, le cardinal de Bausset, en 1809 : « la vie et la mort du Duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénelon ».

Mais Mr de Cambrai se ressaisit ; sa foi chrétienne lui inspire un acte de soumission, une fois de plus, envers la volonté et les desseins de Dieu, incompréhensibles pour les mortels. Et il pense aux dangers qui menacent la France. « Je crains pour le roi, écrit-il au Duc de Chevreuse, sa conservation est importante ». Que va devenir son royaume ?

La guerre continue. Au Cateau, du 6 avril au 6 août 1712, Michel Huvelle fait le guet en haut du clocher.

Un parti ennemi brûle les chariots de Marguerite Anseau et Pierre Seillier, censiers, lorsqu'ils mènent du foin, par ordre, sur le chemin de Cambrai, pour le magasin.

Le Cateau est de nouveau occupé par les Anglais.

Ils y sont en juin ; en témoigne le passage d'une lettre de Fénelon au Duc de Chevreuse, « Vous ne vous êtes point lassé de travailler à mon affaire des blés. Dieu vous le rende et aux vôtres. Je cours risque d'être ruiné pour le reste de mes jours, parce que les ennemis sont au Cateau ». Fénelon continue « mais je ne m'en soucie guère (la mort de son cher petit Duc était alors son unique souci), Dieu est riche et cela suffit.

1712

Le 13 juillet, Milord Jacque, Duc Dormond, était campé au Cateau-Cambrésis à la tête de 22 000 Anglais dont il était le général (malgré les pourparlers de paix qui avaient amené la fin des hostilités). Le 14 juillet, au soir, des pillards, venant de cette armée, brûlèrent Marez, maisons et Église.

Le curé Claude de Berlaymont obtint remise d'impôts (tailles) du Roi Louis XIV jusque 1716, et 500 pistoles du Duc d'Ormond pour relever l'Église.

Ce fut fait en avril 1715 en présence des curés voisins, du P. Cassien, récolet « terminaire » du Cateau, où la première pierre fut posée au nom de l'Abbé de Saint André au Cateau ; le chœur fut bâti par les moines collateurs de la paroisse.

Mousqueterie, tambours, violons, acclamations publiques, célèbrent la pose de la première pierre. (*Rapport du curé de Marez, Claude de Berlaymont au Roy, manuscrit cité et reproduit par Bruyelle, Annuaire de l'Arrondissement de Cambrai pour 1849, page 500*).

En juillet, l'armée de Mr de Villars remplace les Anglais au Cateau. La Porte Saint Martin est barrée par de gros chênes.

215 bottes de foins sont livrées à un détachement des dragons de Villars, « le jour que l'armée de France est venue camper ».

Le Quesnoy tombe au pouvoir du Prince Eugène, le 2 juillet 1712, qui assiège Landrecies. Le cher Fanfan, maintenant colonel Marquis de Fénelon, est blessé auprès de Landrecies. Il est ramené à Cambrai et soigné chez son oncle.

« J'ai maintenant ma maison pleine de malades de la première condition de l'armée, écrit Fénelon, et j'y ai de plus mon neveu qui a été très dangereusement blessé depuis quelques jours ».

Le Palais archiépiscopal de Cambrai continue à être l'Hôpital le plus accueillant qu'il fut possible : Monseigneur recevait à sa table les convalescents et leurs visiteurs.

C'est parait-il, au cours d'un repas chez Fénelon, que les plans de la bataille de Denain auraient été discutés et établis par Lefebvre d'Orval, né à La Bassée, conseiller au Parlement de Douai. Il signale la faiblesse de l'armée du Prince Eugène, laissée à Denain ; un officier, Mr de la Vallière, calque le plan donné par Lefebvre et le communique aux maréchaux de Montesquiou qui décide Villars à le suivre.

Cette anecdote est rapportée par le Chevalier Bottin (qui donna son nom à l'annuaire appelé « Bottin »).

Le 20 juillet, Villars * établissait son quartier général en notre ville du Cateau, voulant secourir la place de Landrecies investie par le Prince Eugène.

* CC 10 « fagots livrés à M. de Villars, estant logé au Palais de cette ville »

Le 21, il établissait son armée entre Molain, Mazinghien et Le Cateau.

Croyant à une attaque, le Prince Eugène massait ses forces près de la Sambre.

Cependant, le Comte de Broglie gardait les passages de la Selle, en aval du Cateau, et dissimulait la manœuvre des colonnes qui gagnaient l'Escaut à Neuville, entre Bouchain et Denain.

Le 24 juillet, la bataille surprenait à Denain les alliés, où ils avaient leur camp retranché, munitions et approvisionnements. C'était la victoire décisive qui libérait Landrecies. Le Maréchal de Villard reprenait bientôt Douai, Le Quesnoy et Bouchain.

La guerre n'est pas finie, mais le coup de théâtre de Denain, habile manœuvre de flanc sous le couvert des brumes de la Vallée de la Selle, a renversé la situation.

CC 10

Néanmoins, par précaution, Michel Huvelle fera encore le guet dans le bulbe du clocher de Saint Martin, de novembre 1712 au 6 janvier 1713.

Le Cateau a M. de Bochet comme Commandant de place. Son Major est le Sieur Morel (d'octobre 1712 à avril 1713). M. de Saint Victor est l'aide major du régiment de Bochet. Il a droit à 1 corde de bois et 15 livres de chandelles par mois, le Commandant à 3 cordes et 30 livres de chandelles ; mais il oublie de payer les censiers de Bodival (Bodival), ses convoyeurs. Plus tard, M. de Crigny le remplacera comme Commandant de place : 15 aulnes de serviettes lui seront

offertes ; Antoinette Deulin les livre à 13 patars l'aulne. Le Comte de Bonneval reçoit en présent des vins d'honneur à lui présentés, de courtoisie traditionnelle par la ville. Faute d'avoine, en octobre 1712, les chevaux des gardes et grenadiers du Roi ont des picotations d'orge.

Le 11 avril 1713, c'est la paix, signée à Utrecht. Elle fut, somme toute, peu défavorable à la France : Philippe V était affermi sur le trône d'Espagne ; bientôt, il y réunirait le royaume des deux Siciles, mais les Pays-Bas étaient enlevés à la Couronne d'Espagne pour être rattachés à l'Empire, sous certaines conditions qui les neutralisaient. Les Hollandais y tiendraient garnison dans les villes dites de « Barrière » (Barrière à l'ambition de la France), dont Namur, Tournai, Ypres. (Décisions prises aux conférences de Rastadt et Bade, 1714)

LA PAIX

1713

L'Angleterre conservait Gibraltar, rocher stratégique de la Méditerranée, aux colonnes d'Hercule, face au Maroc, sur les côtes d'Espagne, et aussi l'île de Minorque. Elle exigeait l'ensablement du port de Dunkerque, clause humiliante pour la France. Elle remplaçait l'Espagne dans la suprématie coloniale, et se taillait la part du lion dans les Amériques. Elle devenait maîtresse des mers et du commerce mondial, au détriment aussi de la Hollande.

Deux nouveaux rois étaient créés. Le Duc de Savoie qui devenait roi ; l'électeur de Brandebourg, qui commençait la dynastie royale de Prusse. Les Hohenzollern allaient supplanter l'Empire des Habsbourg, qui s'affaiblissait, en acquérant Lombardie, Toscane, Royaume de Naples... lointaines possessions d'Italie qui furent toujours néfastes au corps germanique.

La France, fatiguée, épuisée, grâce à la sagesse de son vieux roi et à son redressement de Denain, Bataille de la Selle, plus exactement, sortait de la guerre... de façon inespérée.

CC 10

Les Catésiens le comprirent. Le jour de la Paix, un flambeau énorme de cire brûle à l'Église, aux frais de la ville, à Saint Martin où la chambre des échevins vient de faire sculpter des bancs neufs, aux armes de la ville, par Baudhuin Froment, l'un des décorateurs de la nouvelle nef des Bénédictins.

4 tonnes de bière régaleront, par moitié, les communautés du Pommereuil et de Mazinghien ; banlieue du Cateau. Les hôteliers donnent à boire, toujours de la bière, aux escouades des bourgeois, Serments et Jeunesse, qui fêtent la paix. La note s'élève à 524 florins. Mayeurs et connétables du Pommereuil et Masenghien sont aussi indemnisés de tous leur débours de guerre : frais des sauegardes, rafraîchissements aux partis ennemis comme amis, voitures de foin, etc. Jusque fin 1712, il y en a pour 1 586 florins. Les officiers de la Jeunesse ne sont pas oubliés. Le jour de la publication de la paix, 32 florins de récréation leur sont alloués.

L'APRES - GUERRE

Après l'enthousiasme de la paix, il faut travailler et réparer les ruines.

Monseigneur de Fénelon accorde modération, aux hostelains (aubergistes) de la ville, de 10 patars à la tonne de bière, vu la mévente des années de guerre.

1714

Il vient au Cateau, après une longue maladie, le 11 avril 1714, faire l'élection du nouvel Abbé de Saint André : Théodore de la Cocquerie. A cette occasion, c'est aussi sa rentrée en sa bonne ville du Cateau, après sa convalescence, il est reçu à l'Hôtel de ville. On lui présente 12 lots et une pinte de vin d'honneur. Lui servit-on des écrevisses, comme au repas échevinal de l'Assomption, après la procession « du Roy », assaisonnées à l'huile et au vinaigre, car ces crustacés pullulent alors dans les ruisseaux des environs. Peut être que non, car Monseigneur avait demandé que les somptueux repas et dons traditionnels des oiselets (tirs à l'arc), et réceptions des rois de geai soient suspendus, pour toutes les confréries, jusqu'à ce que le Collège des Jésuites, construit par la ville, soit bâti. On lit dans les comptes du massart Pierre Antoine Moreau que Bone Lefebvre avait vendu à la ville une maison pour servir en partie à ériger le collège.

Fénelon prêchait l'économie, car il subissait les lourdes charges de la guerre. Il écrivait à l'Abbé de Beaumont, son neveu (le futur évêque de Saintes) : « vous connaissez tous mes embarras : une grosse dépense ordinaire (c'est à dire le train de vie d'un archevêque Duc de Cambrai), de grands bâtiments à faire et meubler, un séminaire à loger et à établir, presque tous mes séminaristes à entretenir à Paris, mon neveu à aider dans le service, d'autres petits neveux qu'il faudrait faire chevaliers de Malte ou faire étudier, des fermes en partie ruinées ou prêtes à tomber en ruines ». Il aurait pu ajouter, les revenus diminués, réduits à rien, comme après toutes les invasions.

Mais cette lettre résume les préoccupations et les ultimes occupations de Monseigneur de Fénelon, au déclin de son existence.

Certes, il écrit toujours. De 1713, l'année de sa maladie, date sa lettre à l'Académie, chef-d'œuvre classique. Mais il ressent la solitude ; il a perdu ses bons amis, le Duc de Chevreuse (1712), puis cette année 1714, le bon Duc de Beauvillers ; ces bons amis, avec qui il n'avait pas de débours, « l'amitié ne remercie, ni ne se laisse remercier », leur disait-il.

Revenant de Chaulnes, il écrit le 23 novembre 1714, au fils du Duc de Chevreuse qui le reçut si bien, « le mieux, dit un proverbe italien, gâte ce qui est bon. Chaulnes a gâté Cambrai. Je commence à m'ennuyer de n'avoir plus de grand parc, et d'avoir perdu les beaux jours. Je m'en prends à Cambrai, de ce froid noir et âpre. Sérieusement je suis touché de la vie peut être trop douce, que j'ai menée près de vous. »

La mélancolie de novembre en Cambrésis assombrissait son âme.

« Aider son neveu dans le service ». Que n'avait-il pas fait pour le cher Fanfan, pour le guérir complètement de sa blessure, il l'avait envoyé consulter les meilleurs médecins de la capitale. Il tenait à ce que leurs soins soient honorés princièrement et y pourvoyait, écrivant au jeune colonel, boiteux depuis Landrecies, « il vaut mieux faire un peu trop que de s'exposer au moindre risque de faire trop peu avec des personnes de mérite ».

Il est de bon conseil pour ce fils adoptif, plein d'avenir, le marquis colonel de Fénelon, dont il est fier, car il est très apprécié par les puissants chefs des armées. « On déshonore la justice, lui écrit-il, quand on n'y joint point la douceur, les égards, la condescendance ; c'est faire mal le bien ». Précieuses maximes sont profitera le futur maréchal de camp et ambassadeur de Hollande.

Douceur, condescendance, courtoisie, sont les qualités maîtresses du grand Fénelon, cet éducateur-né, « des petits-neveux à placer ou à faire étudier » ; l'abbé François de Fénelon (ou Léon, archidiacre de la métropole en 1715 - DD I), est depuis 1710 écolâtre du chapitre de Cambrai. Le chevalier François Alexis deviendra exempt des gardes du roi. Le frère de l'écolâtre est châtelain du Cateau, Henri de Beaumont.

En 1713, à 62 ans, Fénelon éduque encore « le petit page de 12 ans », un arrière petit

neveu, car il porte son nom. « Éduquer, des grands bâtiments à faire et à meubler », Fénelon a peut être en vue le collège qu'il veut avoir au Cateau-Cambrésis, sa ville seigneuriale, pour l'éducation de jeunes hommes à qui il souhaiterait d'acquérir les vertus du cher petit prince, dauphin un an, mort à 29 ans !

Les guerres font toujours tort à la jeunesse ; le bruit des armes, le climat des batailles s'opposent au calme et au silence des études. Puis les soucis de la vie difficile ou dangereuse chassent, chez les parents responsables, les soucis de diriger leurs enfants avec autorité et fermeté.

Le besoin d'un collège est urgent au Cateau-Cambrésis. Fénelon sait ce que les archives de la Compagnie de Jésus nous rappellent de la situation dans la châtellenie du Cateau (Arch. Soc. Jésus, Prov. Gallo-Belge, Litt. Amical 1714-1717 - Gallo-Belge, tome 38).

« Partout les tracas de la guerre sont encore visibles. La plupart des habitants, ruinés par la durée du fléau, habitent des abris, avec des toits de fortune sur les maisons. Beaucoup de paysans sont demeurés longtemps réfugiés dans les bois, avec ce qu'il leur restait de bêtes ».

Et au moral : « Cette ville, malgré ses 2 000 habitants est peu instruite ; étant soumise temporellement à l'archêque de Cambrai, ses habitants usent des privilèges ; ils n'ont pas besoin de travailler beaucoup pour vivre. Ils ont des loisirs et en profitent pour s'adonner à la boisson. La jeunesse qui ne fréquente aucune école contracte très tôt les habitudes d'une vie très libre. L'enfant suit l'exemple de son père ». Cet état de chose préoccupait les milieux soucieux du bien public.

Le 1^{er} mars 1714, Monseigneur avait confirmé l'acte de fondation du collège du Cateau, et mettait les pierres de ses carrières des Fasciaux, à Saint Benin, près de la cense de Vaucelette (aujourd'hui des Fasciaux), à la disposition des entrepreneurs de la construction.

1714 - CC 10

Départ de la garnison : La vente des draps, meubles, paillasses, etc, mis à la disposition du commandant de place, rapporte 1 008 florins aux comptes de la ville.

En cette année 1714, Monseigneur recevait à Cambrai le Sieur Clément venu au Cateau « prendre ses ordres », au sujet de la capitation. Il envoya à Maubeuge l'avocat Deruesne « pour empêcher l'intendant Dougat, d'admettre la création d'un foire à Solesmes, que les habitants y avaient voulu faire établir », ce qui paraissait alors dommageable pour les foires, marchés et intérêts commerciaux du Cateau.

En novembre, M. de Cambrai avait eu un accident de voiture, au cours d'une tournée épiscopale ; ses chevaux avaient pris peur au passage d'un pont et s'étaient emballés, et le carrosse avait failli verser. Monseigneur en ressentit une vive émotion, et comme l'écrivit Saint Simon, dans ses Mémoires : « il eut dans sa faible machine toute la commotion de cet accident ». Une commotion, réaction vive du choc de l'accident, n'est pas étrange dans cet être si sensible, qui ressentait l'ennui et « le froid noir et âpre », d'une vieillesse précoce.

1715

Il recevait encore Mrs Clément et Lecerf du Cateau, venant « lui souhaiter le bon an », de la part du Magistrat et des bourgeois de sa bonne ville. C'était le dernier hommage de ses sujets catésiens ; le soir du 1^{er} janvier, Fénelon tombait gravement malade. Il conservait sa lucidité, lorsque le cher Fanfan et l'Abbé de Beaumont, arrivant le 4 de Paris, amenaient avec eux, le célèbre médecin Chirac. La consultation avec les meilleurs praticiens de Cambrai, la nouvelle saignée émétique ne firent rien.

Le matin du 7 janvier, il expirait à 63 ans ; la veille, il avait tenu à donner une dernière bénédiction à sa famille et à tous ses domestiques.

MORT DE FÉNELON

Les cloches de Saint Martin et celles de Notre-Dame sonnèrent le glas au Cateau, pendant 6 semaines. Le peintre Jean Philippe Lefevre exécuta un grand blason et 109 petits aux armes du seigneur archevêque pour la pompe funèbre.

Dans les comptes de ville, la dépense de ces blasons de deuil et de tristesse se mêle à celle des joyeuses cocardes fournies pour la réjouissance de la paix récente.

DD I

La mort de Monseigneur arrête la vente du bois coupé et à abattre au Bois Lévêque. Le commis receveur (Jean Chastaignier est ce receveur), délégué par le chapitre, administrateur des biens de l'archevêché, demande un constat du châtelain, car il s'agit de départir ce qui fait partie de l'héritage et de ce qui revient au chapitre administrateur et au successeur.

Le châtelain, Henri Joseph de Beaumont, se récuse. Le 24 janvier, car il est le frère de l'héritier « universel et général du défunt », messire Léon de Beaumont, archidiacre de la métropole de Cambrai.

C'était le fils d'une de ses sœurs ! Il ne lui laisse presque rien, car la fortune personnelle de Fénelon était nulle, et les revenus de l'archevêché avaient été employés et au delà en bonnes œuvres. Fénelon mourait « pauvre, à force d'avoir été riche », et dans son testament, il déclarait à sa famille « quoiqu'il ait aimé tendrement, et qu'il n'oubliait pas le mauvais état de ses affaires, il ne croyait pourtant pas lui devoir laisser sa succession car les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés au besoin des familles, et ne doivent pas sortir des mains des personnes attachées à l'Église ».

Léon de Beaumont, l'archidiacre, était donc chargé avec l'Abbé de Chanterac, de faire « le meilleur usage qu'ils pourront du liquide de la succession » ; c'est-à-dire, en libéralités et aumônes.

Dans le même testament, Monseigneur demandait à être enterré « en la manière la plus simple et avec le moins de dépense qu'il se pourra », déclarant que « la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs ».

Son humilité fut satisfaite. On ne prononça point d'oraison funèbre du grand disparu, on craignait d'y déplaire au Roi. Ce fut le seul archevêque de Cambrai qui n'eut point d'éloge funèbre, ses œuvres et sa vie suffisaient d'ailleurs à sa gloire.

A l'Académie française, ni le directeur, M. Dacier, ni son successeur au siège de Fénelon, M. de Boze, dans leurs discours, n'osèrent même prononcer le nom de Télémaque, (pour la) même raison : crainte du courroux royal.

Le 1^{er} septembre, celui qui fut le roi Soleil, suivait dans la tombe le précepteur de ses petits-fils. Louis XIV avait regretté la mort de Fénelon, « il nous manquera », dit-il, et Madame de Maintenon évoqua « la mémoire d'un ancien ami, que le quiétisme lui avait fait perdre ».

Un autre deuil aurait bien contristé Fénelon, s'il avait encore vécu.

GG 6 - REGISTRE DE NOTRE-DAME

En septembre, décédait au Palais du Cateau (Fénelon avait-il fait de son Palais du Cateau une maison de convalescence pour officiers blessés, ou le capitaine y était-il seulement soigné à titre de neveu ?), son petit-neveu Gabriel Léon de Beaumont, seigneur du Sart, fils du châtelain Henry Joseph de Beaumont, seigneur du Fort Viviers et de feu Dame Gabrielle Folie de Pontant.

Le défunt était capitaine au Régiment de Bigorre (infanterie), qu'avait commandé comme colonel son cousin, « le cher Fanfan », le marquis de Fénelon, qui allait devenir en 1718 inspecteur général de l'infanterie.

Le jeune capitaine de Beaumont mourut-il des suites d'une blessure de guerre, ou autrement ? Le registre de l'Église Notre-Dame nous apprend seulement que fut enterré en l'Église des Récolets, le 23 septembre 1715, le fils du châtelain gouverneur.

Le Marquis Gabriel de Fénelon, l'ancien « Fanfan », le cher petit Fanfan, le véritable héritier de l'archevêque duc de Cambrai, qu'il avait formé, façonné, aidé, ne fut pas un ingrat.

Il publia les œuvres de son oncle et a travaillé à célébrer sa mémoire.

Sa tâche fut aisée, car dès la mort de Louis XIV, Fénelon fut reconnu par tous comme le grand homme méconnu, dont les talents auraient pu encore servir le pays. Le régent Philippe d'Orléans, quoique mécréant, aurait volontiers fait de l'ancien précepteur des enfants de France, le premier ministre de son gouvernement. Fénelon aurait-il été un grand ministre ? Les mémoires qu'il a laissés sur les devoirs des rois et les réformes urgentes du pays, auraient pu éclairer le régent et le guider, pendant l'enfant du roi Louis XV.

Les « Tables de Chaulnes », et autres directives restèrent lettres mortes. Fénelon aurait-il eu l'énergie de faire aboutir les réformes ? Peut-être, bien qu'il fut doux et modeste avant tout. Mais les réformes auraient-elles suffi, si l'esprit d'abnégation et de sacrifice n'avait pas animé en même temps les nobles, les puissants et les dirigeants de la nation, se dépouillant du luxe effréné contre lequel Fénelon s'était élevé.

En 1710, il écrivait dans ses conseils au Duc de Bourgogne : « il y a aujourd'hui plus de carrosses à 6 chevaux dans Paris, qu'il n'y avait de mules, il y a 100 ans ». C'était, il est vrai, le progrès, et les conséquences de la prospérité du Grand Siècle de notre histoire, celui qu'on appela « le Siècle de Louis XIV ».

La protection posthume de Fénelon suivit le neveu bien-aimé. Le Marquis de Fénelon, dont les loisirs étaient consacrés à la publication des œuvres de son oncle, fit une brillante carrière dans les armes.

Après avoir été ambassadeur de Hollande en 1724, il revint près du Cambrésis et du Cateau, en 1735, comme gouverneur du Quesnoy ; en 1740, il était chevalier des ordres du roi. Il eut une mort glorieuse, un boulet l'emporta pendant la guerre, à Raucourt, près de Liège, en 1746. Il eut la même fin que Turenne (Fénelon ou le précurseur, d'après le Dr Benassis).

L'une de ses descendantes épousa plus tard le Vicomte de Chateaubriand, l'écrivain romantique.

Au Cateau, le souvenir de Fénelon est resté vivant après deux siècles et plus.

Le beffroi élancé, œuvre de Nicolas de Valenciennes, aux quatre pyramides, flanquant le campanile, au-dessus de l'ancienne « bretecque », ne porte plus ses armes sur la girouette dorée, ni au-dessus du grand balcon. La Révolution de 1790... des étrangers à la ville ont fait détruire ces précieux emblèmes du passé.

Le puits du marché, dont la girouette fleurdelysée tournait tour à tour les armes de

Fénelon et celles de la ville, au gré du vent, a aussi perdu à la Révolution, des emblèmes, dits alors « séditionnels ».

Dans l'Église, parmi les sculptures innombrables qui fouillent les moindres arcades, il en existe au déambulatoire, que les frères Froment, alors bourgeois du Cateau, ont sans doute dédiées sous leur ciseau au seigneur archevêque. Elles représentent une couronne royale et deux dauphins. Allégorie ou coïncidence ?

Mais il reste le collège du Cateau. Le 18 mars 1715, la première pierre, « la pierre angulaire », était posée à 6 H du matin, sans cérémonie, par suite de la mort récente du seigneur archevêque.

Les travaux furent dirigés par le sieur Bonnart, entrepreneur de la construction. La bibliothèque des régents a conservé jusqu'à nos jours un tableau de Fénelon, âgé, assis dans sa bibliothèque ; l'écritoire avec la plume auprès de lui : une plume d'oie dans la main droite, il tient dans la main gauche une lettre.

Ce n'est certes pas un chef-d'œuvre à la Rigaut, mais le peintre a bien rendu la figure du vénérable prélat, déjà un vieillard, qui répond à la description de Saint Simon.

« ... Grand homme maigre, avec un grand nez, physionomie d'évêque, de docteur et de grand seigneur ». Il porte le rabat français et le cordon de l'ordre du Saint Esprit (?). On aimerait à lire sous cette plume l'une de ses pensées maîtresses, peut être l'esprit de tolérance et de patiente délicatesse qu'il pratiquait et voulait qu'on pratiquât.

1705 - Litterae

« Prions pour les esprits prévenus ; loin de nous irriter contre eux, ne songeons qu'à les plaindre, qu'à les attendre, qu'à chercher les moyens de les guérir de leur prévention. Il faudrait n'être pas homme pour ne pas sentir comme il est facile de s'engager dans l'erreur et comme il en coûte pour en revenir », songeait-il alors à sa propre expérience. Il s'était enthousiasmé pour le quiétisme, doctrine romantique de l'amour de Dieu, exalté par la romanesque Madame Guyon. Pêché de jeunesse !

Ou bien aimerions-nous mieux la sage maxime de santé du Télémaque, de ce livre condamné sous Louis XIV, et dont la première édition, après sa mort, dès 1715, était dédiée au jeune roi Louis XV, âgé de 7 ans.

« Le grand remède qui est toujours innocent (inoffensif) et d'un usage utile, c'est la sobriété, la tempérance dans tous les plaisirs, c'est la tranquillité de l'esprit, c'est l'exercice du corps ». Maxime bien choisie pour les collégiens de tout âge.

Mais les essais de déchiffrement de cette lettre du portrait ont déçu les chercheurs. Elle commence ainsi : « J'ai bien reçu, ma chère fille...

à mettre lettre du Collège

Une fois de plus, le portraitiste a fait de Fénelon un éducateur de jeunes filles, alors que sa vocation était d'être formateur, modèle et conducteur de jeunes hommes. Par suite de cette erreur due à la Lettre sur l'éducation de filles, tous les lycées et collèges féminins portant le nom de Fénelon, alors que même le collège de garçons du Cateau, qu'il a fondé, n'est pas autorisé à s'honorer du nom de son illustre fondateur.

Une modeste rue du Cateau porte son nom depuis le 19^e siècle : la rue Fénelon joint le Boulevard de l'Hôpital Paturle à l'Église Saint Joseph, bâtie près de l'Église primitive Saint

Quentin, à Vendelgies, avant la fondation du Cateau. Fénelon aurait approuvé, en son humilité profonde, ce choix d'une petite artère allant d'un hôpital, Hôtel-Dieu, à la maison de Dieu.

Le jardin public du Cateau, l'ancien parc des archevêques, transformé depuis que Fénelon s'y promenait, est placé sous sa protection et son égide.

En 1885, le 21 avril, un buste de marbre blanc, dû à M. Denechau, était placé sur un socle de pierre d'Ecaussines, conçu, dessiné et exécuté sous la direction de M. Orange de Prat, professeur de dessin au collège, et de l'école de dessin de la ville.

L'habitude fut prise de dire le Parc Fénelon, et aussi le Palais Fénelon, reconstruit par Monseigneur de Choiseul, 50 ans après la mort du bon prélat.

Les enfants viennent jouer autour du buste, et devant lui, sur le tapis de verdure, entre les allées de vieux tilleuls du parc à la française, comme jadis couraient Fanfan et ses cousins et leurs amis.

La dévotion populaire du nom de Fénelon est telle que des enfants prenaient son nom au baptême. L'ancien maire de Neuville, M. Fénelon Legrand, brasseur, un ecclésiastique du même village, l'abbé Fénelon Basquin, et de vieux Catésiens (Fénelon Cras), portaient ce prénom.

A côté des héros ou des rois légendaires à Neuville, les César, Clodomir, Clotaire, Charlemagne, Romulus et des héros de l'époque napoléonienne, les Kléber et Marceau, le nom du doux et tendre archevêque de Cambrai a survécu aux modes des prénoms modernes dans les solides traditions et la fidèle vénération d'un vieux village du Cambrésis, et sans doute de bien d'autres.

LES PREMIERS SUCESSEURS DE FENELON

Trouver un successeur digne du disparu n'était point chose aisée ! Même avant la mort de Fénelon, le 4 janvier 1715, le chapitre avait délégué pour la reddition des comptes de la ville du Cateau, le chanoine Adrien Mazille, et leur collègue Michel de Bernières des Anges, secrétaire particulier et l'intime confident de Monseigneur de Fénelon, plus connu sous le nom de M. des Anges.

Et le même châtelain, M. de Beaumont, neveu de Fénelon, restait gouverneur du Cateau. Tant était l'attachement du vénérable chapitre ayant juridiction du siège vacant pour les amis et familiers de l'archevêque défunt ; une seule fois quelques nuages avaient semblé assombrir l'entente parfaite qui régnait entre prélat et chanoines ; il suffit d'une conversation directe entre l'intéressé et Monseigneur pour dissiper un malentendu. Le chapitre aimait et admirait Fénelon, qui était le défenseur assidu des droits du chapitre et de tout son clergé contre toutes attaques injustes et arbitraires. Ainsi prit-il fait et cause pour son curé dans le débat qui opposait le pasteur de Montay à l'Abbé de Saint André de sa ville du Cateau.

1716

Le 11 octobre 1716, le Président Daudun (du conseil du Roy) écrit au seigneur archevêque (Monseigneur d'Estrées), que Le Cateau et sa châtelainie étaient exempts des droits sur les huiles. La jalousie des fermiers des huiles du Hainaut les avaient poussés à s'attribuer des droits sur les moulins à huile (tordoires) situés dans la châtelainie (Mémoire pour le chatelain, magistrat etc, du Cateau, défenseurs et opposants, et les Etats de Cambrai et du Cambrésis, parties intervenantes, 1752, contre le fermier des Domaines du Roy établi en Hainaut).

Monseigneur d'Estrées

Le 20 janvier 1716, l'Abbé Jean d'Estrées, était nommé par le Régent, Philippe d'Orléans à l'archevêché de Cambrai. Âgé de 50 ans, l'archevêque élu avait été jusqu'alors ambassadeur et diplomate. Comme Fénelon, il était membre de l'Académie française, où il succéda à Boileau.

Mais, avant que d'avoir reçu ses bulles de la Cour de Rome, il expirait à Paris, le 3 mars 1718.

Les comptes présentés par Maximilien Gallet, massart du Cateau le 10 novembre 1717, l'avaient encore été à Mr des Anges et Mr Henry de Beaumont, châtelain, dénommés commissaires par les vicaires généraux de Cambrai.

Il avait été beaucoup question du collège dans cette reddition de comptes.

Il avait ouvert ses classes de rudiment, le 20 avril 1716, et les échevins avaient versé, dès 1715, 6 000 florins au Père Ignace de Rebecque, le recteur, en acompte des 13 000 florins promis par les délégués du Magistrat, et décrétés par feu Monseigneur Fénelon, Deruesne et Cuissette, pour l'érection du collège.

Des prix offerts par la ville avaient été distribués aux écoliers en 1716 « à l'action de la St Rémy », à la rentrée d'octobre.

En échange de bons procédés, un cierge d'honneur fut, en 1717, offert au Magistrat de la cité, comme fondateur du collège, par les Pères Jésuites, blasonné aux armes du Cateau. Et cette cérémonie se renouvela en octobre, les années suivantes, avec compliments, vins d'honneur, dénommée dans les comptes « récréation du jour de la chandelle ».

Le nombre croissant des externes donnait à la rue des Mulquiniers, devenue rue des Jésuites, une joyeuse animation. Le nouveau collège, spacieux et confortable, était cité dans les annales de la Compagnie de Jésus (déjà citée) comme un modèle du genre, pour toute la province de Gaule Belgique ; sa situation contre les remparts assurait l'aération des classes et le bon air pour les élèves, ainsi que les commodités hygiéniques de la ville.

1714 - 1717 - Litterae

« Cateau-Cambrésis, lit-on dans les annales, est construite sur une pente étendue. Autrefois défense avancée de Cambrai, la cité ne peut plus tenir contre les nouvelles machines de guerre. Une simple muraille la protège désormais contre la surprise des assauts ».

Il n'y a donc pas de sièges à craindre, ni de coups de main à redouter. Tranquillité assurée pour les jeunes étudiants. Avantages aussi d'une véritable station climatérique.

« Pays agréable, ciel pur, campagne relevée de forêts et de collines. Partout des sources répandent leurs eaux limpides ». Belles promenades en perspective.

La ville a des rues larges, dévalant vers la rivière. La pente permet le nettoyage facile des rues.

Puis le nouveau collège est bien orienté.

« Toutes les salles, même inférieures, regardent le jardin qui s'incline vers le sud-est. Les Belges aiment cette orientation. Les rayons du soleil tempèrent ici l'humidité du climat ».

L'externat avait débuté avec 50 élèves, et la ville versait les 2 000 florins annuels prévus pour l'entretien de 5 régents, d'un recteur, d'un préfet des études, et d'un frère coadjuteur.

De ce côté là tout allait bien. La prospérité du collège s'accrut d'année en année.

Mais la ville devait défendre sa propre prospérité et ses finances. On voulait interdire la vente d'étoffes d'indienne au Cateau. C'était contraire aux privilèges du Cateau. Messieurs Denis et Sculfort allèrent en protester auprès des vicaires généraux administrateurs du diocèse.

Les mêmes allaient complimenter l'Abbé de Beaumont, neveu de Fénelon, nommé évêque de Saintes, et le féliciter. Il avait fait remise, au nom de son oncle, d'une somme de 2 000 florins, par lui avancée pour les frais du nouveau collège.

Mais avec l'autre neveu, le châtelain Henri de Beaumont, les relations devenaient tendues. Il avait des dettes. La maison de l'Ange, au beau balcon de fer forgé, appelée dans les comptes « la maison du chatelain », où il habitait près de l'Hôtel de ville, était lourdement hypothéquée. Fénelon savait que sa famille était sans biens, et en mauvaises affaires. Lui disparu, le neveu a la vie difficile. Il doit quitter Le Cateau, et est remplacé par M. de Tore.

1719

Le nouveau châtelain, Philibert de Tore, chevalier de l'ordre de Saint Lazare et de Notre Dame du Mont Carmel, présida la reddition des comptes, le 2 May 1719, avec Mr Amand Daugier, archidiacre, chanoine de la Métropole de Cambrai, administrateur général de l'archevêché pour Son Éminence le Cardinal de la Tremoille.

Âgé de 60 ans, Joseph Emmanuel de la Trémoille avait fait sa carrière à Rome, où en 1706, il devenait ambassadeur de France auprès du Saint Siège.

Nommé évêque de Bayeux par le régent en 1716, en février, il était transféré, avant même que d'avoir occupé son siège, à Cambrai, par brevet royal du 7 mai 1718. Il fut sacré à Rome le 30 mai 1719. Il y mourut le 9 janvier 1720. Le deuxième successeur de Fénelon ne parut point non plus à Cambrai.

L'Abbé d'Augier est reçu avec courtoisie à son arrivée au Cateau, comme représentant de son Éminence le Seigneur archevêque : 14 pots de vin lui sont présentés, un repas lui est offert en la maison de ville.

Il autorise la vente de la « maison du chatelain », poids mort pour les finances de la ville. Une tentative d'accommodement avec M. de Beaumont, alors à Cambrai, par le greffier, n'a pas abouti. Hubert Bonnaire est acquéreur de la maison de l'Ange, pour 6 580 florins ; mais comme elle (est) chargée de 6 500 florins en faveur de M. d'Escaudoeuvre, qui tient rente au lieu de M. le Doyen de Franqueville, de 260 florins par an. Le 5 juin 1719, la ville était quitte avec lui (CC 10). La vente ne rapporte à la ville que 20 florins.

BB I

L'archidiacre administrateur règle le différend entre échevins et bourgeois, à propos de la suppression de droits sur les adjudications des fermes de la ville et la maltôte des bières foraines (les sieurs Deruesne et Sculfort ont dû faire le voyage de Paris contre les bourgeois au sujet de cette maltôte, CC 10).

En février, loge en ville, le régiment d'infanterie de Sors (Solre ?). Les affaires des cabaretiers ont dû alors être excellentes.

En May, rabais des monnaies et perte au change de 29 florins 4 sur 35 louys d'or et 1/2 en caisse du massart.

CC II

Fin janvier 1720, 29 florins de cire se consomment lentement pendant le service funèbre de feu le Cardinal de la Trémoille. Il y eut réception à l'issue de l'office, à laquelle avaient été conviés Messieurs les Curés. Joseph Lefebvre, peintre catésien, fit les blasons pour le service de Monseigneur, comme il avait peint et doré les 4 cadrans de l'horloge du beffroi, montée à cette époque avec son carillon ; l'horloge était l'œuvre d'Étienne Castelain.

LE CARDINAL DUBOIS - 1720-1723

Le troisième successeur de Fénelon ne parut point non plus au Cateau. Guillaume, cardinal Dubois, alors âgé de 64 ans, était fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde en Limousin ; il devint précepteur en 1687 du Duc de Chartres, qui devint le régent Philippe d'Orléans. M. Dubois accompagnait son élève sur le champ de bataille et prenait part au combat, « il va au feu comme un grenadier », disait de lui, après Steinkerque, le Maréchal de Luxembourg. Voyant que le prince, son élève, s'émouvait des cris des blessés, il lui donna un conseil charitable « Envoyer donc vos équipages relever ces malheureux ». Ce qui fut fait. Mais la carrière de M. Dubois fut surtout celle d'un diplomate et d'un homme politique.

Ami de l'Angleterre, il renversa la politique du feu roi Louis XIV. Il conclut une triple alliance entre l'Angleterre, la France et la Hollande, contre l'Espagne, en 1717. Philippe V devenait l'ennemi de son cousin et rival le régent. Les Français attaquèrent les frontières des Pyrénées, Philippe V finit par adhérer au pacte d'alliance qui devint quadruple (1718) et l'empereur aussi en fit partie, beaucoup plus tard.

Après la mort de M. de la Trémoille, M. Dubois était nommé à l'archevêché de Cambrai, alors seulement il fut ordonné prêtre, sacré archevêque, puis nommé cardinal en 1721, premier ministre en 1722, et par surcroît académicien la même année.

CC II

En 1720, M. de Tore, châtelain, avait fait le voyage de Paris pour faire compliment à Monseigneur l'Abbé Dubois sur son avènement à l'archevêché de Cambrai, au nom des Catésiens. Cette démarche coûta 160 florins aux finances de la ville.

En 1721, une feu de joie devant l'Hôtel de ville, était allumé sur des fagots, pour fêter le couronnement du roi Louis XV ; un repas suivit la joyeuse flambée. Le sieur Pierrart allait à Paris complimenter la nouvelle Éminence, et l'intéresser aux affaires de sa ville du Cateau, sollicitant son appui dans les affaires contre Castille et Hambour, entrepreneurs du fourrage. Le Cardinal Dubois satisfait pleinement l'envoyé. Il s'adressa directement au roi pour défendre les intérêts du Cateau, en d'autres circonstances contre les traitants.

Le premier ministre remontre au roi, en son conseil, que le Cateau-Cambrésis et sa châtelainie « formaient la première et la plus noble portion du patrimoine de l'archevêché de Cambrai et constituait un pays neutre et si libre qu'en 1559, il fut choisi pour les conférences de Paix. L'avantage précieux de cette liberté avait toujours été conservé avec tant de religion et de pureté qu'il ne lui fut jamais fait préjudice. Ni la domination espagnole, ni les conquêtes de Louis XIV, malgré les créations d'offices nouveaux et les dernières guerres, n'entamèrent cette neutralité et liberté » (AA I, texte de M. Jules Finot, 1887).

En 1700, les droits de contrôle des actes des notaires et autres assimilés furent étendus jusque dans le Cambrésis. Il suffit de la représentation par l'Archevêque de Cambrai de

l'immunité de ce pays, pour qu'aussitôt il ait été excepté de l'établissement de ces nouveaux droits.

De même, en 1716, il fut déclaré exempt des droits de la ferme des huiles.

Il est de notoriété que nul édit, déclaration et arrêt, ne peut être publié, affiché et exécuté, sans l'attache ou « parearis » de l'archevêque ou de ses officiers.

Le Cardinal Dubois eut gain de cause.

Le 30 mai 1723, des lettres patentes déclarèrent l'indépendance du Cateau et châtelainie « étant et demeurant à perpétuité exempts et libres de tous droits et offices royaux, présents ou à venir, le roi voulant que ce pays fut régi à l'avenir comme par le passé, seulement par ledit Cardinal Dubois, notre principal ministre et ses successeurs, audit archevêché de Cambrai ».

Or, le parlement de Flandre refusa d'enregistrer ces lettres qui furent transcrites sur le registre du greffe au siège échevinal du Cateau à l'insu des gens du roi, conflit qui, à l'état latent, avec des phases aiguës, durera jusqu'à la Révolution.

Le Cardinal Dubois ne parut pas à Cambrai, mais il fit de sa ville ducale et princière le siège d'une conférence de paix en juin 1722. Une petite armée de 17 ambassadeurs avec leur brillante suite animèrent Cambrai. Il s'agissait, en suite de la quadruple alliance de régler la paix en Europe, de liquider les questions brûlantes restées pendantes entre l'Empire et l'Espagne, à la suite du Traité d'Utrecht et des récentes hostilités. Ce congrès de Cambrai dura jusqu'en 1725 ; on le baptisa « Congrès des Plaisirs ». Voltaire y parut et l'on joua son Œdipe. En 1725, le brusque rappel des envoyés d'Espagne mit fin aux longs et inutiles palabres. La jeune infante destinée à épouser le roi Louis XV venait d'être renvoyée à Madrid. Louis XV épouserait Marie Leczinska.

Le Cardinal Dubois était mort en 1723, le 10 août, âgé de 66 ans. Son ancien élève dont il était devenu l'homme de confiance, Philippe d'Orléans, le Régent, décédait peu après.

L'Histoire est sévère pour le Cardinal Dubois. Le Cateau n'eut pas à s'en plaindre, ni le diocèse à en pâtir. Jamais on ne l'y vit.

SEMAINE RELIGIEUSE DE CAMBRAI, 26 août 1938

L'administration spirituelle en fut confiée à un évêque missionnaire en disponibilité, ancien capucin devenu prieur bénédictin. C'était l'évêque coadjuteur de Québec, Louis François de Mornay, qui fut inhumé à l'abbaye de Vaucelles.

Quant à l'administration temporelle, elle fut remise à l'ancien secrétaire de Fénelon, M. de Bernières des Angès, qui connaissait bien ces fonctions.

CC II

A ce titre, M. des Angès est au Cateau le 22 janvier 1722 pour la reddition rituelle des comptes du massart. Une délégation du Magistrat avait été à Cambrai lui « souhaiter le bon an », comme représentant de l'archevêque absent.

35 pots de vin lui furent présentés, comme à l'envoyé du seigneur et prince, à sa première visite officielle au Cateau, lors de « son avènement à l'administration du temporel », et un repas lui est offert à la maison de ville. Les sieurs Pierrart et Hal avaient gagné Cambrai pour le féliciter au nom de la ville du Cateau.

Il y a 4 repas de tradition à l'hôtel de ville, chaque année, après les visites des cheminées, en mars et octobre, le jour de la procession du roi (15 août), et le jour de la procession de Saint Mathieu. Il y a d'autres réceptions après les passements des bois de raspe (coupes du Bois Lévêque), et le tir de l'oysellet des arquebusiers et arbalétriers.

Messieurs du Magistrat se réunirent encore après le service et funérailles de son Éminence le Cardinal Dubois, sous les blasons à ses armes parlantes (trois arbres de sinople, rangés sur une terrasse... les arbres du bois !). Pour ce service, le curé de Saint Martin reçut 15 florins. Le défunt avait bien défendu les franchises de la ville, comme Monseigneur de Fénelon.

Le Cardinal Dubois eut beaucoup de détracteurs, qui ne lui pardonnèrent pas son élévation à la première place du royaume. Ils opposèrent volontiers les deux précepteurs de la maison de France et d'Orléans. L'Abbé Dubois est accusé de tous les crimes, débauches, orgies, forfaitures. Par contre, Fénelon est porté aux nues comme le précurseur des idées humanitaires et pour ce, victime du courroux de Louis XIV. Ni l'un ni l'autre ne devaient être abaissés ou exaltés par des partisans. Ayons pour le Cardinal Dubois, Seigneur du Cateau, la même discrétion de jugement que Fénelon lui-même, qui le nommait en 1710, dans une lettre à Madame l'Intendante du Poitou « mon ami depuis un grand nombre d'années, dont les intérêts lui étaient chers ; il en avait reçu des marques d'amitié solides et touchantes, et dont le mérite devait le recommander bien plus que les paroles et recommandation de Fénelon ».

Tome II, pages 88 et 89

L'hermite en province, M. Jouy de l'Académie française, passant au Cateau, accable de sarcasmes la mémoire du Cardinal Dubois et insulte gratuitement à la mémoire des honnêtes mères de famille de la région. Plaisanteries et calomnies faciles mais indignes de la plume d'un académicien et d'un homme de goût. Il lui a manqué la délicatesse et la courtoisie charitable de celui que Jouy appelle le « plus grand prélat de l'Église gallicane », et dont le tombeau l'émeut jusqu'aux larmes « qui roulèrent dans ses yeux ».

Sous l'administration temporelle de M. des Angès et de ses échevins, Le Cateau vécut sans histoires.

M. Cuissette, greffier, tenait le registre. La pension annuelle de 2 000 florins était payée aux régents du collège, dont le père recteur Fr. Wattecamp, était décédé le 27 mai 1721. L'inhumation avait eu lieu en l'abbatiale de Saint André ; le corps du recteur fut déposé dans la crypte, disent les annales de la Compagnie de Jésus. Crypte ou tombeau des abbés ?

CC II

Dans les comptes de Philippe Oblin, il est noté : l'achat de « 8 dauphins, à M. Charles Le Roy, marchand de fromages à Landrecy, qui furent envoyés à M. Delsart, secrétaire de M. Le Blanc à Paris ». Cette variété de fromages de Maroilles était très prisée comme cadeaux.

En 1723, fut démolie et rebâtie la Porte Eauresse.

Messire Charles Antoine Goulart, official et grand chantre de la Métropole a remplacé M. des Angès comme administrateur du temporel. Le 23 octobre 1723, Monseigneur de Saint Albin était transféré de Laon à Cambrai.

MONSEIGNEUR DE SAINT ALBIN (1723-1764)

Le nouvel archevêque, âgé de 25 ans, était un grand et important personnage. Charles de Bourbon de Saint Albin était fils naturel du Régent Philippe d'Orléans et d'une comédienne, Mademoiselle Florence. Par son père, il descendait d'Henri IV, dont le régent avait hérité les qualités de vert-galant et jusqu'au physique. L'auteur (c'est Voltaire) du Précis du Siècle de Louis

XV, nous assure de cela, et aussi de ce que Philippe duc d'Orléans, avait aussi la valeur, la bonté, l'indulgence, la franchise de son aïeul le bon roi Henri, mais avec l'esprit plus cultivé.

Charles de Saint Albin avait en tout cas l'amour du faste et de l'autorité, héritage du côté paternel. Peut être tenait-il de sa mère le goût des somptueux défilés et cortèges spectaculaires, comme on en présentait sur les scènes de l'Opéra ou des Italiens.

Docteur en théologie en 1720, l'abbé de Saint Albin était nommé coadjuteur de Laon en 1721, et en devenait l'évêque titulaire. Les honneurs de la pairie lui étaient accordés. Il remplit les fonctions de duc et pair de France au sacre de Louis XV, le 25 octobre 1723. Il conserva les prérogatives de la pairie, lorsque le 17 octobre 1723, il était transféré au siège de Cambrai.

1723 - CC II

Sitôt la nomination connue, Messieurs Cape et Ruesne, échevins du Cateau, partaient à Paris, présenter les compliments du Magistrat et des vassaux au nouveau seigneur de la ville « Son Altesse, notre prince », qui pendant 41 ans, gouverna cité et châellenie comme un petit royaume dont il se considérait le monarque absolu.

Peu après son accession à l'archevêché de Cambrai, Monseigneur de Saint Albin, perdait son père. Le 2 décembre 1723, le Duc d'Orléans décédait à Versailles, frappé d'apoplexie.

Lettre à Messieurs les échevins du Cateau :

« Paris, 7 janvier 1724

J'ai reçu, Messieurs, les lettres que vous avez bien voulu m'écrire pour me marquer la part que vous avez prise à la douleur que j'ai ressentie de la perte de son Altesse Royale, et pour me souhaiter une heureuse année. Je vous suis fort obligé de vos attentions, et je me ferai un sensible plaisir de les reconnaître quand l'occasion s'en présentera. Je vous prie d'être persuadés que je suis avec une véritable considération, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : Henri, évêque de Laon, nommé archevêque de Cambrai ».

L'archevêque, duc de Cambrai, ne fut installé à Cambrai qu'en 1726, mais de son hôtel parisien de la rue de Bourbon, il dirigeait les affaires de son diocèse, s'intéressant particulièrement à sa Seigneurie du Cateau-en-Cambrésis.

Les volumineuses correspondances échangées avec le Magistrat de notre ville témoignent de la lutte incessante qu'il mena contre traitants et fermiers du Roi, pour conserver les franchises et libertés de sa ville seigneuriale, son autorité absolue, taçant et menaçant des foudres de sa colère, les échevins du Cateau, qu'il accusait d'indolence ou de faiblesse.

1724 - BB 5

Ainsi la lettre que Monseigneur adresse au pauvre Magistrat de notre ville, le 17 août 1724, par son secrétaire M. Meur, lui reprochant « de manquer à ses devoirs de zèle, de sacrifier les privilèges de la souveraineté de Monseigneur sur la chatellenie à des intérêts personnels ».

« Paris, le 17 août 1724

Messieurs, il est surprenant que vous souffriez un attentat contre vos privilèges sans en informer Monseigneur. Les fermiers de France sont obligés d'avoir au Cateau un agent pour le bien des sujets de la chatellenie et pour donner des passe-avants. Il y en a un d'établi par l'autorité

des Archevêques, mais un des directeurs de Saint Quentin sans attention aux droits de Monseigneur et aux usages de la souveraineté vient de changer celui qui y était depuis 22 ans, sans que vous ayez demandé à ce nouvel agent en vertu de quoi il prétend s'établir au Cateau ? quels sont ses pouvoirs ? où sont ses ordres ? De qui est sa commission ? Et sans lui avoir apparaître des lettres d'attache et de Pareatis qu'il doit obtenir de Monseigneur sur sa commission. On empiète ainsi tous les jours sur vous par votre négligence. Vous ne devez pas manquer de faire comparaître devant vous en l'Hôtel de ville le nommé S. Try pour vous apparaitre de ses pouvoirs, commissions et ordres. Il faut exiger, outre cela, qu'ils soient munis des tiltres d'attache ou Pareatis du Prince par qui seul le Roy veut et entend que vous soiez régis ; tout ce qui n'est pas conforme à cela va contre les intentions du Roy et contre les droits d'une souveraineté qu'il entend maintenir dans tous ses privilèges. Il faut laisser ce Sr. Try vivre au Cateau en qualité d'habitant, mais vous lui deffendrez absolument tout exercice de la commission jusqu'à ce que... Mgr vous l'ait présenté ; en attendant Brunet ou quelque autre remplira les fonctions de cet emploi. Messieurs, vous savez votre devoir et je ne prétends pas vous en instruire. Faites tout dans les règles d'une bonne et exacte police et dressez un Procès Verbal dont vous enverrez copie à Mgr ; ne donnez pas sujet aux reproches que l'on fait déjà contre vous comme si vous aviez sacrifié les privilèges de la souveraineté de Mgr sur la Chatellenie à des intérêts particuliers. Je ne vous en crois pas capables, je connais même votre zèle, mais dans cette occasion il faut en donner une preuve, en vous conduisant avec toute la vivacité et la prudence possible sans manquer en rien à la fidélité que vous devez à votre Prince et au respect qui est du au Roy.

Personne ne vous est plus dévoué et n'est avec plus d'attachement et de respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »
Meur, sec(rétaire)

Sous le règne de Charles de Bourbon de Saint Albin, Le Cateau connut un régime de monarchie absolue, qu'on appelait alors, despotisme, mot qui n'avait pas le sens péjoratif qu'on lui attribuait dès la Révolution.

1724 CC 11

1724 fut une année de gros soucis pour le corps échevinal du Cateau.

Une maladie « toute particulière » et inconnue sévissait en ville. Le Docteur Duquartier, chirurgien du pays d'Artois, resta 15 jours au Cateau et travailla à « panser et médicamenter le public ». Il reçut 64 florins d'honoraires. Le Sieur Segard, médecin de la ville, alla à Cambrai consulter ses confrères sur les maladies du temps, cette épidémie mystérieuse.

FF 144, page 6

Pour les convalescents, la viande était trop chère. Les bouchers refusaient d'abaisser leurs prix au tarif des villes voisines.

Le Magistrat taxa donc la viande. Bœuf et mouton gras à 4 patars la livre, vaches et cochons à 3 patars. Une amende de 50 florins et la confiscation de la viande à vendre est prévue pour les récalcitrants, au profit des pauvres.

« Chastelain et eschevins de la ville du Cateau Cambrésis, sur ce qui nous a été représenté que les bouchers ne diminuent pas les viandes quoy qu'elles le doivent être, selon et conformément aux villes voisines, et comme il est de l'intérêt publique d'y établir un règlement, après nous être informé du prix des viandes qui se vendent dans les villes les plus voisines, nous avons taxez la

livre de bœuf gras et moutons gras à quatre patars la livre et celle de halle, vaches et cochons, trois, faisant défense et inhibition aux bouchers de les vendre à plus haut prix, à peine de cinquante florins d'amende et confiscation de telle viande qui resteroient à vendre chez les bouchers contrevenants au profit des pauvres, avec interdiction de tuer à l'avenir, sans qu'ils puissent espérer la grâce d'être rétablis dans leur métier, les déclarants déçus de pouvoir vendre ny débiter aucune viande dès le jour de leur deffaut, et afin qu'ils n'en ignorent sera leue publiée et affichée au besoing sera.

Fait au Casteau Cambrésis le 10 novembre 1724 »

HÔTEL DE VILLE

L'Hôtel de ville s'agrandit et s'embellit ; on construit chambres hautes, prisons et greniers. Un tableau de la justice ornera la petite chambre. Le portrait de feu le cardinal de la Tremoille, provenant de la succession du châtelain Mr. de Tore, et en 1731, le portrait de son Altesse peint par Henriot *, compléteront la galerie des tableaux de la grande chambre. De belles cheminées de marbre, livrées par Martin Fay, marbrier, avec chenets et taque, grille, fournies par M. Goulart, maître de forges, y sont posées.

* *Le portrait de Rigaut, au musée de Tournai (1937), un autre, conservé à l'archevêché de Cambrai, représentent Son Altesse, Monseigneur de Saint Albin ; figure poupine, le nez bourbonien, l'air altier et dominateur, avec perruque poudrée, soutane bleue... symphonie à Tournai, de bleus et de roses.*

* *Portrait du musée de Cambrai (d'après Rigaut) : Œil brun et fier, nez aquilin de race, menton lourd creusé d'une fossette profonde, visage encadré d'abondante chevelure châtain (perruque?) ; sous l'étoffe transparente du rabat blanc, se dessine le large ruban de moire qui retient par un bouton rouge, la croix pectorale d'or, camail de fourrure blanche, manteau de cour en satin lilacé doublé de satin couleur cerise, rochet en point d'Alençon (Dr. Dailliez).*

BB I

Au mois de juin, un incendie jeta l'alarme en ville ; la maison de Marguerite Coliet prit feu, et l'on craignit que les toitures en paille et chaume, qui étaient la majorité, ne s'enflamment, amenant la destruction de la cité ; aussi, le Magistrat prit l'initiative d'une pétition adressée à Son Altesse, signée en tête de liste par M. de (Dere ?), châtelain, Théodore, abbé de Saint André (l'Abbé de la Cocquerie), puis par les échevins, notables, marchands, connétables et bourgeois.

« Monseigneur, Vos chatelain, échevins et principaux bourgeois, habitans, vassaux et sujets de votre ville du Cateau, représentent très humblement à Votre Altesse, le danger des toitures en chaume. L'alarme universelle lors d'un récent incendie, nous obligent à réitérer nos très humbles prières pour qu'il plaise à Votre Altesse y apporter remède en ordonnant de faire recouvrir dans les 6 mois les toits de paille, en tuile ou ardoise, et de permettre que le magistrat prête à 3 % des deniers du domaine aux habitants ne pouvant faire cette dépense.

Ce faisant, ils continueront leurs vœux pour la santé et prospérité de Votre Altesse ».

Voilà le ton des humbles vassaux et sujets du seigneur de Saint Albin, qui répondit le 10 décembre 1724 par l'autorisation demandée, sur un magnifique papier à ses armes, les 3 lys de France avec le créneau et le lambel d'Orléans (armoiries de Monseigneur de Saint Albin, d'azur à trois fleurs de lis d'or au lambel d'argent de trois pendants, qui est d'Orléans, et une minuscule

barre de bâtardise « écu brisé d'un bâton d'argent péri en bande », écu qui pour le duché de Cambrai était d'or, à l'aigle bicéphale de sable au lambel de gueules ». La première lettre de son nom enjolivée avec ses armes, le C majuscule de « Charles », par la grâce de Dieu, etc.

Ce qui fut lu et publié à la bretecque de la ville du Casteau, la veille de Noël 1724.

1725 - FF 144

Son Altesse a été saisie de plaintes contre la contrebande dont on accuse les Catésiens de mal user. Pour prévenir les désordres et pourvoir à ce que la liberté entière dont jouissent nos sujets ne puisse causer aucun préjudice aux droits de Sa Majesté, Monseigneur prend le 19 May 1725, une série d'ordonnances.

I Défense aux étrangers et aux inconnus de s'établir en notre ville et chatellenie, sans justification de leur religion catholique, sans certificat de bonne vie et mœurs, et raisons du changement de domicile. Ils devront obtenir de nos chatelain, échevins et Magistrat une permission écrite de résidence ; nos officiers devront tenir un registre et état exact des nouveaux résidents.

II Établissement d'un registre des logements.

Chaque soir, bourgeois, aubergistes et cabaretiers, recevant à loger des voyageurs ou passagers, devront, le soir de l'arrivée s'entend, porter les noms, surnoms et renseignements de leurs hôtes à la boîte qui, pour ce, sera placée à la porte de notre chatelain et aussi à celle qui sera à la porte de l'Hôtel de notre ville.

III Nous déclarons déchu du privilège de bourgeoisie ceux de nos susdits habitants qui seraient convaincus d'avoir fait ou favorisé la contrebande et commerce illicites et défendus sur les terres de la domination du Roy, et bannis à perpétuité des terres de notre chatellenie, en cas de récidive et peines exemplaires.

FF 144

Le 25 juin, autre lettre de Monseigneur au sujet des gardes de gabelle, l'impôt sur le sel, au Magistrat de Paris.

« J'apprends, Messieurs, par la lettre que vous m'écrivez, l'entreprise de 4 ou 5 personnes inconnues et sans aveu qui se sont depuis peu de jours intrus dans ma ville du Cateau.

Je suis surpris que mon chatelain, après tous les ordres que je lui ai donnés là-dessus, et toutes les promesses qu'il m'a faites de veiller avec la plus grande attention à la conservation de mes droits et des franchises dont jouit ma chatellenie, ne m'en aît pas informé et ne les ait pas pris d'une manière exemplaire.

Je luy mande que sitôt ma lettre reçue, il ne manque pas d'aller, accompagné de vous, Messieurs les eschevins, dans les maisons où sont logés ces gens qui viennent abuser des franchises ou pour s'y opposer sans autorité ; pour les expulser de la ville et des terres de ma chatellenie en les conduisant publiquement, sur les confins du territoire, d'où ils seront bannis à perpétuité avec défense d'y rentrer sous peine de punition corporelle.

(Monseigneur veut que l'expulsion soit exemplaire) : mon chatelain aura attention à se faire escorter par un assez grand nombre de mes gardes, sergens et autres pour prévenir la résistance de ces brigands et scélérats et les faire respecter l'autorité ; j'entends cependant que l'on

prenne toutes les précautions possibles pour qu'il n'arrive ni malheur ni accident. Les termes du procès-verbal de l'expulsion seront si bien mesurés qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient, vous m'en enverrez une copie.

Sur ce que vous mandez, que ces gens ont dit qu'ils établiraient aussi des gardes aux portes de ma ville, je ne compte pas que cela doive arriver de sitôt.

Le Roy lui-même n'entend par rien diminuer les franchises de ma ville, ainsi je ne consentirai par que l'on y donne atteinte. Je vous saurais gré de vos attentions sur cela, Mon chatelain veillera aussi à la conservation de mes droits, m'informera des entreprises que l'on pourra former pour y préjudicier, et sera aussi attentif à s'y opposer qu'ils le sont à empiéter contre les intentions du Roy, qui a la bonté d'agréeer que ce petit reste de souveraineté soit gouverné uniquement par l'archevêque de Cambrai.

Continuez, Messieurs, votre vigilance, donnez moy avis de ce qui se sera passé, et me croiez très affectionné pour vous servir. »

Signé : l'Archevêque Duc de Cambrai

Et voici un extrait du procès-verbal envoyé à Son Altesse, le 30 juin, « le sieur Chapotin, inconnu, logé chez feu Pierre François Depinoy, vivant procureur en cette ville, et 3 autres inconnus, logés chez la Veuve Lequint, furent appréhendés et montrèrent des commissions ; le nommé Chapotin une commission de contrôleur pour le Bureau du Cateau, émanant du sieur Cordier, adjudicataire des fermes de France et visées par les Sieurs Nicaux et de Beaumont, directeurs à Saint Quentin, et les 3 autres produirent leurs commissions signées de Beaumont et Gallois de Saint Quentin, qui leur permet de s'établir gardes aux portes de la ville. Après avoir examiné ces commissions, nous les avons trouvé informes et insuffisantes pour s'habituer comme ils prétendaient faire en cette ville, que d'ailleurs cela donnerait atteinte aux autorités privilèges et franchises dont Son Altesse mondit Seigneur Archevêque et ses peuples ont toujours jouy en cette ville et chatellenie. »

Page 14

« Sur le champ, leur avons ordonné de se retirer incessamment de cette ville et chatellenie dès maintenant et pour toujours leur ayant défense de jamais y revenir... »

La suite a été arrachée, page 14 jusque page 19 où il est question de l'installation du sieur Try après serment et longues promesses de ne rien préjudicier aux droits et franchises dont jouis cette ville et chatellenie. Il lui fut remis les registres concernant son emploi.

Il semble que le ton mesuré des Catésiens qui contraste avec la fougue belliqueuse du secrétaire de Son Altesse, décidant en prince souverain et le résultat piteux de l'affaire, puisqu'en dernière page, le sieur Try, installé au Cateau, semble être un gabelou triomphant, n'aient point trop satisfait Monseigneur de Saint Albin, car le Seigneur du Cateau décide de mieux garder les portes de sa ville et de ne pas s'en tenir aux projets trop économes des échevins.

16 juillet - BB 5

De Paris, le 16 juillet, Mr. Meur, secrétaire de Son Altesse, écrit :

« Monseigneur est disposé à approuver avec quelques changements, le projet que vous lui avez adressé. Il n'est pas possible, Messieurs, de faire faire la garde aux portes par des bourgeois à tout de rôle. Chacun a ses affaires, et il est très onéreux aussi de payer un homme pour se remplacer. Enfin, Messieurs, la ville ne peut faire un meilleur usage de ses revenus

considérables que de les employer pour la conservation de ses franchises et pour se faire honneur. Elle deviendra plus peuplée, à mesure qu'elle se soutiendra plus noblement.

Les 3 compagnies subsistent déjà, à peu de choses près. Chacune aura son capitaine à l'ordinaire, mais ils seront pourtant subordonnés au capitaine des gardes du corps de Monseigneur dont il se réserve le choix.

Il ne suffit pas de faire des projets utiles, il faut les exécuter sans retardement, surtout pour les gardes des Portes, car pour les autres compagnies, Monseigneur est informé que ceux qui sont à la tête de chacune ne négligeront rien pour se faire honneur. Il faudra donc 10 gardes des portes en les y logeant.

Monseigneur choisira parmi 3 noms que vous indiquerez, le lieutenant des portes ».

Cette innovation dut révolutionner les habitudes et douce quiétude des compagnies bourgeoises du Cateau, mais il y avait une brillante compensation à cette militarisation forcée.

« Vous recevrez, aux premiers jours, Messieurs, les 6 drapeaux magnifiques que Monseigneur envoie pour les compagnies de sa ville ; c'est une première marque de l'affection qu'il a pour elles et à laquelle elles ne manqueront sans doute de répondre. L'étendart sera aussi envoyé en son temps.

Comme je connais votre fidélité et votre soumission pour Monseigneur, je serais toujours disposé à vous témoigner le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc »

Monseigneur était sans doute renseigné par son intendant, Jacques Genty qui présidait à la reddition des comptes de la ville.

1726

En 1726, des coupes sombres y sont faites, au chapitre des repas et agapes. Réduction des comptes.

Les repas de la visite des cheminées de mars et d'octobre dont les frais dépassaient 60 florins ne devront plus à l'avenir dépasser 30 florins, de même le repas de la procession du Roy, le 15 août. Quant au repas du jour de la Saint Mathieu, il est supprimé purement et simplement comme les suppléments pour 2 repas les jours des oiselets tirés par les arquebusiers et arbalétriers.

Il faut des économies pour habiller à neuf les compagnies bourgeoises, aussi bien que la compagnie de Lonprez, qui vient de quitter la ville, avec ses soldats de carrière.

Mr. Belle de Paris a fourni à Joseph Glorieux, des ceinturons, cartouchières ; Ambroise de Waroquier a livré des fusils, épées et baïonnettes. *

(* la baïonnette : l'arme blanche du fusil née à Bayonne, qui lui donne son nom)

CC II

Récolets et religieuses s'associent au deuil de Son Altesse, cette année 1726. L'Hôpital du Saint Esprit devenu présentement l'Hospice de la ville, et les Récolets qui viennent de fêter la béatification de la Bienheureuse Hiacinte Morescotti, grâce aux subsides du Magistrat, prient pour le repos de l'âme de Madame la Duchesse d'Orléans, épouse de feu le Régent (c'était Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV).

Un service fut chanté dans les Églises de la ville et Son Altesse remercie par lettre les échevins des condoléances qu'ils lui avaient envoyées à l'occasion de ce deuil de famille.

Le 16 janvier, Monseigneur avait pris une ordonnance au sujet des notaires du Cateau et châteltenie.

Car leurs collègues de Cambrai s'étaient plaints à Son Altesse, que les Cambrésiens qui auraient dû être leurs clients, se transportaient journellement au Cateau pour passer actes et contrats. « Les privilèges, franchises, exemptions de contrôle, actes et autres droits dont ont joui de tous temps les notaires, bourgeois et habitants de notre ville et chatellenie, déclare l'ordonnance, y attirent une foule de clients ». Mais il faut agir afin « que la liberté entière dont jouissent nos sujets ne puisse causer aucun dommage aux notaires de notre ville, duché et comté du Cambrésis ». Les notaires du Cateau ne pourront donc plus recevoir d'actes qu'entre bourgeois de la ville et chatellenie, sous peine d'amende et de privation d'office, en cas de récidive ».

Le 23 février, Monseigneur, désirant « qu'il ne se fasse rien sur les terres de notre chatellenie qui puisse être préjudiciable aux intérêts du Roy et de l'Etat », interdit le billonnage ou commerce illicite des ramasseurs de pièces d'or et d'argent, pour les transporter hors du royaume ou les conserver malgré les défences, vu la diminution des espèces d'or et d'argent et la fabrication des nouvelles pièces ordonnées par les Edits du Roy.

Depuis le 19 février, Monseigneur de Saint Albin était installé solennellement à Cambrai. Trois jours durant, le greffier, M. Cuissette et une délégation du corps échevinal, avaient séjourné à Cambrai, « à l'arrivée de Son Altesse notre prince, à effet de lui rendre hommage pour toute la chatellenie » (Coût des frais de voyage : 96 florins).

Il s'agit ensuite de préparer l'entrée solennelle de Son Altesse en sa ville seigneuriale du Cateau.

Une bande de voleurs se cachait alors dans les bois de Son Altesse (le Bois Lévêque), M. Lanciau pour couper court à leurs rapines alla conférer à Landrecies avec Mr. le prévôt royal. L'ordre rétabli, la ville commença les préparatifs de la réception du Seigneur prince archevêque.

C'est aussi à Landrecies que le Sieur avocat Deruesne alla chercher les armes pour « les escouades et corporeaux ». Le Sieur Gallet, capitaine de la Jeunesse entraîne sa compagnie. Le sieur Maquinot de Reims livre 373 florins de vin.

Gabriel Lefevre, peintre officiel et décorateur, enlumine 5 douzaines de blasons, dont un grand, pour orner les « plates pillaces » (plats pilastres). Il compose plusieurs chroniques et écriteaux. Il peint et dore les deux étendards des gens d'armes et houssards, le guidon des pères Jésuites, et toutes ces « livraisons, emplêtes et enjolevements sont pour l'entrée de Son Altesse ».

FF 144 - pages 25 à 27

Monseigneur, le 10 avril, règle l'organisation de ses gardes du corps, par lettres patentes adressées à Alexis Fontaine, « capitaine d'une ancienne compagnie franche de mes gardes à cheval du Cateau » ; nous le confirmons, capitaine de ladite compagnie pour jouir pour lui et sa compagnie de tous droits, honneurs, prérogatives et lui accordons, ainsi qu'à nos gardes du corps de ladite compagnie, qui sont présentement au nombre de dix, l'exemption de logements des gens de guerre au capitaine Fontaine, nous accordons de plus l'exemption des droits sur les vins et bières et à nos gardes l'exemption des droits de bière pour chacun à concurrence de consommation d'un brassin et demi par an.

Nous nommons enfin Jérôme Lanciau, pour porter l'étendart qu'il nous a plû accorder à ladite compagnie, de service requi et accoutumé auprès de notre personne.

Suivant l'usage, tout nouvel arrivant, si place est vacante, ne serait reçu qu'à la pluralité des voix dans l'assemblée ordinaire qui présidera le capitaine de ladite compagnie ». 300 pieds de feuillet sont fournis par Nicolas Bailleux pour la décoration des rues, le 23 avril 1726.

Pour rehausser l'éclat de la cérémonie, la ville a fait venir 4 cavaliers et 3 tambours, 1 timbalier, 7 trompettes avec 1 brigadier et 1 officier, qui huit jours durant de fête, logeront chez Philippe Caudron et le sieur Bocq, aubergistes. Ils sonneront de joyeux réveils en fanfare et ouvriront le cortège.

ENTREE SOLENNELLE DE SON ALTESSE NOTRE PRINCE

L'abbé Meresse a reproduit le récit d'un « auteur du temps », qu'il ne nomme pas, peut être un chroniqueur de (l'abbaye de) Saint André, car il y est question de l'abbé de la Cocquerie. Nous lui empruntons de larges extraits :

Ce fut « une cérémonie pompeuse », à laquelle assistèrent en plus des Catésiens, les habitants de Solesmes, Saint Souplet et des villages de la châtelainie. Les compagnies bourgeoises avaient des costumes éclatants et flambant de neuf. 60 notables étaient vêtus d'écarlate, d'autres, à cheval, portaient des uniformes de housards et des grenadiers en brillant équipage voisinaient avec les 3 Serments, les Bons vouloirs. Une délégation des étudiants des pères jésuites avec leur guidon bleu de la sodalité était aussi présente.

Une imposante cavalcade s'en fut quérir Son Altesse en son Palais de Cambrai et l'escorta jusqu'aux faubourgs de sa ville du Cateau. Une tente avait été dressée eu haut de la route de Cambrai, près des hauts fossés et de la croix. Ce fut là que l'abbé de Saint André, suivi de sa communauté s'en vint attendre et complimenter le seigneur archevêque. Les deux prélats, ajoute le chroniqueur cité par l'abbé Meresse, après s'être congratulé, entrèrent pontificalement en ville, au bruit des timbales, hautbois et tambours. Le peuple faisait la haie au pied des pyramides ornées de verdure (« les plats pillaces » des comptes), maintenu par la bourgeoisie en armes, que commandait Mathieu Clément. Sur les murs de l'hôtel de ville, aux balcons, aux fenêtres, dans les rues « chronogrammes et devises célébraient les louanges » du nouveau seigneur du Cateau. Un Te Deum fut chanté dans l'église de l'abbaye.

La bénédiction solennelle des drapeaux, « les plus beaux qu'il y eut en France », et que Son Altesse venait d'offrir aux bourgeois, aux trois Serments, à la Jeunesse et aux Bons vouloirs, clôtura la cérémonie.

Entourée de ses gardes du corps, Son Altesse prête le lendemain le serment d'usage. Un festin magnifique fut donné à l'Hôtel de ville. Une garde d'honneur de 50 bourgeois, et une compagnie de jeunes gens habillés en grenadiers, veillaient à la porte du prélat, en son Palais.

CC 11

Un feu d'artifice fut tiré, dont André Guillart fournit la poudre, papier et ficelles, pour 57 florins.

Monseigneur séjourna 8 jours au Cateau. Il faut très généreux envers tous, et ses fastueuses libéralités furent très appréciées, dont les 25 pistoles aux bourgeois en armes et le reste à l'avenant. Jamais de mémoire de Catésien on n'avait vu pareille pompe, ni dépenses somptueuses. C'était un peu l'entrée d'un monarque en son petit royaume.

La ville, pour sa part, dépensa en plus des préparatifs et uniformes, plus de 3 400 florins.

FF 148

Après un tel accueil, Son Altesse est accessible aux recours en grâce. Déjà en février, Monseigneur avait autorisé le retour sur les terres de sa châtellenie, de la femme Beaufort, épouse du garde des fermes expulsé ; le contrôleur général et le Duc de Bourbon avaient intercédé pour elle.

En mai, le 14, il pardonne l'évasion de Basquin ; il réduisait les 6 livres de peine infligés par les échevins, à un seul écu, à ceux qui ont favorisé son évasion, et Son Altesse s'exprime en ces termes « préférant miséricorde à justice ».

14 May 1726

Il notifia sa décision souveraine aux échevins « vous conformant à mes ordres ainsi expliqués, vous ferez, Messieurs, chose à nous agréable. Espérant d'ailleurs que vous continuerez vos soins et votre zèle pour le bien de notre service. »

Tel est le ton habituel des ordonnances de Son Altesse. Mais Monseigneur est obligé sous la pression des fermiers, d'admettre un receveur agent pour les fermes de Sa Majesté, au Cateau.

De Tournay, le 25 May, Son Altesse agréé la nomination du sieur Perdrisset, désigné par la directeur des fermes au département de Saint Quentin. Il doit prêter serment de ne rien innover contre les droits et prérogatives de Son Altesse ni des privilèges et libertés de ses sujets. Mais le receveur est dans la place. Il sera plus tard révoqué, mais son successeur, installé provisoirement, tiendra bon ; et les Catésiens seront en lutte avec le contrôleur de la gabelle pour la consommation du sel.

1726 - BB I

Le 1^{er} juillet, Monseigneur donne à feu M. de Tore un successeur en la personne de Charles Antoine de Castre, chevalier baron de Wiege, Fesmy, le Sourd, Autreppe et autres lieux.

Charles Antoine de Castre, chevalier, baron de Wiege, chastelain, gouverneur du Cateau-Cambrésis est avec son épouse, Ernestine Jacqueline de Lhomme, parrain à Troisvilles, le 10 décembre 1726, de Reine Désirée, fille de Claude François Joseph de Farieux, vicomte de Maulde, seigneur de Troisvilles et de Thérèse Joseph Foulon, son épouse (Registres paroissiaux, page 39, Monographie paroissiale de Troisvilles).

Voici la lettre de nomination adressée par Son Altesse à Messieurs les échevins du Cateau :

« Messieurs, j'ai donné l'office de chatelain de ma ville du Cateau avec les autres qui y sont joints d'ordinaire à Monsieur de Castre. Sitôt qu'il vous aura apparu de ses provinces, vous ne différerez de les enregistrer, de l'installer et de la mettre en possession, en la manière accoutumée. Et vous recevrez par lui, mes ordres, lui témoignant en tout le respect et les soumissions dus à sa place et à la confiance que j'ay en lui, ce que me promettant de votre fidélité, je continuerai toujours d'avoir pour vous, Messieurs, la même affection ».

L'archevêque, Duc de Cambrai ».

le 30 août, Monseigneur renouvelle certaines ordonnances ; défense de porter des armes hors des enclos, de pêcher et d'avoir dans les maisons filets pour pêcher. Il est ordonné « à nos vassaux » de picquer dans chaque mencaudée, 5 épines, de distance en distance, avec défense de

les attacher. Ordonnance en vue de la chasse réservée au seigneur. Monseigneur est jaloux de tous ses droits seigneuriaux.

FF 144 - Page 57

Le 2 octobre, Monseigneur est saisi d'un requête de la Compagnie des gardes du Cateau, attachés à sa personne. Ils ont toujours joui du droit de l'oiselet, pour quoi la ville leur donne vin et argent, mais comme cela forme quelquefois des difficultés par rapport au prix du vin, les requérants supplient et demandent humblement de Monseigneur la grâce de bien vouloir fixer ledit vin et argent à une somme de 160 florins. En retour, ils s'engagent à prier Messieurs du Magistrat au repas qui se fera dans l'Hôtel de ville, si Son Altesse veut bien le permettre.

Signé Jérôme Fontaine *, au nom des 10 gardes, et Son Altesse accepte, mais fixe la somme à 150 florins, et permet l'invitation des officiers et Magistrat le jour de l'assemblée générale de la compagnie de ses gardes du corps.

** Jérôme (Alexis Jérôme) Fontaine, sera nommé le 24 septembre 1727, major au Cateau, inspecteur des gardes et sergent des portes, des bois, pêches, chasses, de notre ville et chatellenie.*

Il prêtera serment le 7 octobre devant le baron de Liège, châtelain « de conserver les droits, hauteurs et prérogatives de Son Altesse, comme aussi les libertés, exemptions et franchises de ville et chatellenie ».

Le 22 novembre - FF 148

Le 22 novembre M. Genty, intendant général de Son Altesse, déclare vacantes les études de Mrs. Despinoy, père et fils, et Mathieu, notaires au Cateau, celles de J. N. Lemaire, notaire à Catillon, et Michel Fichero, notaire à Ors. Les minutes en seront transmises à Mr. Sculfort, notaire au Cateau, et Mr. Deschamps, transmet les ordres à Monseigneur « par son ordre, il faut mettre en prison 5 ou 6 jours, les 5 pêcheurs pris en faute (transmis à M. de Baralle) ; il faut faire réparer le mauvais chemin (il ne dit pas lequel, sans doute l'un de ceux venant de Cambrai), car Monseigneur se propose d'y aller dans peu avec Monseigneur le gouverneur, et il est juste que les échevins commencent par lui donner satisfaction, s'ils veulent obtenir sa protection ».

FF 144 - Page 58

En 1727, nouvelle ordonnance pour la visite des chemins de la châtelanie « qui sont devenus impraticables par la négligence apportée à les élargir et réparer, ce qui cause un notable préjudice à tous nos sujets et vassaux, et empêche les étrangers d'y pouvoir conduire et faire passer leurs voitures aussi facilement que jadis, ce qui nuit aux différents commerces du pays. Ordre du Châtelain et procureur d'office de faire une visite générale d'ici 1 mois (23 avril 1727), d'y remédier, nous en certifiant l'exécution. Car ainsi le voulons et nous plait-il être fait ». Donné en notre palais de Cambrai, l'an de grâce, etc...

BB 5

Mais Monseigneur ne parut pas au Cateau, pour la bénédiction des cloches. Mr. De Beliebat, de Cambrai reçut le 28 novembre, commission de Son Altesse « pour aller au Cateau, écrit M. Meur, secrétaire, aux échevins, tenir en son nom les cloches que vous avez fait fondre. Vous me ferez part du jour choisi ».

GG 41 - GG 52

M. de Beliebat, l'official, le grand bailli, Messieurs des deux clergés de la ville, ont été conviés à l'Hôtel de ville à l'issue de la cérémonie ; On y bénit les cloches des deux églises. Le doyen de Catillon procède au baptême des nouvelles habitantes des deux clochers, richement habillées de chemises de mousseline et de dentelles. L'apothicaire Oblin vendit des parfums qui furent ajoutés à l'encens liturgique. Les bedeaux en robe neuve de drap bleu, comme les enfants de chœur assistèrent au baptême. Deux marronniers du cimetière de Notre Dame, deux vieux tilleuls du cimetière de Saint Martin furent lors abattus et vendus. Le prix de leur vente amortit sans doute les frais des cérémonies, quoique Monseigneur ait libéralement accordé 32 florins pour l'Église Notre-Dame et M. Pinet, son receveur, 38 florins pour l'Église Saint Martin.

1727 - CC I

Pauvre M. Pinet ! Il avait du revêtir ce jour-là, son beau justaucorps de drap rouge à boutons jaunes, et son habit marron brodé d'or. L'inventaire de sa garde-robe nous est conservé, lorsqu'en septembre 1727, il fut mis en prison, accusé de malversations.

Les scellés furent mis sur son bureau, et son appartement du Palais du Cateau, où il habitait avec sa femme, des deux filles et leur servante.

Les plaignants étaient les héritiers du Cardinal du Bois, représentés par M. Albert Flinois. M. Genty a la procuration de Monseigneur et du châtelain ; il accompagne l'inculpé à son bureau où le levée des scellés permettra à Claude Pinet de chercher les papiers nécessaires à la vérification des états de rente.

Puis l'inventaire est fait des appartements du sieur Claude Pinet ; la chambre à coucher est tendue de 12 à 13 aulnes de tapisserie de Bergame. Une housse de serge bleue avec un ruban jaune recouvre le lit à l'impériale. Sur la cheminée, une glace en trumeau, en deux pièces, et 4 flambeaux d'argent dont deux godronnés ; un écran de tapisserie représente un pot de fleurs. Un fauteuil à roses en point de Hongrie, 4 tabourets, complètent l'ameublement. Un miroir à cadre doré est éclairé par 4 bras de cuivre portant des chandelles. Dans l'armoire, les habits, dont un écarlate à boutons de fils d'or. Ceci est avec la cuisine au rez-de-chaussée.

A l'entresol sont des lieux de nécessité. Au-dessus, une grande chambre avec 5 pièces de verdure des Flandres, mesurant 12 à 13 aulnes, avec table de marqueterie, fauteuil en tapisserie et lit recouvert d'une courte pointe grise bordée d'un ruban vert, à la suite, plusieurs autres chambres.

Le confort de ces appartements du receveur de Monseigneur laisse entrevoir celui des appartements de Son Altesse. Le receveur disposait encore d'une chambre pour le valet, et d'une remise, avec voiture légère « chaise sur deux roues », à l'écurie, une jument de poil noir, âgée d'environ 10 ans, 25 bottes de foin, à la grange, et rien à la cave, compètent l'inventaire, le 20 septembre.

Commission du 25 août 1727 - FF 144 - page 68

M. Pinet est relâché. Son appartement sera occupé par M. Bodhain, nommé receveur ; M. Bodhain était premier échevin de la ville de Condé, lorsqu'il fut choisi par Son Altesse comme intendant et receveur général de ville et châtellenie du Cateau, « de notre terre et seigneurie de Vaucelles et biens annexés à notre recette, dite de Condé et de notre terre et seigneurie de Melin L'Evêque, près d'Ath ».

M. Claude Pinet réside provisoirement à l'Hostellerie de la Couronne, chez Pierre Antoine Capps, avec sa famille. On lui rend une partie du mobilier et la vieille jument à poil noir.

Le 14 septembre 1727, un Te Deum est chanté pour l'heureux accouchement de la Reine, par ordre de Son Altesse, en l'Église Saint Martin.

BB I

Le corps de la ville, châtelain en tête, s'y rendit, mais Monsieur le châtelain eut à se plaindre de la désinvolture du clergé à son égard et en réfère à Monseigneur.

« Étant arrivé au chœur, j'ai vu avec étonnement que la place que j'ai toujours occupée dans cette Église, comme ont fait tous mes prédécesseurs, était remplie par le vicaire, le petit clerc et un artisan de la ville qui se mêle de chanter avec surplis.

Je vous avoue, Monseigneur, que si j'avais été dans tout autre endroit que dans un lieu saint et que j'eusse affaire à d'autres gens qu'à des prêtres, je me serais vengé sur le champ, et sans vous interrompre, d'un affront qui a scandalisé toute la paroisse.

Ce procédé, Monseigneur, est d'autant plus bizarre et j'ose dire, insolent, que le vicaire était assis sur le prie Dieu destiné pour le chatelain et dont je me suis servi plus de cent fois depuis que je suis en cette ville ».

Il semble que Mr. De Castres était très chatouilleux sur les questions de protocole et qu'il fut en relations amicales avec Son Altesse pour l'entretenir d'un fait divers sans répercussion et importance. Peut être que Son Altesse prit fait et cause pour son châtelain, représentant de son autorité. Une visite courtoise d'excuses du curé ou de son vicaire tout penaud arrangea sans doute le différend.

On ne badinait pas alors avec les dignités et la préséance.

La lettre reproduite dans l'inventaire sommaire des archives a disparu des liasses.

FF 144 - page 62

Monseigneur veut que les chemins de sa châtelainie soient en bon état ; que sa ville du Cateau soit propre et nettoyée.

Aussi le Magistrat, ordonne-t-il de balayer les rues, d'amoncèler la boue avec les détritrus, 3 fois par semaine, à 1 heure après-midi, les mardi, jeudi et samedi. Les défaillants seront punis, deux heures après, d'amendes ; les fermiers du bouage passeront enlever les ordures en baroux.

Les bouchers ne pourront plus jeter dans les rues les tripailles, boyaux et sang des bêtes tuées, sou peine de 3 florins d'amende, payables sur le champ.

Il faut obéir car Monseigneur ne badine pas sur l'exécution rapide et péremptoire de ses ordonnances. Certains moines de Saint André en firent l'expérience à leurs dépens.

Fonds de Saint André - 8 H 26

Par la permission du Roy, l'archevêque avait droit de regard sur l'abbaye de Saint André, faisant procéder par ses vicaires généraux à l'élection du nouvel abbé, lors de vacance du siège, et nommant de sa pleine autorité, l' élu.

Lors d'une visite canonique, Monseigneur de Saint Albin, le 17 mai 1727, avait élaboré un nouveau règlement disciplinaire. Il prononça la suspension canonique contre les religieux qui refusaient de l'appliquer, et ne le leva que le 4 août 1728, après déclaration de soumission des rebelles. L'âme de la rébellion avait été l'opposition de deux bénédictins, Dom François Lasseron et Dom Michel de Ghersen.

Monseigneur brisa cette opposition. Le 28 mars 1728, Son Altesse autorisait, pour une fois seulement l'intervention du Sieur Beffroy, lieutenant de la maréchaussée de Laon, et invitait son châtelain à prêter main-forte à l'envoyé du Roy. M. de Castre, accompagné des sergents de la ville,

conduisit donc le Sieur Beffroy, qui avait avec lui son brigadier et les cavaliers de sa brigade, à l'abbaye de Saint André.

FF 144 - page 65

Sur la réquisition du châtelain, l'abbé Théodore de la Cocquerie guide la force armée par les couloirs du monastère jusqu'aux chambres des moines récalcitrants. Le sieur Beffroy leur notifie les ordres du Roy et se saisit de leurs personnes. Dom Lasseron serait conduit à l'abbaye Saint Étienne de Caen, et Dom de Ghersen à l'abbaye Saint Ouen de Rouen. Le châtelain fait accompagner ensuite la maréchaussée et leurs prisonniers par le sieur Cauchy, capitaine des bons vouloirs, et les sergents du Cateau, jusqu'à la sortie des terres de la châtellenie. Procès-verbal de la capture (c'est le terme officiel) des religieux a été dressé auparavant, et signé par le sieur Beffroy et le châtelain. Car cette emprise de la police royale sur les terres de Son Altesse a été faite sur sa demande et il est bien spécifié que ce fut un acte extraordinaire, qui eut lieu « pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence, et sans préjudice des droits, libertés et franchises de la seigneurie ».

8 H - 23

Le courroux de l'archevêque fut enfin apaisé car une lettre de cachet, signée par le roi Louis XV autorisant, le 10 novembre 1729, Dom Michel de Ghersen, en raison de sa bonne conduite à Saint Ouen de Rouen, à retourner en son couvent du Cateau.

1728 - HH I

Le courrier et les ordres de Son Altesse arrivaient par le service accéléré de la Messagerie de cette ville à Cambrai dont le service fut mis en adjudication le 31 octobre 1728 aux conditions suivantes :

L'entrepreneur sera obligé de faire le voyage 2 fois la semaine, le lundi et vendredi. Il portera lettres et paquets, à lui confiés et rapportera ce qu'il retirera de la Poste de Cambrai et des particuliers et délivrera sans aucun retardement le tout, dès son retour. L'entrepreneur sera tenu de porter et rapporter dépêches et paquets concernant les affaires de la ville, soit qu'elles viennent de Son Altesse, de l'intendance des Flandres ou d'ailleurs. Il s'adressera soit au châtelain, soit aux échevins pour le port (payé à l'arrivé, port dû). Pour le service de la ville, l'entrepreneur ne pourra rien exiger d'autre que le prix de son adjudication dont il sera payé par le massart, d'an en an, sur les deniers du domaine.

Bernard Lefranc fut adjudicataire au rabais, comme plus offrant au profit de la ville, soit 16 florins. Louise Lecerf, femme de Jean Lefranc et Jacques Gentil offrirent la caution exigée et se constituèrent ses garants.

Cette année, eut lieu la réédification de l'Église et clocher de Mazinghien, par Alexis Denisse, maître charpentier au Cateau, aux frais partagés, moitié par la ville, moitié par Son Altesse.

Le collège des Pères Jésuites est prospère. Pendant les vacances, le Père Rivière « travaille à l'histoire » ; du café (13 florins) par ordonnance du 17 août 1728, lui est servi, sans doute pour le tenir éveillé en ses longues veillées de travail.

1729 - CC 24

En 1729, le Père recteur Jacques Poldet s'adresse au corps échevinal, qu'il salue du titre de « fondateur du collège de la Compagnie de Jésus, dont la beauté fait l'un des plus grands ornements de votre ville ». Il lui demande l'aide de la ville pour l'aider à faire un mur de clôture

sur rue. Messieurs, le 18 mars, lui accordent 160 florins.

D'ailleurs, le Magistrat et les Pères vivent en termes cordiaux. Chaque année, les Pères, le jour de la Bénédiction de la chandelle armoriée, remise à la ville, en symbole de gratitude, invitent les châtelain et Messieurs du Magistrat à dîner chez eux, vers le 20 octobre. Messieurs ordonnent à leur massart (le sieur Nicolas Macron, en 1731) de payer le vin au sieur Jesquy, soit 30 florins.

1729

11 florins sont alloués par le même massart à Mrs Bruneau et Fontaine, pour leurs frais de déplacement, lorsqu'ils vont à Cambrai au printemps de 1729, saluer et complimenter Son Altesse, à son retour de Paris, au temps de Carême. Mr. Bonnair s'y rend aussi le 13 avril.

16 mai

En May, Monseigneur arrive en carrosse en son palais du Cateau. Deux paniers de vin de Volo, envoyés par la Veuve Mopino de Reims (194 florins) et dus à Nicolas Tupigny à Guise, ont été achetés à son intention, comme cadeau de bienvenue.

Quatre valets de pied, superbement vêtus, font l'admiration de ses humbles sujets. Pendant 7 jours, ces beaux domestiques sont logés chez Jean Lenglet, cabaretier, aux frais de la ville ; ils occupent 4 lits et 2 chambres. Les comptes de ville allouent 40 patars par jour et par valet au logeur, « pris égard qu'il les fallait attendre jusques au jour, et leur donner leurs petits nécessaires ». Sans doute, les valets en livrée aux armes des Bourbon, flambeaux d'argent au poing, reconduisaient-ils les visiteurs du Palais, tard dans la nuit.

Une pluie d'ordonnances suit le retour de l'Altesse.

FF 144 - page 72

Balayage et propreté des rues ; les laboureurs et charretiers sont réquisitionnés pour le bouage, à tour de rôle, par suite de la carence des boueux officiels « par ordonnance absolue de Son Altesse ».

21 juin - page 79

Alexis Jesquy, est nommé lieutenant de bourgeoisie de la ville avec les privilèges attachés à la fonction, dont l'exception d'impôts de 8 tonnes de bière et 1 pièce de vin par an. Les officiers de la bourgeoisie le reconnaîtront comme chef, car telle est la volonté de Son Altesse. Il prêt serment « d'être fidèle à Monseigneur ».

12 juillet

Les laboureurs devront voiturer des pavés pour réparer les chemins des avenues de cette ville par ordre de Monseigneur, car on a commencé les travaux et les fonds de la ville se trouvent épuisés.

23 juillet - page 76

Monseigneur sévit. Il y a abus, et stockage illicite de mousselines et toiles peintes, dites des Indes, à l'abri des privilèges, dont jouit et a joui de tous temps notre ville et châtelainie. « Des plaintes des villes moins favorisées se sont élevées jusqu'à Son Altesse, qui ordonne des perquisitions générales chez les bourgeois marchands », et on trouve un chariot plein de ces marchandises légères destinées au marché noir.

Son Altesse défend donc tout commerce de ces étoffes des Indes, indiennes, mousselines

aux marchands de cette ville avec le pays ou les étrangers. Chaque mois, des visites domiciliaires contrôleront les stocks avec saisie des dites indiennes et amende de 300 florins ; « le tiers de l'amende, sera pour nous, le tiers pour les pauvres de la ville, le tiers pour le dénonciateur ». Monseigneur n'oublie pas la part du prince.

La naissance de Monseigneur le dauphin est prétexte à réjouissance, Te Deum à l'Église, feu de joie sur le marché. La Jeunesse, les arquebusiers, les arbalétriers vident des tonnes de bière à la santé du nouveau-né, au retour de la procession. Le feu de joie est allumé solennellement avec 2 flambeaux de 3 livres par les dignitaires de la cité en fête. Peut être le châtelain, qui habite au « gouvernement », rue Cuvier, et le premier échevin.

1730 - May

En 1730, nouveau Te Deum, pour la naissance de Monseigneur le duc d'Anjou, et mêmes festivités que pour le dauphin. Il y a innovation : les Bons vouloirs ont fourni des violons.

La ville a été en février ville de garnison, du 1^{er} au 7 février ; un régiment de cavalerie dragons y a logé dans les caves des maisons, et les officiers à l'auberge.

La ville est en procès ; comme l'abbaye et les particuliers ; Marie Lorgne, la marchande de fromages, de la rue des Boucheries, gagne le sien contre Chrysostome Pollart. Mais les frais énormes de procédure et de déplacement réservent des surprises. C'est ainsi que Mr. Deruesne (Jean), envoyé à Paris pour les affaires de la ville, et toucher des billets de nantissement à 17 livres du cent, « a dépensé encore 4 à 5 cents livres de voyage, en plus du montant des billets, « cela est horrible, est-il écrit par le massart au dos du mémoire ; il aurait beaucoup mieux fait de les mettre à vent ainsy, il a plus consommé à être exécuté qu'à estre les dits billets jetés au feu » (CC 25).

Beaucoup d'enfants (sont) abandonnés et trouvés aux portes de la ville et à la campagne. Le sergent Jean L'Héritier a nourri l'enfant trouvé, exposé à Hurtevent, et l'a nommé Hubert Joseph Hurtevent. Mais qui le remboursera ? La ville ou l'abbaye de Saint André, à qui appartient la ferme d'Hurtevent ? Les bailli et hommes de fief du monastère font l'avance de 28 mois de nourrice ; un procès tranchera le litige, il sera interminable.

Les tirs d'oyselot ont toujours grande vogue. Philippe Bocq est roy. En 1742, Guillaume Moreau devint empereur des arbalétriers. Par 3 fois consécutives, il fut roy et mérite la dignité impériale, avec exemption des droits sur 2 brassins de bière. Vive l'empereur de l'oyselot !

Les dîners et repas sont toujours plantureux et nombreux. En 1731, Messieurs ont trouvé une nouvelle commémoration à fêter. Le dîner de la visite des cheminées d'octobre est retardé jusqu'au 4 novembre, et est fait aussi en remémoration de Saint Charles, patron de Monseigneur l'archevêque, notre prince. Des convives inattendus y prennent part en 1732. La dépense s'élève à 121 florins 15 patars « pour faire honnêteté et civilité aux officiers de la douane du Roy qui se sont trouvés alors, venant de Montay, faire la saisie de tabac qu'ils ont fait voiturer en l'Hôtel de ville, à cause que Mr. De Castres, chatelain, a ordonné de leur faire civilité, puisqu'ils s'y trouvaient ». La saisie de tabac fait chez Pierre Selon et consors, marchands à Montay, a été d'importance, car il a fallu plusieurs voitures pour transporter la prise à Saint Quentin (FF 144 - page 94).

On inaugura sans doute alors le portrait de Son Altesse, peint par Henriot, pour 24 florins, en septembre 1731.

CC 25

Les libations et bombances prêtaient à réclamation. Mr. Jean Piettre, fermier de la ferme

de vin, qui de ce fait devait toucher ses droits sur la boisson de Bacchus, se plaint au châtelain, de ce que les échevins lui causent préjudice. Ils ont acheté deux grands paniers de vin, 32 bouteilles de Bourgogne et de Champagne par le messenger de Landrecies, à son détriment.

Et le châtelain lui donne raison. 7 florins 8 patars lui seront tenus en compte.

1731 - FF 148

Mais les libations ont aussi d'autres effets ; il y a plaisanteries douteuses, de mauvais aloi.

Le 23 janvier 1731, Jean Lenglet, vers minuit et demi, sortant de l'Hôtel de ville « lâcha de l'eau » à la porte du corps de garde. La sentinelle, furieuse, prit le chapeau du polisson et l'emporta, comme il est de coutume à ceux qui lâchant de l'eau proche leur corps de garde, est-il expliqué au procès-verbal. Mais Jean Lenglet se fâche, réclame son chapeau, traite la garde de « fripons et canailles », quoiqu'on lui ait remis son chapeau sur le champ ; d'où bataille et coups.

Le 24 mars, le respectable chirurgien Aubert Joseph Fontaine est insulté en pleine rue par la femme du bourgeois Jean Baptiste Senez, qui l'appelle « cornard et fripon », lui arrache les cheveux et le blesse. C'est un comble ! Et le scandale public est d'autant plus grand que c'est le jour du Vendredi Saint ! Le chirurgien, négligeant la blessure corporelle, demande réparation pour sa réputation et son honneur.

1732 - 9 septembre

L'apothicaire Nicolas Joseph Labitou n'est pas plus respecté. Le 9 septembre 1732, il est insulté par un couple, de « putassier et cornard » (ce qui dit-il, lui arrive tous les jours). Outré de colère, il bondit le sabre à la main sur ses insulteurs, et le sang coule, malgré les gardes et la police. La ville n'est point sûre.

26 septembre

Le sergent de ville Louis Bigot est assommé chez le cabaretier Claude Huvelle, à l'enseigne de Saint Hubert et mourut de ses blessures.

29 septembre

Même le procureur de la ville, le respectable maître Cornil Cuissette, est attaqué par des inconnus, dans la rue qui descend de l'abbaye aux Récollets (rue Pasteur de nos jours), et blessé à la tête. Le médecin Jean Pamar et le chirurgien Jean Jacq Olivier le soignent et « certifient en leurs consciences être véritable », les blessures du procureur assailli.

La cause de cette insécurité est l'eau-de-vie, et brandevin dont regorgent auberges et cabarets, par suite des privilèges des sujets de Son Altesse. Triste privilège ! Celui-là et d'autres, plus enviables, provoquaient la jalousie des voisins moins favorisés.

BB 1

Et Monseigneur entra en guerre avec le Parlement des Flandres, le 16 septembre 1730 ; il avait fait expulser de sa ville du Cateau les huissiers et sergens établis en garnison, en vertu des arrêts du Parlement de Douay. En 2 heures, leur départ avait été réglé. « Ce Parlement, écrivait Son Altesse, est excité par des gens qui depuis longtemps affectent de mettre le désordre dans notre ville et affecte d'ignorer les lettres Patentes d'évocation générale qu'il a plu au Roi de nous accorder le 5 juillet ». L'ordre d'expulsion fut donné de Paris, « où nous nous trouvons pour les affaires de notre diocèse ».

En 1735, Monseigneur de Saint Albin était en lutte avec le Parlement de Paris pour ses instructions pastorales, où il soutenait la Bulle Unigenitus et le Pape contre les gallicans. Et le Roi

lui donna raison contre son Parlement.

EMBELLISSEMENT DE LA VILLE : MARCHE AUX CHEVAUX

1732 - 1740 - CC II

On y bâtit des maisons à 2 étages. La ville prête de l'argent au boucher Pierre Moreau, sur le marché, à Antoine Mariette, rue Porte Belle, sans intérêts, car c'est d'un bel exemple pour l'urbanisme et la beauté des édifices, dont le collège est un modèle apprécié ; les élèves y jouent la Tragédie lors de la reddition des prix, à la Saint Rémy. La porte de Cambrai a été refaite à la moderne ; mais la vieille porte de Landrecy, ou Notre Dame, avec sa tour branlante, le tapecul sur le fossé profond, dépare cette entrée de la ville. L'abbé de Saint André souhaitait depuis longtemps la disparition du rempart derrière le monastère, mais avait demandé en vain d'incorporer une partie de cette antique muraille pour agrandir ses jardins.

8 H 279

Or, le 26 avril 1738, l'abbé de la Cocquerie reçoit une lettre confidentielle de M. Bodhain, chanoine de la Métropole et intendant de Monseigneur.

« Je ne sais si vous avez encore aujourd'hui, la même envie que vous aviez autrefois d'avoir une partie du rempart pour l'incorporer dans votre maison. Si cela était, je crois, Monsieur, que vous feriez bien de profiter des dispositions favorables dans lesquelles Monseigneur paraît être de vous l'accorder ; il faut saisir avidement ces occasions parce qu'elles sont rares ». Après ce préambule qui éclaire sur l'humeur changeante de Son Altesse, M. Bodhain aborde le vif du sujet.

« Vous savez qu'il convient de mettre Le Cateau à l'abri des insultes des étrangers, et que ces frais vous regarderont. Mais Monseigneur qui veut l'avantage de la ville, souhaiterait d'en rendre les foires plus célèbres par un terrain plus vaste qui donnât la facilité aux marchands de faire valoir leurs bestiaux et aux acheteurs le coup d'œil nécessaire pour n'être point trompés.

Monseigneur voudrait donc en conséquence que vous fassiez lever un plan tant du rempart que des environs, marquer vos prétentions et vos intentions afin de pouvoir finir cette affaire pendant son séjour à Cambrai.

Je puis vous assurer, Monsieur, que vous ne trouverez jamais dans Monseigneur plus de facilités pour en obtenir ce que vous voudrez. Je sais la manière avantageuse dont il pense de vous et de votre communauté ».

L'abbé de Saint André sait profiter de la bonne humeur de Son Altesse.

La seconde lettre de M. Bodhain annonce un heureux progrès des négociations.

« Monseigneur a dit qu'il fallait vous donner le fossé, que vous feriez une bonne muraille, que s'il est possible, il vous donnera encore plus que ce terrain des fossez, enfin, il a parlé de vous avec estime et d'une manière à faire tout ce que vous voudrez. Il a même ajouté, qu'en vous accordant cela, ce sera un agrandissement pour vous et un avantage pour la ville, avec quoi, il ne fallait pas manquer de vous le donner, de peur que dans la suite vous ne vouliez plus l'avoir.

Vous pouvez croire que M. Mazile et moi, avons poussé à carrette de notre mieux. Mais ne parlez point de nous, de crainte que nous soyons trop soupçonnés de parler plutôt par amitié que par justice ».

Une solution définitive fut trouvée qui contenta les moines, les échevins, et aussi les

habitants du Pommereuil ; ceux-ci réclamaient un curé résident, à la charge de la communauté du Cateau, dont ils dépendaient. Les échevins hésitaient devant la lourde dépense ou de réparer le rempart menaçant ruine derrière l'abbaye, ou de combler le profond fossé et de reconstruire une nouvelle muraille.

L'abbé de Saint André recevait de la ville cession du vieux fossé, des jardins contigus et de l'ancien logis « servant ci devant de corps de garde à la porte de Landrecies », à une triple condition :

D'abord de « pourvoir aux besoins spirituels du Pommereuil en assurant au desservant un bénéfice de 200 florins ou une pareille somme annuelle, et une maison batie à neuf ». La ville pourvoie à l'entretien de la nef et du clocher de l'Église, mais le chœur et la sacristie seront à la charge de l'abbaye seule.

En second lieu, l'abbaye s'obligeait à démolir muraille et porte, et à refaire la Porte « dite de Notre Dame », sur le modèle de celle dite de Cambrai (ou Porte Lévêque) près du Palais de Son Altesse. L'abbé construira un corps de garde à 2 étages où deux places spacieuses de 14 pieds carrés en un rez-de-chaussée.

Enfin, l'abbaye avait à pourvoir à ses frais à l'aménagement du futur « Marché aux Chevaux ».

L'accord signé au Cateau, en juin, approuvé par Monseigneur, le 9 août, fut aussitôt mis en vigueur.

Suivant les conventions, Dom Théodore de la Cocquerie fit construire le long du fossé qui lui fut donné et comblé une haute muraille « dont les soubassements seraient de grès de 4 pieds de hauteur avec des anneaux de 6 pieds en 6 pieds, pour l'usage des marchands qui viennent à la foire ». Il en existe encore.

Puis, il fit niveler le sol et paver « à neuf de grès, depuis la Porte de Landrecy jusqu'à celle de France, une chaussée spacieuse, présentement le Marché aux Chevaux ».

Dom François Lasserez et Dom Michel de Ghersen, les moines jadis enlevés et « capturés » par mesure disciplinaire, signèrent l'accord après l'abbé et le prieur.

Monseigneur permettait enfin de percer 2 portes dans la nouvelle muraille, au profit de l'abbaye, à chaque extrémité, mais les moines « seront tenus d'ouvrir ces portes à la réquisition de notre chatelain, pour les patrouilles en temps de guerre, en cas d'incendie et autres nécessités publiques ».

Une entente ultérieure entre le vicariat de Cambrai, les chanoines représentés par Mr. Philibert Didier Crestiennot, docteur de Sorbonne, scelleur de Monseigneur l'archevêque, et la communauté du Cateau avec le monastère, décide l'érection de la vicairie du Pommereuil en cure. Chacun fit des sacrifices ; l'abbé de Saint André promit de payer 250 florins au lieu de 200, et la ville de payer 50 florins, pour réaliser la portion d'un curé titulaire, qui est de 300 florins, jusqu'au jour où le curé du « Pommereux » commencera à entrer en jouissance du bénéfice que Mr l'abbé fera virer et amener à ladite cure.

LA GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE

Dès 1732, il y a des mouvements de troupes dans nos régions ; elles logeaient dans les caves, où 1 850 bottes de paille étaient descendues.

En 1733, 2 chevaux de la Brigade de Grioux (nom cher à Manon Lescaut, de l'abbé Prévost) sont blessés au Cateau par l'écroulement de l'écurie de Philippe Carion. La ville achète les bêtes éclopées, et perd 350 livres, soit 280 florins sur leur revente.

Cette année-là, Louis XV dut intervenir pour l'indépendance de la Pologne, qui toujours s'avèra incapable de se défendre seule. L'honneur de son beau-père Stanislas Leczinski était en jeu, mais le sage Cardinal Fleury, mentor du roi, limita le conflit en obtenant la neutralité de l'Angleterre. La France lutta contre l'Empire. En novembre et en décembre 1733, de février à mai 1734, Le Cateau fut ville de garnison. Les soldats mirent le feu chez la Veuve Damien ; le sinistre, heureusement conjuré, coûta aux finances de la cité 160 florins d'aumône.

CC II

En janvier 1734, il y a réjouissance à l'Hôtel de ville pour l'heureux succès des armes de Sa Majesté... nouvelles peut être prématurées de victoire, apportées par la Gazette, que les échevins reçoivent, de Mr. du Choquet, directeur de la poste de Landrecy. L'abonnement est de 3 mois et coûte 10 livres 8 sols (soit 8 florins 6). Il est échu le 1^{er} février 1734 ; en plus le port de ladite Gazette coûte 52 sols. La messagère du Cateau à Landrecies, Catherine Dollet, a payé le tout.

Sans doute a-t-on appelé succès l'héroïque résistance d'une phalange de 1 500 Français, qui sous les ordres du comte de Plelo, ambassadeur de France au Danemarck, se sacrifie pour Dantzig, où le roi Stanislas était venu pour le couronnement, et où les Russes en forces importantes les assiégeaient.

En 1734, logent au Cateau, ou y passent, les régiments de Flare (?) qui va au Nouvion, de Ponthieu, de Dylon, de Beauce, d'Auxerrois, de Meuze. Des Catésiens leur servent de guide, et sont ensuite payés par la ville.

Le 23 août, la Jeunesse tire des salves pour la réjouissance de la prise de Philesbourg. Sur le Rhin, le Maréchal de Berwick, en Italie, le généralissime des armées françaises, le vieux vainqueur de Denain, Villars, âgé de 82 ans, luttent contre la maison d'Autriche et l'empereur Charles VI.

Le 17 octobre, la ville se réjouit de la bataille gagnée en Italie. Un Te Deum est chanté à la paroisse de Saint Martin, pour la prise du château de Milan. C'est la dernière victoire du Maréchal de Villars, qui meurt peu après. Les Récolets ont assisté au Te Deum, et en sont remerciés par des aumônes et de la viande.

On fête en même temps en novembre, et la bataille gagnée en Italie, et la fête de Son Altesse. Le Régiment de Briesse, en septembre, et le bataillon de Mortagne, ilices, en décembre, logent au Cateau.

Son Altesse rentre à Cambrai pour Pasques 1734 ; les échevins Jesquy et Gallet, l'allèrent alors saluer, députés par leurs collègues. Monseigneur reçut aussi les condoléances de ses sujets à l'occasion du décès de Melle Philippine Élisabeth d'Orléans, sa sœur consanguine. Un service en sa mémoire fut célébré en la Paroisse Saint Martin.

1735

La ville avait décidé la construction à neuf d'une maison pour le châtelain, mais Monseigneur juge la dépense inutile et les pierres blanches sont cédées à Dom Léopold Direz, procureur de l'abbaye de Saint André.

Une pompe de plomb a été essayée sur le puits du sieur Lanciau. La ville l'indemnise par le don de 80 florins de cette initiative intéressante. Le lavoir de la Fontaine à gros bouillons est remis à neuf. Monseigneur a fait restaurer le Pavillon de plaisance de Monseigneur de Bryas, et y peindre ses armes. Il fera maçonner et nettoyer à nouveau en 1741 les 2 fontaines du Pavillon (CC 25). Son Altesse aime ce coin champêtre, situé en contrebas des remparts, au bord du ruisseau de

Tupigny, et près du réservoir à truites de le Selle.

Sept compagnies de milice passèrent en ville cette année, et les Régiments d'Aunis et Clare infanterie.

En février, des soldats du Régiment de Lorraine et du Royal italien sont mêlés aux masques du Carnaval.

CARNAVAL 1735

22 février 1735 (FF 148)

Un loustic, déguisé et masqué, agitait le bâton fendu que portent habituellement les masques, dit le procès-verbal de l'affaire, ces « bâtons fendus faisant du bruit, qu'on appelle vulgairement clacquoir ».

Il en frappa d'un petit coup la croupe d'un cheval blanc, monté par Malaquin, le marchand de chevaux. Cela se passait rue Saint Martin, près de cimetièrre de l'Église. Le cheval se cabra, le cavalier gourmanda le masque qui frappe toujours de son clacquoir. « Tu vas blesser mon cheval ; et si je te tenais ailleurs qu'ici, tu n'oserais m'insulter ». Le masque, furieux, sans doute déjà pris de boisson, entre au cabaret du Petit Saint Martin, ôte son habit de masque et prend le premier habit qu'il trouve, justement celui d'un soldat du régiment du Royal italien, qui consommait de la bière et il poursuit Malaquin, qui était entré chez le sieur Varin, receveur du Bureau des traités de la ville, vis à vis des murs du couvent du Saint Esprit.

Un grenadier du régiment de Lorraine prête main-forte à l'agresseur. C'est le soldat Joly Bois, qui brandit une vieille épée et blesse le sieur Varin (c'est le sieur Varine de Frenay, qui est remplacé le 21 mars 1738 par le sieur Louvel qu'il remplace au Canteret (?), FF 144, page 95), qui leur barrait l'entrée de son domicile et qui avait mis la main sur la boutonnière du grenadier ; « De la part du Roy, je t'arrête ». Joly Bois, fou de rage : « suis-je déserteur ou voleur pour qu'on m'insulte de la sorte ! », et il frappe le sieur Varin, au front. Le sang coule, un chirurgien est mandé. Dégrisé, Joly Bois regrette son acte ; son père, sergent à l'abbaye de Saint André, intercède pour lui ; le marchand de chevaux l'aurait traité de « Jean foutre ». Quant au masque du clacquoir, il avait enlevé le bel uniforme d'emprunt du Régiment de Magalotti, le gouverneur de Valenciennes.

La police avait beau visiter les cabarets après la retraite dont l'heure était sonnée par la cloche de ville, les 3 sergents, les échevins semainiers, le procureur fiscal faisaient des rondes nocturnes inutiles.

Les offices de matines des Pères Récolets, rue des Tanneurs, étaient troublés par les cris et chants des noctambules. La police veut intervenir. Mais elle est huée par les délinquants qui narguent les sergents. Les buveurs, canettes de bière à la main, se sont installés sur les bancs d'une cave, proche la maison de la mère Sindicq des Récolets, et vis à vis de l'auberge de l'Opéra.

La police est impuissante ; les commis de la ferme à l'eau de vie fouillent les habitants dans les rues. Les plus agiles les en empêchent, à coup de poings. Il y a aussi le tabac, objet de contrebande. Au pied des remparts, Jean Philippe Bricout, Médard Ardouin, commis assermentés, embusqués la nuit, surveillent le trafic illicite. Derrière le jardin du Saint Esprit, une échelle est dressée et deux femmes reçoivent de l'eau de vie que deux hommes leur passent du haut des remparts. Les commis veulent verbaliser, mais trop tard ; « ils sont couverts d'injures atroces » par les hommes du haut du chemin de ronde. L'un d'eux brandit même une carotte de tabac de contrebande, comme provocation narquoise.

FF 148

Le registre des procès-verbaux de police abonde d'anecdotes et de plaintes.

FF 144, page 89

L'ordonnance prise par Monseigneur le 22 juillet 1731, « pour arrêter la source des désordres », semble avoir été vain. Il veut réprimer les abus des inconnus et gens sans aveu, troublant la tranquillité publique et l'autorité « où il plût à Sa Majesté de nous conserver sur nos sujets ». Son Altesse rappelle les chartes d'Henry de Berghes en 1480, les arrêts de ses prédécesseurs et veut que Bohémiens, étrangers, déserteurs soient déférés à la justice de son châtelain.

1731 - ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR DE SAINT ALBIN

Charles, par la grâce de Dieu, etc..., à nos chers et bien aimés, les chatelains, eschevins, et Magistrat de notre ville du Cateau, Salut.

« Désirant maintenir la tranquillité et le bon ordre dans l'étendue de notre ville et chatellenie, avons cru important d'aller jusqu'à la source des désordres, en nous faisant informer par notre chatelain des moindres débats qui pourraient y arriver, lesquels finissent le plus souvent par les plus grands excès. Préjudiciable aux droits et franchises de nos habitants, sont les abus qu'en feroient des gens inconnus et sans aveu, qui croient à l'abri des dites franchises, trouver l'impunité et pouvoir se soustraire aux justes chatiments qu'ils auraient mérités.

Pour nous sur ce point pourvoir de préservatif et remède convenable, en usant pour le service du Roy et la tranquillité publique de l'autorité où il plût à Sa Majesté de nous conserver sur nos sujets de ladite chatellenie.

Nous enjoignons à nos chatelains et échevins et autres officiers de faire exécuter ponctuellement les chartres de Monseigneur Henry de Berghes du 16 septembre 1480, concernant l'ordre et la tranquillité, confirmés et renouvelés par Mr. De Croy, Mr. De Berlaimont, Mr. De Vandenburg et Mgr de Bryas, comme aussi l'ordonnance donnée par Mr. de Fénelon, le 10 juin 1706, concernant les déserteurs, celle des vicaires généraux, de Mr. Le Cardinal de La Trémoille, du 26 juin 1719 au sujet du port d'armes, celle de Mr. Le Cardinal Dubois, du 28 août 1721, contre les chasseurs, la nôtre du 25 avril 1725 contre les gens sans aveu, etc, toutes les 9 et autres y ayant rapport.

Nous renouvelons par les présentes et confirmons en tant que besoin.

Nous ordonnons aux lieutenans et prévôt, mayer et gens de loy des bourgs, villages et communauté de notre dite ville et chatellenie, de fournir chaque mois, une déclaration, à commencer au 1^{er} août prochain, à notre chatelain, contenant tous les crimes, forfaits, délits, attentats, insultes, violences, menaces et autres excès et débats, pour être procédé et statué.

Pour que bohémiens, déserteurs, ou repris de justice ne se réfugient pas contre nos intentions au préjudice de nos habitants, ordonnons de tenir des registres des étrangers.

Chaque mois, les sergents et gardes passeront dans les villages, pour reconnaître délits et noms des personnes établies ; ils recevront 10 sols tournois pour leur course, au compte des communautés.

Pour plus grande foy des certificats à eux remis, désiront qu'ils soient approuvés et contresignés des curés ou vicaires de chaque lieu. »

1736, 21 février - BB 2

Ordonnance de Monseigneur de Saint Albin pour nomination de notaires au Cateau

« Vu la multiplicité et le trop grand nombre de Praticiens qui exercent l'office de notaire en notre ville et chatellenie et les abus qui en peuvent naître :

Jean François Bodhuin est nommé tabellion « reçoit l'état et office de tabellion », vu sa « bonne vie et mœurs, sans suffisance, loyauté, preudhomie, religion catholique, apostolique et romaine, son expérience en fait de pratique », tabellion et garde notte général de notre ville.

Chez lui seront rassemblés les archives des notaires non remplacés.

Le Tabellion du Cateau, concentré chez Mr. Baudhuin a quasi disparu en la guerre 1914-1918 ; de l'inventaire dressé par le Docteur Bombart de Solesmes, il ne reste presque rien, chez Maître Macron, en 1943, lors de l'inventaire relevé par le Docteur Pierre Tison.

Page 93

La nomination d'Antoine Jamet, garde du corps de Sa Majesté catholique, la reine seconde douairière d'Espagne, comme sergent major des portes de la ville, aux gages de 200 florins par an, semble avoir voulu renforcer la surveillance des indésirables.

Les frères Récolets prêchent tempérance aux bourgeois, aux stations de Carême et d'Avent. Était curé de Notre Dame, Mr. De Ropsies, qui laissa au registre des morts ce curieux et édifiant préambule. Viande et vins récompensent la communauté pour les bons offices du « Père stationnaire ».

1736

Début du mortuaire de la paroisse Notre-Dame du Cateau.

.... incipit Claude Joseph De Ropsies, curé

« Beati qui in Domino moriuntur... Adversa non debilitent nec frangant Christianis fidem sed potius ostendant in colluctatione, virtutem cum contemenda sit omnis injuras malorum praesentium fiducia futurorum Bonorum...

Gubernator in tempestate dignoscitur, in scie miles probatur, adversa non avocant, a fidei virtute, sed corroborant in dolore.

Quanta, sublimitas inter ruines generis humanistare erectum ? Mortalitas christianis praestat quod martyrium coepimus libenter appetere, dum mortem discimus non timere, non est exitus sed transitus et aeterna transgressus ; hunc transitum ad vitam, miseri infideles mortem appellant, fidelis autem quid ? ... nisi pascha ?

Quis moritur mundo, ut perfecti vivat Deo ingreditur locum Tabernaculi admirabilis usque ad Domum Dei.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

Maître De Ropsies mourut, âgé de 57 ans, le 16 juillet (1739?) et fut inhumé « dans le chœur de son église, sous le lutrin ».

1739 - BB 5

Un malheur, par accident, frappe les bons pères Récolets, garde malades, catéchistes et prédicateurs des Catésiens. Le 31 mai 1739, le frère Vulgan, étant dans le jardin, au bas du couvent et à fleur d'eau de la Selle, tombe dans la rivière et se noie. On retrouva le corps entre les écluses du moulin Fourneau et celles du moulin de la ville, dont le meunier avait levé les vannes. Le cadavre du noyé fut remis au père gardien des Récolets et visité par le Docteur Philippe

Joseph Bernard et Antoine Gallez, médecin et chirurgien de la ville. Le défunt était questeur du couvent.

Cet accident attrista la cité peu avant la bonne nouvelle de la Paix qui fut publiée en juin 1739 et fêtés par un repas à l'Hôtel de ville.

C'était la Paix de Vienne qui assurait la future possession de la Lorraine à la France. Stanislas renonçait à la Pologne, mais conservait le titre de roi, il recevait la Lorraine que lui cédait le Duc François, qui en retour recevait le Grand Duché de Toscane et épousait Marie Thérèse, fille de l'empereur Charles VI. A la mort de son beau-père, Louis XV hériterait de la belle Lorraine et du Barois.

FF 144

Un garde du corps de Sa Majesté devint seigneur de Molain en Cambrésis, aux sources de la Selle. C'était Jacques Esne, qui avait le titre d'écuyer. Il eut des démêlés, lui aussi, avec les commis à l'eau de vie. On l'arrêta sur la route, près de la Belle Croix ; un inconnu, rapporte t-il, habillé en soldat, armé d'un sabre, veut le fouiller. Mais on n'agit point de la sorte, sur les grandes routes avec un gentilhomme, portant épée. Pierre Ignace Duvivier, le commis aux eaux de vie, l'apprit à ses dépens. En colère, le seigneur de Molain tira son épée et tint le pauvre commis en respect un long quart d'heure devant la ferme du censier Crozot ; « De l'eau de vie, si j'en ai, ce n'est pas pour un Jean foutre de ton espèce ; un homme de ma qualité ne s'embarrasse ni du chatelain, ni de son fermier ni de ses employés. »

Et Pierre Ignace Duvivier, penaud, alla faire son rapport, ce pauvre Duvivier jouait de malheur. Une autre fois, il arrêta, le matin, au pont de la Porte de Cambray, Pierre Copin, jardinier des Dames de Saint Lazare, qui revenait de leur cense de Montay. Il visite son panier et son billet de permis de circulation. Sans raison, il le frappe de la crosse de son fusil et le blesse. Une bouteille d'eau de vie fut cassée par le choc. Duvivier fut condamné et dut en payer la valeur. Le transport était en règle, les Dames hospitalières de Saint Lazare usant d'eau de vie comme de nos jours on utilise l'alcool pour pansements et vulnérinaires de leurs blessés.

1740

Il y a disette de blé. Déjà les récoltes étaient médiocres. En 1735-36-37, par suite de la misère des temps, les rentes dues à la ville par les Pères Récollets leur avaient été remises.

BB 1

Monseigneur prend une ordonnance le 14 May, pour contrôler le marché du blé et son commerce frauduleux. Mr. Jean-Baptiste Piettre, procureur fiscal, projette d'en arrêter les abus qui contribuent à la rareté et cherté du grain en ville. Il s'attaque aux accapareurs « les uns pour l'avidité d'un grain sordide, d'autres par crainte timide et mal fondée d'en manquer pour le soutien de leurs familles, achètent sans marchander, vont au-devant des marchands, cabaretiers et hôteliers servant d'intermédiaires. »

Il faut revenir aux anciens usages. Tous les grains devront être déchargés sur la grand Place vis à vis du Palais, lieu dit la Halle. Les bourgeois d'abord, puis les boulangers, seulement après les marchands pourront acheter, et au prix taxé sans surenchère. Les échevins pourront perquisitionner pour vérifier les provisions de blés des particuliers.

FF 148

Le projet fut-il exécuté ? La crise du pain dura 2 ans. En septembre 1740, plainte est déposée contre les boulangers Géry Glorieux et Charles Goffart, le 13. Il font du pain mauvais, de

pur seigle alors qu'il doit être de bon froment, et que le prix est celui du vrai pain blanc. Les mayeres de ville ont constaté le délit et fait saisir les pains de seigle déposés ensuite à l'Hôtel de ville.

L'hiver 1740-41, il faut acheter des grains pour le soulagement des pauvres. Son Altesse a donné l'ordre d'y employer 2 400 florins, empruntés à l'Hôpital du Saint Esprit, le 4 décembre 1740, « pour prévenir une partie des maux dont est menacée dans ces temps de disette la ville et dont les habitants éprouvent déjà de grandes difficultés de trouver les aliments nécessaires », accord avec Sœur Rosalie Mortier, Supérieure.

1 200 florins, a prévu Son Altesse, seront nécessaires jusqu'à la prochaine récolte. Les 2 400 florins sont remboursés le 13 décembre 1741, la somme destinée au don gratuit, non encore réclamée est aussi employée à l'achat de bleds (2 000 livres de France).

(CC 25 - 1740 - 31 décembre)

L'hiver 1741-42, 4345 florins sont encore dépensés pour les pauvres, pour leur assurer du pain.

CC 25

Les Récolets sont aussi dans la gêne. Le frère Agathon Dufour, leur gardien, d'adresse aux échevins « la calamité et la misère générale augmentent tous les jours, la communauté se trouve dans une grande nécessité, ne trouvant plus dans les charités rétrécies des peuples de quoi subvenir à ses extrêmes besoins ».

NOUVELLE GUERRE POUR LA SUCCESSION D'AUTRICHE

Dès 1740, des troupes traversent la ville ou logent dans les caves au Cateau. Ce sont en avril, les régiments d'Alsace et Tournaisiens ou des détachements isolés (18-20 avril - 7 mai). Le 10 juin, des soldats (56 cavaliers) du régiment de Lièpvry.

FF 148

La nuit du 26 au 27 octobre, un piquet du Régiment de Bretagne dut rétablir l'ordre dans une rixe de jeunes gens dont l'un appelait la garde à son secours. Le piquet conduisit la bande au corps de garde. La victime qui criait à l'aide était Jacques Joseph Daumas, petit clercq de l'Église Notre -Dame, attaqué à minuit sur la porte de Maître Jérôme Lesne, son père-grand.

En octobre, la mort de l'empereur Charles VI qui désignait sa fille Marie-Thérèse comme devant lui succéder comme impératrice, ébranla l'Europe et les prétendants à l'Empire. Le roi de Prusse Frédéric II envahissait la Silésie, province autrichienne. La France fut entraînée dans la guerre contre l'Autriche en 1741.

26 mai 1741

Son Altesse Sérénissime le Duc de Chartres, titre du fils aîné de la famille d'Orléans et prince du sang, neveu de Monseigneur de Saint Albin, père de Philippe-Égalité et grand-père de Louis-Philippe, allant combattre dans les Flandres, devait passer par Le Cateau. Son Altesse l'oncle avait prévu d'avance la possibilité de cette visite. Il voulut que sa ville du Cateau fut avenante et accueillante à souhait. *

* « Le 8 juin, le Duc de Chartres, fils unique du Prince d'Orléans, arrive à Valenciennes, où les honneurs royaux lui furent rendus. Deux pièces de batiste, dans une étoffe moirée d'argent, lui fut présentée, après une belle harangue de M. Maloteau de Villerode, conseiller ».

Son Altesse n'avait que 16 ans, et était très fort pour son âge ; aussi était-il toujours à cheval ou faisait de longues marches pour maigrir.

Le 13, il partit pour Cambrai rendre visite à l'archevêque, son oncle (Notre-Dame de Valenciennes, 50 ans vie d'une cité, Réveil du Nord, début décembre 1943).

Il commença par en faire élargir et paver les entrées. Un pavé neuf fut posé depuis le Calvaire du Faubourg de Cambrai jusqu'au pont des 4 veaux, vers la route de Reumont, par où le Duc de Chartres arrivait de Saint Quentin.

La chaussée fut élargie et tracée droite, pour la commodité du public et aussi le passage prévu des troupes du roi. Le jardin de Tacquet, aubergiste, « A la ville de Jérusalem » en face du chafour Jean Baptiste Lecerf, fut exproprié, car il convenait avait déclaré Monseigneur, que toutes les avenues de la ville fussent pavées, aussi praticables que les chemins royaux, et dans toute la traversée de sa chatellenie.

Une augmentation de 10 patars à la tonne sur la consommation de bière paya les dépenses.

A la sortie de la ville, la Porte de Landrecy fut rebâtie aux frais de l'abbé de Saint André. La Tour de la vieille porte s'écroula sur une maison voisine. On expropria pour élargir et redresser la sortie de la ville. La chaussée de la Porte Eaurasse, vis à vis le moulin Fourneau, fut aussi pavée jusqu'à une hauteur jusqu'alors impraticable vers la Belle Croix. 25 000 grès furent livrés par Philippe Forest, marchand de grès à Saint Python.

Antoine Bonnaire avait été à Saint Quentin s'enquérir du jour exact de l'arrivée de l'Altesse Sérénissime et donna 10 florins 11 patars de pourboire au postillon qui vint l'annoncer.

Toute la Jeunesse et la bourgeoisie avait été mobilisées, plusieurs aulnes de rubans d'Amiens transformés en cocardes leur furent données ainsi qu'aux Serments qui, en armes, firent la haie sur le passage.

Des boîtes à poudre et « campes » éclatent en salve d'honneur. 7 tambours battant aux champs lorsque paraît le Duc de Chartres. En signe d'obédience, deux clefs dorées, celles de la ville de son demi-frère, le seigneur archevêque, lui sont respectueusement présentées. Puis les violons de la Jeunesse prennent la tête du cortège, jusqu'à la maison de ville où les vins d'honneur furent servis.

Le passage de 16 compagnies du Régiment de Périgord, en avril, et d'une compagnie de Suisse, avait précédé la réception pompeuse du Duc de Chartres. Monseigneur fut satisfait de ce que « toute la bourgeoisie avait pris les armes ».

En automne, passèrent les régiments de Beauvoisis, Santerre et Angoumois.

La paix de Basuel fut troublée par des incendies criminels. La Cour de Douay décida que les coupables seraient exécutés sur la place du Cateau. Il fallut l'intervention et le voyage à Douay du sieur Sculfort, échevin, pour que l'exécution des incendiaires eut lieu ailleurs, peut être à l'ancien terrain de la Justice.

Un conflit éclatait entre le corps échevinal et la maison du Saint Esprit. Le 5 mai, la Supérieure refusait l'entrée de l'Hôpital d'un malade nommé par la ville ; chose inexplicable, car de tous temps, chatelain et échevins y avaient « nommé » les malades, auxquels la ville fournissait médecin, chirurgien et médicaments. Il n'y avait plus que 2 lits au Saint Esprit pour les malades. Sœur Augustine Dotrez, d'ordre de la Supérieure, refusa la malade envoyée pour occuper l'un des 2 lits qui était vacant ; et la Supérieure « avec un air de supériorité et d'indépendance, éblouie de son poste, et méprisant la nomination de la malade par la ville, déclara qu'elle choisirai bien elle-même une malade ». Et le jeune Supérieure refusa opiniâtement l'admission, ajoutant que si on la chagrinerait davantage elle ferait démolir les lits ; sa maison n'étant point faite pour un Hôpital.

D'où procès-verbal, plainte du Magistrat qui demande à être réintégré dans ses droits et possessions et que la Supérieure soit assignée devant la Cour du Parlement de Flandres ; ce qui eut lieu, par autorisation du Roi, le 13 mai 1741 *, signée de Warengnien.

Un long procès allait en résulter.

* *Croquis de « le Tour du puits de Mazengnien » sur la Place, Devis et plan de Pierre Joseph Brissy, 1741, CC 25)*

Les échevins recevaient cette année, 104 gazettes de Hollande et autant de Hollande que Mr. Lefebvre, directeur de la poste aux lettres de Cambrai leur envoyait par le messager (145 florins 12 patars). Ainsi suivaient-ils les nouvelles de la guerre, qui se passait au loin, en Bohême. Le Maréchal de Belle Isle, l'âme du parti contre l'Autriche, avait été aux portes de Vienne, mais remonta vers Prague dont il s'empara. Il allait escorter à Francfort, notre allié l'électeur de Bavière, Charles Albert, qui fut élu empereur le 4 janvier 1742, sous le nom de Charles VII. Triomphes sans lendemain ! Le Cardinal de Fleury voulait alors sagement signer la paix !

1742 - CC 12

Passage de troupes. Le 24 février, le régiment du Dauphiné loge au Cateau. Le 30 mai, c'est le régiment d'Aunis (Aunis) ; les 23 et 24 juillet, ceux de Condé, Conti, des détachements ou des isolés.

Robert Villette, marchand au Cateau, entre marché, livre des traits pour les chevaux des gardes du Roy qui sont dans les écuries et granges de Mr. De Maulde, en août 1742. Peut être que son fils, Jean Antoine, âgé de 11 ans, a trouvé sa vocation au contact des beaux militaires. Il s'engagea en 1747 et deviendra capitaine au régiment de Conti, qui passa cette année 1742 au Cateau. Le capitaine Jean Villette, officier retraité sera l'un des martyrs de la Révolution, sous le nom du bienheureux catésien Jean de Villette.

Charles Mortier, Jean Pierre Soufflet, fermiers au Cateau, voiturèrent les équipages de Mr. De Cherisey et de Calvière du Cateau à Avesnes, où ils allèrent commander comme lieutenant général et brigadier des armées du Roy. Le compteur de la ville était vraiment scrupuleux dans le détail et la précision de ses paiements, pour justifier les 28 florins payés aux conducteurs des nouveaux commandants militaires d'Avesnes !

La ville fait dresser par Mr. Antoine Joseph Lefevre, architecte à Douay, un plan du chœur à refaire en l'Église Saint Martin. Ce sera l'occasion de longues discussions avec l'abbaye de Saint André, à qui incombe les réparations et la réfection du chœur de cette église paroissiale, et qui dureront jusqu'à la disparition de la vieille église et de son chœur vétuste, lors de la tourmente révolutionnaire.

BB I

De nouveaux impôts sont levés. Son Altesse octroye de relever les droits sur les bières de 10 patars à la tonne ; car il est nécessaire de soulager les pauvres, et de rembourser les emprunts faits en ces temps misérables pour l'usage pieux de secourir la plus grande partie du peuple qui gémissait, faute de pain.

Puis, il y a la dépense des fournitures aux troupes du Roy dont le passage est fréquent, et qu'on s'efforce de contenter du mieux.

Enfin, la ville est en retard pour le paiement du don gratuit ou subside annuel au Roi, accordé par Monseigneur qui souscrivait à toutes ces bonnes raisons, énoncées par les échevins de sa ville, accorde l'octroi pour 8 ans, de Paris, le 8 décembre 1742.

Le bénéfice de la ferme des tabacs est supprimé, car un arrêt du roi ordonne l'établissement de cantines au tabac (bureaux de tabac), dans les 3 lieues limitrophes de la France. Au lieu de rapporter des subsides à la ville, il lui en coûtera 300 florins de dépense pour faire régir cette cantine. Encore une emprise sur les franchises et droits de la ville, de même que pour le sel. Le fisc royal pénètre petit à petit en Cambrésis et en la franche ville du Cateau. M. Jesquy va consulter à Cambrai Messieurs des Etats concernant les déclarations du Roy.

FF 148

Pendant, la police sévit contre la fraude. Des étrangers, Jean Leduc et Françoise Anselez, sont venus au Cateau ; ils ont déclaré « être sortis de la Vaqueresse, frontière de l'ancienne France, pour faire de la contrebande ». Leur excuse est d'avoir 4 petits enfants à nourrir, et Philippe Gérard a eu la témérité de leur louer une de ses maisons au Faubourg de Cambrai, malgré la défense de police ; les amendes portées par les bans de police leur seront infligées et les Leduc seront expulsés de la ville.

Un autre bourgeois, Nicolas Joseph Moreau, encombre la moitié de la ruelle conduisant au cimetière de Notre Dame (plus tard Ruelle du Bon Dieu), avec un gros tas de fumier, « infectant tous les y demeurants ». C'est un récidiviste ; il est mis en demeure de charrier fumier au loin.

Certains quidams, s'amuse à sonner la nuit aux portes des communautés et des maisons bourgeoises. Ils ont cassé le fil de chas de la sonnette des Pères Jésuites, puis chez leur voisin l'avocat Joseph Rodriguez. Les gredins ont tiré ensuite des coups de feu, mettant la calme rue des Jésuites en alarme.

Bataille en règle le 4 May dans l'Église du Pommereuil. Les veuves Pierre François Sellier et Pierre François Leduc et leurs filles se disputent, dimanches et fêtes aux messes et vêpres, un banc qu'elles revendiquent comme leur appartenant, d'où injures, avanies. Un grand soufflet que la fille Tellier fut si téméraire de donner à la fille Leduc, provoque grand scandale parmi les paroissiens, et l'on passe en justice.

Petites batailles à côté des revers de nos armées en Autriche. Après les succès du début, l'année 1742 fut changeante. Marie-Thérèse, reine de Hongrie, est soutenue par l'Angleterre. Le roi de Prusse se replie dans la neutralité. Le Maréchal de Belle Isle, petit-fils du somptueux surintendant Fouquet, disgracié par Louis XIV, est un brillant soldat du roi Louis XV, mais il doit évacuer Prague et la Bohème en décembre 1742, en une retraite héroïque et terrible par un hiver glacial. La guerre se rapproche du fond de l'Autriche, elle se reporte sur le Rhin, et le Cardinal Fleury meurt, désolé au début de 1743. Et Louis XV se décide à prendre la tête des armées des Bourbons de France et d'Espagne, attaquée par la coalition de l'Angleterre, Autriche, Hollande et Savoie.

Ce sont les mauvaises nouvelles que lisent nos échevins, dans la Gazette de Hollande, qui seule leur est parvenue régulièrement cette année de Cambrai.

1743

Le Cateau est ville d'étapes et de repos. 140 soldats convalescents ont logé chez Paul Senaut, cabaretier à l'enseigne de Saint Crépin, au faubourg de Landrecies ; d'autres sont du régiment de Touraine. Après repos, on les conduit à La Cappelle ou à Cambrai. Au total, en cette année, 843 convalescents ont été logés et nourris au compte de la ville chez les cabaretiers.

Le 10 octobre, un bataillon de milice de Flandre est dans la région. Des cultivateurs du Pommereuil ont conduit leurs équipages ; les officiers ont refusé de payer ce qu'on donne ordinairement aux convoyeurs, suivant les ordres du Roi ; la ville paya à leur place 9 florins.

C'était peu à côté des dépenses que la guerre impose ; nos troupes battues, avaient dû repasser le Rhin et se replier sur la barrière des forteresses élevées par Vauban.

Les échevins mettent leur ville en état de défense. 6 750 florins sont employés pour réparer les remparts, devenus modeste muraille avec parfois un chemin de ronde. 123 livres de poudre sont achetées à Landrecy, et le compteur justifie ces dépenses. « Poudre qu'on a achetée par précaution et pour le besoin et nécessité qu'on vienne attaquer cette ville ».

Son Altesse approuve ces sages précautions, lorsqu'il rentre de Paris, azu printemps, et que le sieur Jesquy « va le complimenter sur son heureux retour à Cambrai et l'entretenir des affaires sérieuses qui préoccupent les esprits ».

CC 26

Monseigneur, comme jadis Monseigneur de Fénelon, met les forces de sa seigneurie à disposition du roi Louis XV qui arrive en Flandre combattre aux Pays-Bas. Les 150 chariots de la chatellenie vont à Cambrai, pour y être chargés de bombes et boulets ; le convoi a pour chef Honoré Carville, qui conduit les munitions au camp de Menin. Le voyage dure du 11 au 25 May. Heureux bulletins de victoire ! Son Altesse ordonne des réjouissances pour la prise de Menin par Sa Majesté. Les Récolets assistent au Te Deum, à tous les Te Deum plutôt, car les bonnes nouvelles se succèdent et Son Altesse veut qu'on remercie Dieu. Te Deum pour la prise d'Ypres, investi et assiégé par l'arrière petit fils du grand Condé, le prince de Clermont, qui est abbé de Saint Germain des Près, et que le Pape Clément XII a autorisé à porter les armes après la crosse bénédictine.

Te Deum pour la prise de Furnes, toujours par le prince abbé de Clermont, dont le Maréchal de Saxe protégeait habilement les entreprises hardies.

Mais les Autrichiens pénètrent en Alsace, et le roi Stanislas, en Lorraine, doit s'enfuir de sa cour de Lunéville. Louis XV décide de gagner Metz et de voler au secours de l'Alsace. Mais il était frappé par la variole noire, le 8 août, et dangereusement malade à Metz. Le 19 août, il était hors de danger et les Catésiens allèrent au Te Deum ordonné par Monseigneur de Saint Albin « pour la convalescence du roy ».

Te Deum encore, pour la prise du Piedmont (? est-ce le Piémont), puis, en conséquence de la victoire remportée par Son Altesse le prince de Conti devant Coni, en Italie.

Vin et viande furent donnés en aumône aux Pères Récolets pour leur pieuse assistance à tous ces Te Deum. Les gardes de Son Altesse, les arquebusiers, arbalétriers et Compagnie des Bons vouloirs furent tous présents en corps aux Te Deum chantés suivant les ordres de Son Altesse.

Passèrent en ville, cette année glorieuse, Monseigneur le Duc de Grammont, les officiers et état-major des gardes françaises et suisses, enfin Mr. De Varenne.

1745

Le Duc de Grammont fut tué par un boulet, auprès du Maréchal de Noailles, son oncle ; ce fut la première victime de la bataille de Fontenoy, près de Tournai, en mai 1745. Célèbre par l'excès de courtoisie des Français vis à vis des Anglais !(« Messieurs les Anglais, nous ne tirons jamais les premiers, tirez-vous-mêmes »), phrase mémorable, politesse qui faillit coûter cher au Maréchal Maurice de Saxe. Finalement, les Anglais y furent battus. Cette bataille décida du sort de Tournai. Dans les rangs anglais, se trouvait M. de Churchill, petit-fils du grand-duc de Marlborough, comme brigadier des gardes.

Mr. Honoré Carville fut derechef conducteur des 3 convois de chariots commandés par

Son Altesse l'archevêque pour conduire boulets, bombes et vivres au camp sous Tournai. D'autres chariots y menèrent du foin. Les voyages durèrent plus de 20 jours.

Un Te Deum fut chanté pour la prise de Tournai.

Des gardes du roy, des grenadiers à cheval passèrent au Cateau, ce printemps, surtout en Avril et May. Par ordre du Roy, paille, bois, chandelles, chevaux et guides devaient leur être fournis gratis. Les gardes du Roy firent des dégâts dans la propriété du vicomte de Maulde.

De nombreux prisonniers anglais furent concentrés en notre ville. Les bourgeois en assumèrent la garde. Mais le Sieur Gallet protesta lorsque l'intendant donne l'ordre aux habitants de voiturier 6 000 sacs de bled vers Douai. Il partit à Cambrai en référer a Son Altesse, seul seigneur et maître en sa chatellenie qui en donna l'autorisation.

Les Te Deum se succèdent à nouveau pour la prise d'Audenarde, de Gand et Bruges, en juillet ; et en Italie, d'Alexandrie, Capal et Tortoue. Pour cette victoire des alliés espagnols qui fut sans lendemain, les bourgeois s'étaient mis sous les armes, et la bière a coulé à flots, 18 tonnes furent vidées. Monseigneur de Saint Albin leur en fit donner 14 autres ; car Son Altesse était satisfaite de leur belle attitude, pendant qu'elle fit séjour au Cateau et « des soins qu'ils avaient pris pour lui faire la garde ».

Car Monseigneur séjourna 37 jours au Cateau. Ses 10 domestiques et cochers logèrent chez des cabaretiers. Il fut reçu avec salves d'honneur, et salué avec le même cérémonial au départ. 7 joueurs de violon étaient à la tête de la bourgeoisie, lors de la réception. Monseigneur aimait ces manifestations populaires, et la présentation des vins d'honneur. Ce séjour eut lieu en septembre. A cette date (15 septembre), le président du Parlement de Flandres fit aussi « sa première entrée en cette ville ». On lui présenta aussi des vins de bienvenue.

Les députés, le sieur Gallez, échevin du Cateau, Pierre Dejardin, échevin de Catillon, Jean Ficherot, échevin et notaire à Ors, sont envoyés à Mons, au nom des communautés de la chatellenie pour convenir des contributions. Leur passeport a coûté 39 florins 16, qu'il a fallu payer au seigneur de Blois, marchand banquier à Mons.

Il s'agissait des « impositions exigées par la Reine de Hongrie », Marie-Thérèse. C'était avec l'Angleterre que l'on se battait aux Pays-Bas.

Les Archives du Cateau (BB 5 et CC 25) conservent deux quittances aux armes de la reine de Hongrie et de Bohême... témoignages malheureux de ce que coûte en argent et en humiliation, une guerre perdue ou sans victoire. L'empereur Charles VII, ancien électeur de Bavière, même dépossédé de son électorat, notre allié, était détrôné, et allait mourir, abandonné ; l'on porta devant sa dépouille, le globe et sceptre, symboles dérisoires du Saint Empire Romain Germanique (on lui donna dans quelques rescrits, le titre d'invincible, titre attaché par l'usage à la dignité d'empereur, et qui ne faisait que mieux sentir les malheurs de celui qui l'avait possédée, Précis du siècle de Louis XV, page 104, Voltaire), alors que François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, avait été couronné à Francfort, le 25 octobre 1745, grâce à l'énergie de la reine impératrice que ses soldats acclamaient déjà, au temps de ses revers « Vive notre empereur Marie-Thérèse ».

7 000 livres, tel était le montant de l'imposition dont fut taxée la chatellenie et Le Cateau. Ces quittances sont signées par le commissariat général de guerre de S. M. la reine de Hongrie et de Bohême, Charles Joseph Pfanzelter, Bruxelles, le 25 septembre 1745.

Monseigneur ne semble pas être intervenu en ces impôts de guerre. Il révoque en 1745, son intendant, Jean-Baptiste Legrand nommé en 1744 , procureur général spécial et irrévocable pour la régie de son revenu et de son archevêché, et de son prieuré de Saint Martin des Champs. J.-B. Legrand, bourgeois de Paris, où il demeurait rue Sainte Anne, paroisse de Saint Roch, est remplacé par Louis Godrillat, « intéressé » dans les fermes du Roy, qui est aussi parisien, domicilié rue des

Bons Enfants, de la même paroisse que Son Altesse qui réside en son hôtel, place des Victoires, paroisse de Saint Eustache (les paroisses remplaçant alors pour la poste, les numéros actuels des arrondissements de la capitale).

BB 2 - Pages 16 et 17

Le 27 novembre, Monseigneur prend une nouvelle ordonnance d'urbanisme pour sa chère ville du Cateau, qui est le fruit de ses remarques personnelles et aussi une affirmation de son autorité.

- 1) Les riverains de la Selle usurpant considérablement sur le cours de la rivière ont forcé la Selle à prendre un nouveau cours, au dépens de nos propres domaines, notamment le long de la digue pour le séparer de notre jardin potager et des 3 étangs contigus, cy devant formés par nos prédécesseurs. De même, sur les bords opposés à notre grande prairie au bois de Mon Plaisir, le décombres amoncelés le long des murs de la ville dominant la rivière, devront être enlevés.
- 2) Les ouvertures de cave, pratiquées dans les rues sont dangereuses ; on peut s'y précipiter, surtout dans l'obscurité de la nuit. Il faut les fermer avec soin.
- 3) Les pavés des rues de notre ville et des chaussées qui y aboutissent sont en très mauvais état et Monseigneur ajoute « ce que nous avons vérifié depuis peu par nous même ».
- 4) Des personnes s'émancipent à tirer avec des armes à feu de jour et de nuit dans la ville, ce qui est contraire à la bonne police.
- 5) Des bourgeois se sont arrogé le droit de tenir chez eux des pigeons sans avoir la portion de terre labourable que demandent les loix, ce qui est manifestement opposé aux droits et prérogatives du seigneur.

Et les interdictions suivent.

Le 23 décembre, Monseigneur entend les doléances de Pierart, son procureur général fiscal, qui demande et obtient 150 livres de France de salaires annuels pour ses « corvées au service de Son Altesse », qu'il énumère parfois, services « au péril de sa vie », depuis 20 ans. Son Éminence le Cardinal Dubois avait attaché la charge d'échevin à celle de procureur fiscal dans la commission du Père du suppléant, pour le dédommager de toutes ces corvées.

1746

L'année commençait bien pour nos armes. Le 29 janvier 1746, le Maréchal de Saxe investit Bruxelles, siège du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

Le Roi en personne marchait sur Anvers, rempart de la Hollande qui gardait jalousement par cette forteresse le monopole de navigation des bouches de l'Escaut. Son Altesse, notre prince « conseiller des conseils de Sa Majesté », est auprès de Louis VX, au camp devant Anvers. C'est là que M. Cambronne, échevin, député par la ville, va le joindre. Anvers tombe le 25 mars 1746.

M. Cambronne retourna encore un coup auprès de Monseigneur de Saint Albin, alors à Malines, pour l'entretenir d'une question délicate « les charges publiques prétendues achetées en cette ville ».

Le prince de Conti passe au Cateau. Il gagne le Hainaut autrichien, et s'en va assiéger Mons, sa capitale défendue par les Hollandais.

Honoré Carville est décidément un chef de convoi émérite ; à lui encore, la mission de convoier des chariots chargés de vivres et munitions vers Cambrai, puis vers le camp de Mons, dont le prince de Conti s'empara le 10 juillet.

Saint Guislain tombe le 24 juillet, et Charleroi le 2 août. Et Namur, la redoutable forteresse au confluent de Sambre et Meuse, était prise le 19 septembre, après un siège de 15

jours dirigé par l'Abbé, stratège valeureux, prince de Clermont. (Jamais l'Autriche ne perdit tant de places et la Hollande, tant de soldats, Précis du Siècle de Louis XV).

La route de Liège était ouverte. La bataille de Raucoux, le 11 octobre, aux portes de Liège, termine la campagne avant les quartiers d'hiver.

A Raucoux, fut tué le Marquis de Fénelon, « Fanfan », le neveu chéri de l'archevêque de Cambrai et l'héritier de ses vertus et de ses traditions, blessé à cheval, car depuis le siège de Landrecies, il boitait et marchait difficilement. « Son extrême dévotion augmentait encore son intrépidité, écrit de lui l'auteur du Précis du Siècle de Louis XV ; il pensait que l'action la plus agréable à Dieu était de mourir pour son Roi ».

La guerre faisait toujours du Cateau un centre d'approvisionnement militaire ; Alexandre Jesquy était l'entrepreneur des magasins du Roy. Des grains étaient entreposés jusque dans le cloître du couvent des Récolets. Ceux-ci assistaient religieusement à la série des Te Deum, ordonnés par Monseigneur de Saint Albin à chaque « prise et conquête du Roy en Brabant et Hainaut ».

Cambronne s'occupait, pour relever l'éclat de ses fréquentes cérémonies, de renouveler la garde-robe des échevins. A Saint Quentin, on leur taillait des robes neuves. Monseigneur, à la suite des visites du même sieur Cambronne, alors qu'il était auprès du Roy, s'était rendu aux désirs de Sa Majesté et avait fait la paix avec M. Jesquy et consors,* ce qui terminait une déjà vieille querelle, portée devant le Parlement, et qui entamait encore un peu plus les anciennes franchises de la ville et prérogatives de l'archevêque.

** N'était-ce qu'un armistice ? Car aux comptes de 1746, il est question de sommatons faites aux échevins municipaux adressées au Conseil (d'État, probablement) pour prouver les droits et hauteur de Son Altesse, de l'agrément de M. de Bonneguise.*

Et en 1749, il est fait état « du remboursement fait par mandement de Son Altesse à Mrs. Les eschevins de leurs offices d'échevin ancien et my-trienal alternatifs de cette ville » : 2 400 livres au sieur Labetous, soit en monnaie du pays 1 920 florins, 1 200 livres au sieur Pamar, soit en monnaie du pays 960 florins, 3 000 livres Jesquy père, en acompte, soit 2 400 florins.

Monseigneur l'emportait, mais c'était la ville qui perdait et payait.

BB 2 - Pages 21-23

Des arrêtés royaux avaient nommés échevins municipaux du Cateau « de par le Roy », M. Jesquy, alors âgé de 25 ans en 1723, les sieurs Labetous Jean Joseph,, Pamar Jean Noël Joseph, Jean François Vienne et Denisart Nicolas Gabriel. Monseigneur avait interdit de les recevoir, prétendant avoir seul le droit de faire des nominations, et fait opposition au Parlement de Douay contre les arrêts du Roy. Les échevins nommés et jamais installés s'étaient pourvus en conseil d'État. L'Édit de novembre 1733 portait création d'offices municipaux, et M. Denisart avait acquis les offices de secrétaire greffier de la ville et communauté du Cateau-Cambrésis. Ce Parlement de Douay avait demandé au Conseil d'État, de trancher le différent.

Or, le conseil d'État confirma les volontés du Roy, considérant « que le prétendu droit de Monseigneur l'archevêque n'était pas un titre qui puisse empêcher l'exécution dudit édit royal, qui établissait des offices municipaux dans les villes des Duchés, Comtés, marquisats et même dans celle de l'apanage de Mr. le Duc d'Orléans, « qui était l'ancien Duc de Chartres, neveu de Son Altesse ».

Le 3 septembre 1746, Monseigneur ordonnait donc de recevoir les échevins interdits jusqu'à ce jour, avec la prestation de serment et le cérémonial traditionnel. M. Labetous et ses collègues « qu'il avait plu au roi de nommer », durent présenter un certificat de bonne vie chrétienne, de M. Zembercq, curé de Saint Martin, pour recevoir l'investiture de Son Altesse.

La messe de la Saint Charles, fête de Monseigneur, réunit le corps échevinal au grand complet. Sans doute, le curé et ses assistants revêtaient-ils les somptueux ornements aux orfrois d'or et d'argent représentant les armes des De Croy, que l'évêque seigneur du Cateau, prédécesseur de Son Altesse, avait laissé à l'Eglise Saint Martin.

La tâche des échevins n'était pas facile. Ils devaient se courber devant les exigences de Son Altesse, qui n'était point commode et qui faisait rayer, par exemple, les frais d'un voyage à Paris, pour les intérêts de la ville, parce qu'ils avaient négligé de prendre les ordres de Son Altesse pour cette députation, et aussi que Monseigneur trouvait les frais de voyage trop élevés.

Ils avaient à collecter les quote-parts des contributions de guerre « exigées par la Reine de Hongrie ». Reumont imposé pour 340 livres et Maurois pour 160 livres ne payaient pas. Il fallait les y contraindre.

Les adjudicataires des fermes à l'eau de vie demandaient une modération de 600 florins sur leur dû, car en 1746, un impôt avait été mis à Montay, qui n'a pas subsisté, et dont ils devaient bénéficier. L'année suivante, 1747, les eaux de vie avaient augmenté à cause des difficultés d'en pouvoir tirer des pays étrangers par mer, la navigation n'étant pas libre du fait de la guerre.

1747

Car la guerre continuait, malgré les victoires du Roy en Pays-Bas. L'Autriche, battue au Nord, était victorieuse dans le Midi. Autrichiens et Piémontais entraient en Provence, où le Maréchal de Belle Isle organisait la défense, où il succomba au col d'Exiles. Les Anglais croisaient devant Toulon et Marseille, et tentaient des débarquements en Bretagne.

Le roi de France proposait la paix, mais les alliés la refusaient. Il fallait donc continuer de se battre pour la conquête du Brabant hollandais et laisser enfin les Hollandais et Anglais.

Des convalescents anglais sont soignés au Cateau avant d'être évacués. Les échevins ont à pourvoir aux équipages de transport. Ils ont aussi toujours à complimenter Monseigneur et à l'aller saluer à Cambrai à chacun de ses retours de Paris. Son Altesse ne se lasse pas de ces marques d'obéissance. Elle ordonne de nouveaux Te Deum, que les échevins font suivre, à l'Hôtel de ville, de récréations et collations, sans oublier la part du pauvre envoyée aux Pères Récolets.

La bataille de Lawfelt, non loin de Maestricht, le 2 juillet 1747, et la difficile prise de Berg-op-Zoom, sur un bras de mer formé par l'Escaut, le 17 septembre, furent ainsi fêtées et célébrées.

1748

Après les quartiers d'hiver et le repos formé, le 8 avril 1748 amène le siège de Maestricht, où le Maréchal de Saxe triomphe du Duc de Cumberland, commandant des forces anglo-hollandaises. L'Angleterre faisait alors appel aux Russes, pour renforcer ses armées affaiblies et battues.

CC 25

Grand mouvement de troupes au Cateau. Jean Thieuleux, Jacques Monotte, Amand Noyelle, Adrien Milot, sont guides aux armées qui se déplacent, et font 45 voyages.

En septembre 1748, passent successivement le Royal Allemand (5 septembre), puis le Maître de camp général (7 septembre), un bataillon de la milice d'Arras le 12, deux bataillons du régiment de Fleury et des carabiniers le 14, le régiment de la milice de Lille le 15, le deuxième bataillon de la milice d'Arras le 15, et le 18, le régiment de Fleury « revenant de la Réforme ».

Les auberges de la ville font des affaires d'or. Les officiers y logent. 13 lieutenants (à 4 sols la nuit) chez François Soufflet, hoste du Duc de Plaisance, rue Notre-Dame, 21 capitaines (à 6 sols la nuit), chez Claude Huvelle, hoste de Saint Hubert, 16 lieutenants à 4 sols et 479 chevaux à 1 sol, à la même auberge de Saint Hubert, au Faubourg de France où Jean Constantin, hôtelier de la ville d'Orléans, Maximilien Gallez, aubergiste au Comte de Brias, Marcq Flament au Lion d'or, regorgent aussi de convalescents à 2 sols la nuit, et de chevaux. Stievez, à l'enseigne de la Fleur de Lys, et Philippe Huvel, au Cerf volant, sont aussi payés de leurs logements par le compteur de la ville.

Pendant les plénipotentiaires de France étaient enfin réunis à Aix la Chapelle ; en octobre, le chute imminente de Maestricht, nos succès aux Indes où Dupleix attaquait les Anglais et se couvrait de gloire, amenèrent enfin la paix qui ne rapporta rien à la France. Ce fut une paix blanche. Le mari de la reine Marie-Thérèse était reconnu comme empereur. Nous avons « travaillé pour le roi de Prusse », qui tenait la Silésie et travailla uniquement pour son compte. La Russie modernisée par Pierre Ier, se révélait puissance redoutable pour l'Europe, et les adversaires d'hier restèrent le lendemain sous les armes.

1749

Des régiments se succèdent encore au Cateau, rentrant de France. Le 31 janvier, le royal artillerie, en février, le Rohan cavalerie, le 11 le Bretagne cavalerie et le 15 enfin, les 21 et 23 les régiments de Condé et Beauvilliers cavalerie. Défilé des provinces glorieuses ! Équipages des Bretons, Crassingué et La Morière, conduits à Cambrai ; aux convalescents, la concierge de l'Hôtel de ville, Marie-Thérèse Santerre donne de l'argent à leur passage.

La paix fut publiée au Cateau le 2 mars.

Pour la réjouissance de la paix d'Aix la Chapelle, « suivant les intentions du Roy, il n'est faite aucune dépense en l'Hôtel de ville ; Repas et dépenses de bouches, comme s'est fait dans toutes les villes circumvoisines », a écrit le compteur le 20 juillet 1749.

Mais Son Altesse a voulu que le peuple soit en liesse et ait un feu de joie et des illuminations et de la bière à boire.

On a sonné la grosse cloche pendant la journée et pendant le Te Deum. Un arbre entier, enlevé au Bois de Monplaisir a été amené sur la place et écorcé, et placé au-dessus d'un bûcher fait de fagots posés sur des tonneaux peints en bleu, avec des fleurs de lys de papier doré. Le peuple est venu l'admirer à l'issue du Te Deum, suivant le cortège ramenant à la maison de ville, Messieurs du Magistrat. Les gardes du corps de Son Altesse, Serments et Bons vouloirs, en corps ; même les confrères de Saint Jacques, qui ont l'entretien de la chapelle et la jouissance de certains biens qui appartenaient à l'ancien Hôpital Saint Jacques, patron de pèlerins, y participaient. On tira des campes.

On en retire le soir lorsque les lampions illuminent l'hôtel de ville et que, avec des flambeaux fleurdelysés, les dignitaires allument le Feu de Joie de la Paix.

Les Récolets ont reçu ce jour-là 12 bouteilles de vin, et Monseigneur de Luce en recevra 12 pots lorsque, comme intendant de Valenciennes, il arrivera en cette ville le 9 mai.

La ville s'embellit pour la prochaine visite de Son Altesse ; on refait les chaussées des rues : Savetiers, rue Notre Dame, de France, Marché au Bois.

DD 2

La Porte Belle ou de France est rajeunie avec un beau corps de garde et un pont sur le fossé des remparts qu'on y a conservé. Les zigs-zags (chicanes) des anciens remparts, n'ont pu être supprimés, car il aurait fallu démolir les communs de l'abbaye de Saint André. Le sieur Gally de Vadancourt, près de Guise, architecte, en dresse les plans.

On démolit les deux tours branlantes, celle du Ferme ou des Récolets, derrière leur couvent, à l'issue du ruisseau de leur fontaine, qui coule sous leur chapelle, jusqu'à la Selle et un peu plus loin, la Tour du Trou Magnan près du Pas de cheval, aussi sur la rivière.

On assujettit les barres de fer qui tiennent les deux portes fermées, la nuit, après la retraite, à la Porte Saint Martin. C'est la concierge, Marie-Thérèse Santerre, qui est aussi portière de la ville et a la responsabilité de la fermeture des portes de la cité. Elle touche pour cela 100 florins de gratification annuelle, et aussi des souliers et la vin de la bonne nuit de Saint Martin et de celle des Rois Mages à l'Épiphanie.

On répare aussi le Pont des 4 vaux ; le plan de M. Saliengro, architecte, est présenté à Monseigneur qui s'intéresse à cette partie vallonnée de son chemin de Cambray par Troisvilles.

Son Altesse arrive le 6 juillet 1749. Les bourgeois portent des cocardes à ses couleurs et vont au devant de son carrosse. 7 joueurs de violon sont à leur tête. Monseigneur est ravi de ces démonstrations de son peuple. On lui présente des vins d'honneur. On tire des camps, comme pour la procession, et puis, Monseigneur a eu gain de cause contre les échevins ayant acheté leurs charges, qu'il leur a fait d'ailleurs rembourser, au compte de la ville. Il approuve le don de 80 florins fait aux Récolets. Leur gardien, le Révérend Père Potentien Thery, avait écrit à l'intendant Mr de Séchelle, que le dépôt des bleds, farines et avoines fait par ordre du Roy, au cours de la récente guerre, avait abîmé vitres et pavements de leur cloître.

Le seigneur intendant a envoyé demande d'éclaircissements et d'enquête au châtelain Mr. De Castres. La réalité était que ces cloîtres étaient déjà, avant tout dépôt, en très mauvais état, et le Révérend Père Gardien, prédécesseur de l'actuel frère Popentien, les avaient fait repaver de marbre en entier, et n'avait demandé aucun soulagement. Mais ces bons religieux sont si pauvres, que le massard Mr. Valle est invité par les échevins à leur distribuer par pure charité, et pour les aider, 80 florins, dont Madeleine Lesur leur mère syndic, donne quittance.

L'assemblée municipale est très pitoyable et charitable : Voici sa composition, le 9 décembre 1749, lors du passages des fermes (adjudication des droits sur bière, alcools, etc. à des particuliers qui les afferment contre somme mise aux enchères). C'est la copie de la liste de présence ; Mr. De Castres, châtelain, émarge pour 4 florins de jetons de présence ; les 7 échevins, chacun 4 florins.

Ce sont Messieurs, Jean Deruesne, Alexandre Jesquy Père, Alexandre Jesquy fils, Jean Joseph Labetous, Jean Adrien Cambronne, Jean Joseph Pamar, François Vienne.

Les aînés : Antoine Gallez, Jacq Philippe Beautour, Hilarion Deulin, Nicolas François Hennecaut.

Les connétables : Jean Martin Piettre, Jean Baptiste Sculfort, David Constantin, Jean Cousin.

Les 4 aînés et 4 connétables touchent aussi chacun 4 florins. Le greffier, et le massard Anselme Valle, aussi 4 florins et la concierge Marie-Thérèse Santerre : 2 florins.

Chaque échevin a comme gage annuel 150 livres de France et le châtelain 120 florins.

Ils avaient en plus, de beaux flambeaux armoriés, les jours des 4 processions : Fête-Dieu des 2 paroisses, Fête du Roy, le 15 août, et Saint Matthieu.

Les « récréations et collations », lors des tirs des oiselets des arbalétriers, archers, arquebusiers, gardes du corps de Son Altesse, Bons Vouloirs.

Et les repas du jour de la Sainte Chandelle offerte par les bons Pères Jésuites, dont le collège est de plus en plus prospère et qui aurait besoin d'une chapelle et d'un pensionnat.

A la procession du Roy, renouvellement du Magistrat, passément des fermes, etc...

La visite du repas des cheminées de printemps était différée jusqu'à la Feste-Dieu. Repas donnés et repas offerts à Messieurs par les arbalétriers, gardes du corps, etc...

Arquebusiers : Trésorier : Nicolas Bracq, orfèvre

Connétable : De Ruesne

Bon Vouloir : Pierre Wuillaume

Arbalétriers : Aubert Soufflet, Pierre Senaux et Jean Charles Bruiere

Archer : De Ruesne

Et il y a souvent des invités à ces agapes de nos édiles. Le vin de Bourgogne y est fourni par la concierge ou Jean Lenglet, hoste de l'Opéra, près des Récolets. Le repas de la Saint Charles, en 1749, est particulièrement animé ; il remplace celui de la visite des cheminées d'octobre. L'abbé de Saint André, les Pères Jésuites, Messieurs les Curés y sont conviés. On y but à la santé de Son Altesse, Charles de Saint Albin, à la Paix. On y parla sans doute de la sensationnelle démonstration faite par des physiciens, chez Mr. Delastre. Messieurs du Magistrat, très intéressés par les expériences, gratifièrent ces curieux hommes de 2 florins. Il s'agissait, dit le compte de la ville, « d'hommes qui ont fait voir l'électricité », avec les premières machines aux effluves d'ozone et aux mirifiques étincelles or et violet.

Ce fut l'entrée de la fée électricité en la ville du Cateau.

1750

Les travaux des nouvelles chaussées ont commencé. Elles seront payées par de nouveaux impôts prélevés sur la consommation de la bière. Mais l'intendant du Hainaut veut employer ces impôts d'abord pour la construction de la chaussée de Guise à Landrecy, qui traverse une partie du territoire de la châtelainie. Or, cet emploi est impopulaire.

00 3

La nouvelle chaussée du Cateau à Cambrai rendra des services, aussi celle projetée du Cateau à Landrecy, mais pas celle de Guise. La note à payer est de 6 000 livres par an, pendant 6 ans, d'où voyage de protestation à Lille auprès de l'intendant de Flandres ; à Paris, représentations à Son Altesse. Déjà, en 1736, Monseigneur l'intendant, alors Monseigneur de Blair de Boisemont avait fait cette réponse définitive aux protestataires : « J'ai seul en qualité d'intendant, la disposition du produit des fermes, et je ne suis dans le cas d'en faire l'application qu'aux ouvrages que j'ordonne, et qui se font par les gens que je propose et dans la forme que j'ai admise » ; les échevins ont atermoyé avant de payer ; ils sont mis en demeure de s'exécuter de gré ou de force.

Mr. de Luce, intendant du Hainaut, persiste dans ses dispositions. Les échevins, « supplient très respectueusement leur seigneur archevêque d'employer son crédit personnel et sa médiation, car ses sujets, dont il est le Père, le protecteur, le seigneur, ne sont pas opulents », et les 15 000 livres déjà versées pour la chaussée de Cambrai les chargent lourdement.

Autre supplique en 1751 à Monseigneur de Sechelles, intendant de Flandre. Les villages, dont Bazuel, refusent de payer les nouveaux impôts. Rebellions et désordres menacent ; que Monseigneur l'intendant évoque devant lui-même les causes intentées par les maires et échevins de ces villages.

Les requêtes seront inutiles. Il faudra payer sans conditions ; L'effervescence des populations, l'insécurité, amènent les échevins à faire monter des gardes à Mazinghien et au

Pommereuil par les habitants. On leur fournit pour cela, poudre et balles.

Une lavementeuse officielle Marie Michelle Basin est rétribuée « pour avoir donné des lavements aux pauvres de la ville », en 1750. Chaque année, ces fonctions libératrices seront honorées par les comptes de la ville.

1751

Le 19 août, Mr. Claude Godefroy du Boelle, écuyer, est nommé châtelain après le décès de Mr. De Castres.

Un Te Deum est chanté, suivi de collation à l'Hôtel de ville, à l'occasion de l'heureuse naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, fils du dauphin. La poudre pétarade, comme pour l'arrivée de Mr. le châtelain.

1752

Mr. Nicolas Lemoine, seigneur d'Honnechy, lui est adjoint en 1752, comme lieutenant de bailli et de chatellenie. Il prête le serment entre les mains de l'abbé de Bonneguise ; vicaire général, évêque nommé d'Arras. Le 12 juin, c'est l'abbé Jacquerie, également vicaire général, qui le remplace pour recevoir la même année le serment du nouveau châtelain, Charles Marie de Carondelet, seigneur de Beaudigny et grand bailli du Comté de Cambrésis, qui fait son entrée le 1^{er} septembre.

En octobre, Antoine Queva, maître écrivain à Cambrai « sur exemplaire de son écriture », est pensionné par la ville du Cateau, et logé aux frais de la ville. Il recevra 150 florins par an « à la charge d'instruire les écoliers, de leur enseigner à lire et à écrire, et aussi de leur enseigner l'arithmétique et les premiers rudiments de latin. » Il commencera la 1^{er} novembre 1752 ses fonctions au Cateau, le tout sous le bon plaisir de Son Altesse.

1752

Supplique au Roy, mémoire pour la ville du Cateau et chatellenie, défendeurs et opposants, et les États de Cambrai et Cambrésis, parties intervenantes contre le fermier des domaines du Roy établi en Hainaut (extraits)

« La requête de ce fermier veut faire revivre une ancienne querelle qui flatte sa cupidité ».

(Puis suit le rappel des privilèges et immunités accordés par les Empereurs à l'évêque de Cambrai, et des confirmations de ces privilèges par les Empereurs, rois d'Espagne et de France.

« Il n'y a dans toute la chatellenie aucune charge qui soit de la création ou à la nomination du Roy, ceux qui les remplissent sont tous du choix de l'archevêque ».

Le fermier pour supprimer ces privilèges prétend que des fraudes sur l'eau de vie en Cambrésis lèsent ses intérêts. Ses commis furent expulsés de la ville et chatellenie.

L'intention de sa Majesté est que ce petit reste de souveraineté soit gouverné uniquement et despotiquement par le Seigneur archevêque et ses successeurs.

Les concessions faites aux fermiers ont été néfastes ; « La province du Cambrésis et notamment la chatellenie du Cateau en font aujourd'hui une triste expérience. Il est peu de gens qui ne sachent qu'on ne s'est relâché sur le sel et le tabac qu'ébloui par les promesses, qu'entraîné par l'exemple, que séduits par certains conseils et que déterminés par des ordres supérieurs dont on respectait les décisions.

Une multitude de gardes ont envahi la province, des procédures judiciaires ont fait connaître la malice de quantité de gardes qui pour s'enrichir font naître des fraudes et trahissent honteusement la vérité.

Le fermier cherche moins à enrichir le Hainaut qu'à perdre le Cambrésis et notamment

cette chatellenie du Cateau.

Dans son assemblée du 4 novembre 1752, « Les estats de Cambray, qui ont pris communication de la requête du fermier des Domaines du Hainaut, estiment qu'ils ne peuvent se dispenser de se joindre à leurs voisins, requièrent d'être reçus partie intervenante dans cette cause et emploient les moyens et raisons contenues dans l'écrit des habitans du Cateau et de sa chatellenie, observant de plus que dans tous les temps, l'eau de vie a toujours été vendue à Cambray et en Cambrésis plus cher qu'en Hainaut, aussi nulle raison de craindre aucun versement ».

1753

En considération du joyeux avènement de Mr. de Carondelet, comme châtelain, Mr. de la Caimette, vicaire général, et Mr. Blandin, intendant de Son Altesse, commis par Elle, prorogent le Magistrat du Cateau pour l'année en cours.

BB 2

Alexandre François Jesquy, avocat au Parlement de Flandre, est constitué massard de la ville, à commencer le 1er janvier 1753 pour 3 ans, au lieu de Jean-Baptiste Triquet, démissionnaire.

15 juin

Les sages-femmes prêtent serment : Marie Marguerite Monarbarie est choisie pour le soulagement du peuple et des pauvres. Pour être arpenteur de la ville, Joseph Lobry, le 26 septembre, devra être examiné par Louis Desenne, arpenteur juré du ressort du Parlement de Douay, et Antoine Forest, arpenteur juré, demeurant à Solesmes.

L'examen est satisfaisant.

Un Te Deum fête la naissance de Monseigneur le Duc d'Aquitaine, fils du dauphin. La maréchaussée s'installe au Cateau, avec l'exempt Didier.

1754

Le 9 juillet, Jean François Goffart est établi greffier et tabellion. Il est souffrant, et son commis, Louis François Joseph Ledieu, le remplacera jusqu'à guérison. Or, le greffier meurt, et Louis Flayelle le remplace le 8 novembre, avec Charles Deudon, avocat, comme adjoint. Toussaint Sculfort leur succédera en 1755, car ils sont révoqués par Son Altesse.

Il y a litige entre Monseigneur et les échevins, car Son Altesse vient de commissioner le 20 juin, Mr. Denisart comme lieutenant chatelain du Cateau.

Les échevins estiment que Mr. De Cambray n'en a point le droit. Le ton change. Ce n'est plus Son Altesse notre prince, mais... Mr. De Cambray ! C'est ordinairement le premier échevin qui exerçait les fonctions de vice-chatelain en l'absence du titulaire. C'est l'usage du Cateau que l'on ne doit pas innover.

De plus, Monseigneur ne peut donner au lieutenant chatelain des préséances et des honneurs au-dessus des échevins et moins encore leur accorder voix délibérative dans les assemblées et alors que le chatelain même n'a jamais eu pareil droit. C'est contraire à la coutume du pays.

Les échevins et co nnétables et aînés doivent s'assembler et convenir de s'opposer à tout enregistrement de la commission du sieur Denisart. Ils font donc des représentations à Mr. De Cambray, et au besoin, ils soutiendront leur opposition à la Cour du Parlement.

Telle est la décision du 26 avril 1755. Le ton a changé. Ce n'est plus « Son Altesse notre

prince », mais Mr. De Cambray. Les relations sont tendues. Les us et coutumes du Cateau sont lésées.

1757

Monseigneur passera outre, car il rappellera en 1757 le sieur d'Honnechy, « se faisant représenter sa commission du 12 juin 1752, déclarant qu'elle a dû avoir son effet jusqu'au rappel, voulant qu'il jouisse des honneurs et prérogatives, qu'il soit présent aux assemblées de l'Hôtel de ville et aux cérémonies, le commettant particulièrement pour être notre lieutenant des bois, chasses et pêches ».

Cette nomination suit l'émeute populaire de May.

EMEUTE DES BLEDS

L'ordre ayant été donné par le Roy de rendre libre le commerce des bleds, la populace, craignant la cherté du pain par l'exportation du précieux froment, hors de la châtellenie, s'agite et manifeste « continuant à s'assembler tumultuairement ».

6 MAY BB 2

Monseigneur, sitôt la nouvelle, ordonne au châtelain ou au premier échevin, en son absence, d'établir pour maintenir le bon ordre, une garde de 4 hommes, à chaque porte de la ville, et une garde de 10 hommes, à l'Hôtel de ville, les jours de marché et de foire ; devront monter la garde les compagnies bourgeoises et même les Serments, et très exactement.

Mais les troubles ne s'apaisent pas.

BB 5

Son Altesse adresse alors aux échevins, cette série de lettres impératives.
Cambray, le 16 May 1757

« Je suis surpris, Messieurs, que vous ne m'ayiez informé si le Peuple s'est conformé à mes ordonnances, s'il est rentré dans la soumission qu'il doit, et en cas de contravention, de la punition exemplaire que vous avez dû en faire.

Comme votre silence me fait craindre que vous ne vous y soyiez conformés exactement, soit par faiblesse, soit par défaut de savoir vous servir à propos de l'autorité que vous avez en main.

Je suis convenu avec Mr. l'intendant qui vint hier ici que les brigades de maréchaussée de cette ville et de celle de Landrecy se transporteront demain matin Mardi 17 au Cateau, pour vous prêter main forte s'il en est besoin arrêter sur le champ et punir ceux des mutins qui seroient assez osés pour s'opposer à l'exécution des ordres que j'ai rendu en conséquence de la déclaration du Roy.

Vous agirez de concert avec les commandants des dites brigades ; ne manquez pas de m'instruire sur le champ de tout ce qui se passera, et faites réflexion que cette affaire intéresse l'ordre public et pourrait aller très loin au détriment de la ville du Cateau si vous ne tenez la main avec exactitude et sévérité. Je prie Dieu qu'il vous aît, Messieurs, en sa sainte et digne garde. »
Charles, Archevêque Duc de Cambray

Et deux jours après, Mr. De Cambray récidive.

18 May 1757

« Je vois, Messieurs, avec autant de surprise que de mécontentement par le compte que me

rend le sieur Peter que vous m'avez envoyé... que, loin d'exécuter à la lettre les ordres que je vous ai donné par rapport à la liberté du commerce des bleds, vous vous éloignez également de la lettre et de l'esprit des déclarations du Roy et mes ordonnances à ce sujet.

Toutes les précautions que vous et Mr. le Chatelain avez prises, vont directement à détruire cette liberté, à mettre l'alarme dans le pays, et à y causer la famine dans le temps qu'il n'y a aucune disette réelle de bleds.

Vous faites faire une visite des grainiers, la garde se monte bien aux portes et sur la place, mais par la consigne que vous donnez, cette garde, qui est établie pour maintenir la liberté avec tranquillité, se tourne à la destruction de cette liberté. *(Monseigneur fait changer la consigne, et veut qu'on facilite la libre sortie des grains, suivant la déclaration du Roy.)*

Tenez y la main et n'y faites faute, et ne vous exposez pas, par votre désobéissance ou votre négligence pour vous et le peuple, à des punitions exemplaires, couteuses et qui détruiraient le reste de liberté et de privilèges dont on jouit au Cateau.

J'écris à Mr le chatelain, une lettre très forte au sujet des ordonnances qu'il a rendu conjointement avec vous, contradictoirement opposées à celles que j'ai fait publier ou qui en éludent l'exécution. Je lui ordonne, ainsi qu'à vous, de les retirer et de les réformer ; je lui ordonne de vous communiquer sa lettre comme vous lui communiquerez celle ci.

Ne manquez pas de m'instruire. Sur ce, je prie Dieu, Messieurs qu'il vous aît à sa Sainte garde. »

Son Altesse ne badine pas avec la stricte obéissance ; Mr d'Honnechy lui semble avoir la fermeté d'agir ; aussi, l'établit-il lieutenant chatelain en représailles de l'attitude de son chatelain et des échevins de sa ville tumultueuse du Cateau.

CHAUSSE DE CAMBRAI

La question des chaussées est toujours également brûlante et épineuse.

Le 21 octobre 1755, un ordre du Roy décidait la construction d'une chaussée partant de la Porte Notre Dame de Cambrai et reliant cette ville au Cateau.

Une requête des villages de la châteltenie est adressée en 1756 à Son Altesse, à propos de la confection de cette nouvelle chaussée. Le projet prévoit que les frais en incomberont, pour la châteltenie, moitié aux villages, moitié à la ville du Cateau. Les villages acceptent, à condition qu'il en soit de même pour les autres chaussées de Guise et Landrecies. Or, les pauvres villageois travaillent encore à la chaussée de Guise ; ils ont dû en faire trois quarts de lieues, outre 4 000 livres de France qu'ils doivent payer chaque année.

Ils représentent à Son Altesse leurs misères ; les pauvres gens sont journellement employés comme pionniers sans un sol de rétribution, alors qu'ils n'ont d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains, et les cultivateurs y ont leurs chevaux occupés, sans recevoir une obole.

« Les suppliants des 7 villages se font gloire d'exécuter ponctuellement les ordres de Son Altesse, et ne désirent rien tant que de lui donner des preuves de respect, de soumission, d'obéissance ; mais l'impossibilité seule d'exécuter le projets des échevins du Cateau, appuyés, semble-t-il de Votre Altesse, leur fait prendre la liberté de lui observer que si Elle veut qu'ils contribuent comme Le Cateau à la chaussée de cette ville, Le Cateau de son côté, doit contribuer comme les suppliants à celles avant dites, où Le Cateau doit la faire seul, avec ses faubourgs qui ne sont pas ordinairement commandés aux corvées avec le surplus de la chatellenie ; les 7 pauvres villages ont vingt fois moins de bien que Le Cateau. La vente des biens de la chatellenie, l'augmentation croissante des impôts les feront périr de misère. Ne sachant où donner de la tête, dans cette déplorable situation, sinon de s'adresser comme ils font à Votre

Altesse, ils continueront leur vœux et prières au ciel pour la conservation et prospérité de Votre Altesse, de qui ils implorant la protection.

DD 3

Le 4 novembre, les échevins du Catteau, représentés par le sieur Piettre, leur procureur fiscal, ont demandé aux États de Cambrai qu'il leur plaise les entendre.

« Ils savaient le mécontentement qu'avaient Messieurs des États de l'ordre qu'avait donné les échevins de cesser les travaux de la chaussée entre Inchy et Le Catteau, car l'intendant avait débouté les requêtes, exigeant le paiement de 6 000 livres, restantes de la dernière année du bail des octrois. »

Messieurs des États s'efforcent de contenter l'intendant et échevins ; dans l'esprit de Sa Majesté, les diverses chaussées forment un tout, une voie de communication facile entre Flandre et Hainaut. Et celle de Cambrai au Catteau doit être alors la première faite avant la chaussée du Catteau à Landrecy. Évidemment, la chatellenie cessait les travaux sur les 2 460 toises dont elle est chargée entre Inchy et Le Cateau, ne pouvant à la fois fournir à la construction de plusieurs chaussées. Messieurs des États se persuadent que Mr l'Intendant voudra bien allouer aux échevins du Cateau sur ce qu'ils doivent des octrois, les sommes qu'ils ont déjà payées et celles qui seront nécessaires pour achever la construction de la chaussée sur les 2 460 toises d'Inchy au Cateau. »

BB 5

Le 2 décembre, Antoine Durand, écuyer, seigneur de Couzon, intendant de Son Altesse, écrit de Paris à Messieurs les échevins de notre ville.

« Je vous envoie, mon cher Magistrat, l'autorisation que vous désirez pour mettre un impôt sur les cidres et poirés ; je souhaite que cela ait le succès que vous en attendez et n'essuie aucune contradiction.

Nous aurons bien de la peine à obtenir quelque chose pour ce qui regarde les ordonnances de Mr l'Intendant de Valenciennes, Monseigneur et Mr Duvaupier l'ont déjà vu plusieurs fois, il paraît invincible sur l'article des chaussées ; quant à la liberté de faire venir des eaux de vie sans les prendre aux cantines du Hainaut, je ne sais pas non plus s'il en viendra à bout.

Il paraît entendre raison sur les corvées auxquelles il ne compte point assujettir les habitants de la ville. Monseigneur n'a point encore vu Monsieur le Contrôleur général, parce qu'il est fort enrhumé et n'ose se risquer de quelques jours d'aller à Versailles.

Adieu, j'aurais désiré de tout mon cœur vous porter des nouvelles plus agréables et des paroles de consolation, mais tout ce que je peux vous assurer, c'est que je n'épargnerai rien pour vous en donner ; je vous prie d'être persuadé ainsi de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très honoré et très obéissant serviteur ».

Mr Durand écrit très civilement ; sa lettre si courtoise a dû arriver en même temps que celle du Procureur Boulonnois de Cambrai le 4 décembre, chargé des intérêts de la ville du Cateau.

« Mr l'Intendant vient de répondre aux États de Cambrai sur le mémoire qui lui a été envoyé. ; la réponse est très dure, on la lira ce matin dans l'Assemblée, je ne sais quel parti il sera pris. Loin de s'adoucir, Mr l'Intendant menace d'user des voies de rigueur, si vous ne satisfaites pas au paiement. Je suis toujours d'avis malgré tout cela, que les menaces ni les exécutions ne doivent point vous intimider, ni fléchir.

1) Vous ne pouvez donner ce que vous n'avez point.

2) Votre fermeté vous fera toujours honneur, il s'agit de défendre la patrie.

3) Si l'on porte les exécutions trop loin et si on passe les règles, ce sera des motifs plus puissants pour réveiller Mr de Cambrai et pour vous pourvoir au Conseil, car Monsieur, ne vous flattez point, vous êtes sur le bord du précipice ; la pauvre chatellenie court risque de voir tous ses privilèges anéantis et de devenir peut être de pire condition que la Chatellenie de Bouchain ; il faut donc fondre la cloche, ce n'est plus par des lettres qu'il faut agir, il est indispensable que vos Messieurs fassent un dernier effort et qu'on aille à Paris ; pour cela il faut former un mémoire frappant sur le contenu de la lettre de Mr l'Intendant et il n'est pas possible que Mr de Cambrai ne soit vivement touché et qu'enfin il n'agisse dans une affaire où son honneur, ses intérêts, et les droits de son Église sont si sensiblement attaqués... »

Mais Son Altesse ne réagit pas avec vigueur, d'ailleurs elle était depuis l'affaire des bleds, au printemps de 1757 en froid avec le Magistrat de sa ville du Cateau.

Le 10 octobre, Monseigneur publiait « par entente autorisée par nous des États du Cambrésis et des magistrats, aînés et connétables du Cateau et châtellenie, que 2 450 Toises de la Chaussée à construire de Cambrai au Cateau, serait à la charge du Cateau et Chatellenie à prendre du pont fait par Messieurs des États sur le chemin d'Inchy (sur le riot de l'Erclain) jusqu'au Pont des 4 veaux »

... les 4 Vaux ou Vallées sont devenues des ruminants... par la faute du scribe.

La vieille borne royale... marquant une lieue de 2 400 toises près de la sucrerie de Montay (ou son squelette) en bas de la côte du Pendu, indique à 50 toises de l'Erclain, ce ravin sans eau par sécheresse et torrent aux jours d'orage ou de fonte des neiges, la part de chaussée faite et payée par nos ancêtres...

BB 2

Au printemps, Monseigneur avait pris un arrêt bucolique... Le 26 mars 1757... pour protéger les taillis défendus de ses bois... chaque vache devait porter une clochette, pour que le gardien du troupeau puisse les empêcher de brouter hors des limites permises.

Le 10 août, Son Altesse ressuscite une ordonnancée au cardinal Dubois, du 12 mars 1725, interdisant d'être à la fois avocat et procureur ; et mettait des restrictions à la profession d'avocat : la licence ès loix et l'examen préalable par l'autorité de l'archevêque, avec prestation de serment sont exigées. De même pour les procureurs.

Le 23 septembre, le procureur Lesne est interdit par les échevins, avec l'autorisation de Son Altesse, pour écrits injurieux dans la cause du sieur Didelot contre M. Charles-Théodore Deudon, chargé de recouvrement des deniers du 20ème.

BB 5

Les impôts nouveaux pleuvaient drus. Le 10 décembre, Monseigneur blâme « la mutinerie des mayeurs et habitants de la châtellenie... refusant de payer leur quote part des deux vingtièmes... et leur contribution à la dépense de chaussée de Cambrai ». Monseigneur envoie ses instructions aux échevins du Cateau, dans (une) lettre « à cachet volant », c'est-à-dire non fermée, adressée à Mr Basset... dont ils doivent prendre connaissance.

Blé cher et exporté... impôts nouveaux, c'est la suite de la nouvelle guerre où s'est engagée la France... depuis un an. C'est la guerre de Sept ans contre l'Angleterre qui attaquait notre empire colonial. Alors eut lieu le « renversement des alliances ». La France s'unit à l'Autriche, son adversaire de la veille ; l'Angleterre fait appel aux Russes... et le roi de Prusse s'allie à

l'Angleterre.

Des succès en 1757 contre les Anglo-Hanovriens ont leur écho au Cateau.

CC 13

Après un Te Deum pour le rétablissement de la santé du Roi Louis XV (après l'attentat de Damiens (janvier 1757), sans doute)... les corps bourgeois sont encore en fête pour « la Victoire remportée par les troupes françaises en Wesphalie ». Les maréchaux de Richelieu et d'Estrées étaient à leur tête. C'est la capitulation en juillet de Clostersewen qui réunit en marche et récréations nos ancêtres. Tout se modernise... les noms changent. Les confrères de Saint Jacques, déjà nommés, et les confrères de Lorette (confrérie de Notre Dame de Lorette, invoquée en l'église Saint Martin *... sont présents aux processions et défilés à côté des chevaliers de Saint Georges, de Sainte Barbe et de Sainte Christine, ... les anciens confrères arquebusiers, arbalétriers, archers... dont les armes vétustes ont été remplacées par les fusils... Ils célèbrent aussi la naissance du Comte d'Artois... on boit à la santé du prince nouveau-né à l'hôtel de ville... le futur Charles X.

** En 1760, on les appelle les confrères ou pèlerins... : la confrérie aurait pour origine des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle en Espagne et de Lorette en Italie.*

La cherté des grains, cette année 1757, est sensible aux pauvres. Aussi, Monseigneur, le 28 juin, a-t-il décidé, que cette année seulement, les sommes attribuées aux exercices de l'oiselet, que les compagnies bourgeoises ont coutume de tirer, seront employées à acheter du blé pour cuire du pain à distribuer aux malheureux.

Le 10 octobre, déclaration de revenus obligatoire des communautés pour l'impôt des deux vingtièmes. Ceux qui seront en défaut seront taxés au quadruple.

BB 1 - 1759

Réunion le 24 janvier « assemblée extraordinaire de la communauté de la ville, en présence de M. d'Honnechy, lieutenant chatelain (qui semble être l'homme de confiance de Son Altesse), et de M. Durand, l'Intendant.

... Une certaine somme d'argent doit être remise à une certaine personne « pour obtenir un avis favorable à l'instance pendant au conseil pour la ferme de l'eau de vie pendant au conseil entre Son Altesse et les fermiers généraux... on offrira provisionnellement à la mystérieuse personne 2 400 livres... avec promesse de remplir (le pot de vin) jusqu'à 6 000 livres en cas de gain de cause ».

Eau de vie, sel et tabac... causes de litiges avec le fermier des domaines du Roy établi en Hainaut... ses usurpations progressives avaient fait l'objet d'un long mémoire au Roy en 1752, auquel s'étaient joint les États de Cambrai « estimant ne pouvoir se dispenser de se joindre à leurs voisins » du Cateau. Cette fois, il valait mieux s'entendre par intermédiaire anonyme et bien récompensé...

BB 5

M. Durand était obligé de rompre les difficultés que formaient notamment en juillet 1758, les échevins de Catillon à propos du vingtième.

Les dépenses de la guerre qui n'est pas brillante depuis la défaite du Maréchal de Soubise,

à Rosbach en 1757, battu par les Prussiens de Frédéric II, se traduisaient dans le Cambrésis par de nouveaux impôts. Don gratuit de 1 000 livres exigé par le Roy pour six années.

M. d'Honnechy est subdélégué par l'intendant du Hainaut pour sa perception. Les communautés régulières y participeront : l'abbaye de Saint André pour 3 000 livres, l'hôpital du Saint Esprit... ou couvent pour 600, le couvent de Saint Lazare pour 400 et les Pères Jésuites pour 150. Le surplus sera prélevé sur les 8 000 livres d'octrois ordonnés pour être levés, en vue de la construction des chaussées.

De vastes ateliers de construction sont établis au pied du Pont des quatre vaux (orthographiés en veaux) depuis 1756 ; pour la chaussée de Cambrai, il y a celui de Martin Pierart, du faubourg du Cateau ; de Laurent Eloir de Troisvilles ; Jean Devigne aussi de Troisvilles, Jean-Louis Charlet de Masnières, Claude Facon du Cateau, Adrien Denhez du Cateau sont chefs d'atelier. Le grand patron est le sieur Richard, inspecteur des ponts et chaussées, à qui l'on remet 800 livres pour sa direction des chantiers en 1757-58 et 59. J. B. Gabez et Jean Martin Preux, d'Inchy, fournissent à ce dernier 33 voitures de moellons tirés de sa carrière que J. B. Gabez fait voiturier.

BB 2

Le 1^{er} mars, a été nommé le nouveau grand clercq de la paroisse Saint Martin ; ses fonctions sont précises. François Jh. Amas, prêtre, qui succède à feu M. Givry, a la charge d'entretenir les cloches, les cordes, par moitié avec les revenus de l'église, et de payer annuellement 150 florins au petit clercq Le Paon. Monseigneur décide, le 22 juin, de déplacer le greffe, jadis installé à l'hôtel de ville, dans la chambre dite des connétables ; il descendra au rez-de-chaussée, dans la chambre dite des plaidoyers, occupée par Castey, le marchand cantinier des eaux de vie : ce local est bien clos et garni de barreaux de fer ; papiers et minutes y seront en sûreté.

1759 - CC 23

Lettre de Mr Durand (envoyée de Suresnes)

« L'adjudication de la chaussée du Cateau à La Groise est déclarée nulle, et le reste sera fait par la chatellenie, par raison d'économie, après que celle de Cambrai sera finie.

Le Roy a dit, dans son arrêt du conseil qui continue l'octroi, que la chaussée allant à Cambrai était faite, et il le supposait, parce qu'on l'avait trompé à cet égard, et que les habitants de la chatellenie seraient, à l'avenir exempts de toute corvée et ceux des faubourgs qui y ont été forcés contre tout usage du pays, en soient premièrement déchargés.

Monseigneur a fait requête nouvelle au sujet du don gratuit, dont il offre 6 000 au lieu des 10 000 auxquelles Mr l'Intendant l'avait fait taxer avec la faculté de faire payer cette somme par une imposition sur les privilèges de la chatellenie ou de telle autre manière qu'il jugera convenir. »

signé : Durand

Son Altesse met à la disposition des Pères Jésuites, comme le fit jadis Monseigneur de Fénelon, les pierres blanches de sa carrière des Fasciaux à Saint Benin (l'ancienne cense de Vaucelette) pour bâtir leur pensionnat ; il s'ouvrira en 1760 et le Père Deseillier en sera le premier directeur avec 39 pensionnaires.

Monseigneur avait aussi accordé la jouissance d'un terrain de jeu, sis en contrebas du

rempart... moyennant l'agrément de son chatelain, M. de Carondelet, qui cherche noise aux Pères... sous prétexte de terrain militaire, craignant pour les vignes qui y poussaient.

La veuve Villette, dont le fils Jean, qui dut passer par le collège, était alors lieutenant au régiment de Barris, et avait brillamment participé à l'attaque de Düsseldorf en 1758, habitait face à l'hôtel de ville, à l'emplacement des anciennes boucheries.

Des troupes passent au Cateau et y logent en 1759, 2 000 florins sont payés pour leur hébergement.

1760 - FF 144

Le 31 décembre 1759, le sieur Alexandre Jesquy *, échevin et fermier de la ferme à l'eau de vie a présenté ses 3 nouveaux commis à la conservation des droits de ladite ferme ; Pierre Ignace Duquesne, de Croix, Jean Jh. Séguin, de l'Arbre de Guise, Jean Jacq Sénéchal, commis, prêtèrent serment devant les échevins. Or, il arriva qu'en février 1760, les sieurs Charpentier, receveur nommé au Cateau, et N... se disant contrôleurs, s'installent en ville... on les invite à comparaître devant l'assemblée extraordinaire tenue en notre hôtel de ville... pour s'entendre prier de sortir du Cateau et des terres de la chatellenie... suivant les intentions et instructions de Son Altesse... qui n'admet pas cette intrusion des fermiers du Hainaut... sous le prétexte des eaux de vie... dans sa seigneurie.

* 1760 FF 114 - Page 100

Cense et ferme

Le mot cense désignait la ferme ou maison du cultivateur appelé censier. Plus tard, on l'appela fermier, parce qu'il « prenait à ferme, qu'il affermait terres et maison à un propriétaire, » comme Mr. Jesquy « prenait à ferme » les droits sur l'eau de vie, c'est à dire qu'il en était le fermier pour une somme fixée d'avance., les bénéfices ou pertes étant pour lui.

De même les « fermiers généraux du Roy versaient de même une somme annuelle, et percevaient à leurs frais et risques, impôts ou droits dans les provinces.

FF 114 - Page 112

Fermiers de la ferme à l'eau de vie

En 1764, le fermier à l'eau de vie sera Adrien Chantreuil fils, qui présentera ses commis le 3 janvier : Pierre Aillot, de Wassigny, Joseph Direz, du Cateau, et J. B. Damonez, puis en cours d'année, Charles Dherbecourt.

BB 2

Défendant avec une énergie nouvelle, les droits de ses sujets, Monseigneur de Saint Albin « s'est réveillé », suivant le mot du chanoine ou procureur Boulonnois, et adresse une requête au conseil d'État, à propos du Don gratuit exigé par Sa Majesté... car la guerre avec l'Angleterre et la Prusse coûte cher... Choiseul veut avoir une flotte capable de rivaliser avec celle de Grande Bretagne, et fait alliance avec les Bourbons d'Espagne et de Naples, en plus de l'Autriche, notre alliée depuis 1756, car sur terre, nous n'avons pas de victoires *...

Monseigneur rappelle opportunément « que sa ville du Cateau et la châtellenie ont toujours formé un pays franc, libre et distinct, tant du Cambrésis que de Flandre et Haynaut de que Sa Majesté a reconnu par arrêt de son conseil et lettres patentes du 3 et 30 May 1723... ordonnant alors que ville et châtellenie continueraient d'être régies par l'archevêque de Cambrai

seul, comme par le passé (c'était alors le Cardinal Dubois) et par ses successeurs.

* *Mais le « pacte de famille » des Bourbons vient trop tard.*

Quoique Monseigneur se crut fondé d'exciper de ses privilèges et exemptions pour obtenir l'exception et dispense du paiement du Don gratuit en faveur de sa seigneurie, il veut cependant participer au paiement de ce Don gratuit extraordinaire, levé par toutes les villes et bourgs du royaume, pour donner de nouvelles preuves de son zèle pour le service de Sa Majesté et le secours de l'État.

Il a donc disposé ses vassaux, habitant ledit pays du Catteau, à contribuer à ce nouveau secours. Il espère cependant de la bonté de Sa Majesté qu'Elle voudra bien modérer la somme de 3 000 livres à payer annuellement pendant 6 ans, à une somme plus proportionnée aux facultés desdits habitants, comme pour le vingtième.

Et voici la réponse d'avril 1760.

Le roy, étant en son conseil, (c'est la formule traditionnelle), a ordonné « qu'en payant comptant à titre d'abonnement 10 000 livres, les habitants du Catteau et chatellenie seront déchargés de l'exécution dudit Édit, 6 000 livres doivent être payées tout de suite.

Pour trouver cette somme, la Communauté du Cateau propose un impôt sur la viande, bière et vin, un droit sur les brassins en forme de boute-feu et de vendre la mairie appartenant au domaine de la Ville.

Monseigneur autorise, le 24 mai, cette mise en vente comme le « moyen le moins onéreux au Peuple de notre ville » aux conditions suivantes, rappelées lors de l'adjudication du mardi 3 juin 1760.

DD I

« En exécution des ordres de Son Altesse, etc (ses titres suivent), est mise en vente, la mairie héréditaire de la ville, tenue en fief de ladite altesse, « fief liége » (libre de servitudes) tel qu'à 60 sols de relief (droit de mutation ou transmission) et autant de cambréage (droits de chancellerie et bureau) quand le cas y eschoit, se comprenant en héritages, rentes, privilèges, franchises, libertés et droitures, et droits seigneuriaux, lesdites rentes tant en argent qu'avoine et chapons dus sur plusieurs héritages situés et assis en laditte ville ; cachereau des biens de la mairie héréditaire ».

Après cette formule également traditionnelle vient le rappel des privilèges du mayeur héréditaire.

Mairie héréditaires : privilèges

BB 2 - Page 87

1) Le mayeur marchera aux processions et autres cérémonies publiques après le dernier échevin.

2) Il aura la robe aux dépens de la ville, ainsi que l'ont les échevins (il sera « robé »).

3) Il ne payera rien aux Églises, ni aux échevins, ni de droit de robe, ni d'entrée.

4) Il sera nommé après les échevins dans les actes et devoirs auxquels il sera convoqué par le concierge, ainsi que les échevins.

5) Il aura son flambeau comme eux.

6) Il sera appelé dans les fêtes qui se feront à l'Hostel de ville, soit pour le tirage de

l'oiselet, soit pour réjouissance ou autre.

7) Il ne logera gens de guerre que quand les échevins seront dans le cas de les loger.

Puis suivent ses droits sur les titres des biens composant la mairie, sur les redevances, et la latitude de faire « servir » par un desserviteur ou homme servant ses droits et assurant ses fonctions.

Monseigneur fait remise de ses propres droits « qui nous doivent revenir à la vente qu'ils feront dudit fief, voulant traiter favorablement les échevins de notre ville.

(En notre hôtel de Paris, 24 May 1760 - Ch. archiduc de Cambrai Craufort, secrétaire).

Et la description du fief liège et des droits ancestraux y attachés depuis le Moyen Âge, se poursuit, avec formules, expressions, mesures archaïques.

Jusqu'à la Révolution, la tradition a régné à côté des rois, et s'est éclipsee avec eux.

Fief dit la mairie héréditaire

C'est un héritage de 4 jardins situés hors les remparts, auprès de la Fontaine à gros bouillons, tenant à la ruelle de l'Écaille, où jadis les maisons de la Fontaine, de l'Écaille, de la Balette, balançaient leurs enseignes d'auberges.

Et les privilèges suivants y sont attachés :

Le possesseur aura par chacun an, au terme de Careme, 80 lots de cervoise (de la bière) pour enterrer dignement messire Carnaval.

Deux lots de vin ; l'un la nuit de la saint Martin, la « bonne nuit », où l'on mangeait le « racouvert d'hiver » ou pâté aux pommes, et l'autre le jour des Caremiaux (Mardi gras, qui a remplacé la nuit des Rois ou épiphanie). Ces lots de vin payables par Mr le Chatelain.

A Noël, le possesseur aura 2 chapons et 7 deniers sur les rentes de l'archevêché.

Deux paires de souliers, tels qu'à l'état de maieur appartient, Une paire aux fêtes de Pâques, l'autre à la Saint Rémy, à prendre sur le hallage et étallage de mondit seigneur.

Et un quartier de bacon (le mot anglais pour lard fumé) ou 5 sols blancs (la valeur du lard ou jambon), aussi à recevoir sur le dit hallage ou étallage.

Droit de plein forage de vin, cervoise et autres breuvages, (droit sur les tonneaux « mise en perce » des boissons consommées) sur les héritages qui doivent rente audit fief de la mairie, en ville ou les faubourgs, sans que nul partage contre lui.

Il aura droit de moudre aux moulins de mondit Seigneur, en cette ville du Chastel, tous les grains nécessaires pour la provision de luy et de sa famille, en payant droit de demie-mouture seulement.

La mairie héréditaire fut mise à prix 3 400 florins par Mr Deudon, avocat ; après plusieurs enchères, elle fut adjugée 5 600 florins au Sieur Toussaint, André, Joseph Sculfort, greffier.

« Mayeur... tel est le titre gravé sur la pierre de fondation conservée dans la cave de la maison qu'il fit bâtir avec son épouse Maxellende Oblin. »

« Cette pierre a été posée par Mr Sculfort de Beurepas, maire héréditaire du Cateau et Mme Maxellende Oblin, son épouse, le 19 mai 1780. » (bel escalier à rampe de chêne sculptée, rue de Landrecies, actuellement n° 15).

(Toussaint Sculfort est décédé le 15 février 1817, âgé de 74 ans).

Il succéda depuis 1653, comme mayeur, à Jean Lengrand, qui l'acheta de Pierre Ant. Weisfels en 1653, à Paul Lengrand (1714) bourgeois de Cambrai qui en hérita de son frère Louis Lengrand, capitaine au service du Roy catholique, lequel Paul Lengrandj le donna à Charles

Alexandre Delebarre, lequel Delebarre (1730), bachelier en droit, le vendit au sieur Goulart, official et chanoine de la métropole de Cambrai.

Jean Deruesne, avocat, puis Hubert Bonnaire le relevèrent comme hommes servants, avant Toussaint Sculfort jusqu'en 1877, et en 1760, Toussaint Sculfort l'achetait.

BB 2 - Page 88

Le 16 juin 1760, Maximilien Bricout, commis du greffe de la ville, reçoit les états et offices de procureur et notaire avec pouvoir d'instrumenter et exercer dans toute l'étendue de cette châtellenie, à condition de cesser l'office de commis au greffe.

Monseigneur obtient pour le 3ème vingtième et 2 sols pour livre de ce vingtième, un abonnement « consenti par le Roy », se montant à 7 700 livres par an depuis le 1^{er} octobre 1759 ; « sont exclus de cet abonnement les biens appartenant aux princes du sang, princes souverains étrangers, et aux ordres de Malte et Teutonique, et autres exceptions ».

L'intendant du Hainaut, Louis Guillaume de Blair, chevalier, Seigneur de Boisemont et Courdumade fera exécuter l'édit.

1761 - BB 2

En 1761, le 14 avril, Son Altesse décide la continuation des droits prélevés pour la construction de la chaussée d'Inchy au Cateau. Ils avaient été prévus pour 6 ans ; ils sont « octroyés pour une nouvelle période de 6 ans, au 1^{er} mai 1762, avec perception de 2 liards par pot de bière cabaretière, 2 sols tournois par lot de vin, 5 sols par lot d'eau de vie, et cette perception est adjugée à 8 000 livres, versés par le préposé.

Le 9 novembre, Charles de Carondelet fils succède à son père Charles-Marie, comme chatelain et gouverneur du Chastel. Monseigneur décide que le père en cas de prédécès du fils aura la survivance de ladite fonction, par lettre du 14 avril. Le 9 novembre, le nouveau chatelain Carondelet prête serment entre les mains de Mr Durand, Intendant.

En septembre, Mr Mutte, Doyen du chapitre métropolitain de propose de faire revivre les bourses fondées par feu Pierre Simon, chanoine, né au Cateau, et bienfaiteur de sa ville natale. Au 16ème siècle, le 7 juillet 1584, Pierre Simon, chanoine de la métropole de Cambrai, affecta plusieurs rentes à l'éducation de jeunes gens pris dans sa famille, et à défaut en faveur des étudiants pauvres du Cateau, lieu de sa naissance, il fonde aussi un office du Saint Sacrement dans la chapelle de l'Hôpital du Saint Esprit. « Ces bourses ont été suspendues depuis longtemps ».

Mr Mairesse de la Vieville, l'un des proviseurs, en qualité de parent du fondateur, a donné ses soins pour améliorer la fondation, « nous sommes disposés à distribuer 6 bourses de 50 florins aux écoliers du collège du Cateau ». Un échevin du Cateau, député par sa compagnie, interviendra avec les autres proviseurs à la nomination des boursiers. Le Sieur Deulin, fut délégué par ses collègues le 6 octobre 1761.

Bonne aubaine pour le collège, dont la maison de pensionnaires prospère. Les Pères Jésuites demandèrent pour ledit pensionnat un abonnement pour leur consommation de boissons et l'obtiennent. Messieurs les échevins le fixent « sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque », à la somme de 32 florins, mais poussent la délicatesse jusqu'à leur rendre cette somme « qu'ils distribueront en prix de version à leurs élèves » ; Monseigneur approuve le 14 août, de Paris. Un magnifique sceau de cire rouge est apposé à côté de sa signature.

Mais en 1763, le Pères Jésuites continueront à payer les vingtièmes de l'impôt royal qui leur sera retenu sur la pension annuelle que par convention leur assure la ville.

La prospérité du collège était gravement menacée. Le Duc de Choiseul, premier ministre tout-puissant a sacrifié la Compagnie de Jésus à la haine du Parlement. A la suite d'une plainte faite, par les Lionet contre les missions jésuites en Martinique, endettées à leur égard, le Parlement de Paris veut saisir les biens des Pères Jésuites, leur interdire l'enseignement.

1762

Au Cateau, des praticiens du Palais de Paris (huissiers), à la requête des Lionet, s'installent au collège, comme soi disant gardiens des biens, mais le 20 juillet, ils sont expulsés par arrêt du Parlement de Flandre. 6 sergents de la ville, en armes, escortèrent les huissiers jusqu'au dehors de la Porte de Cambrai, et les protégeant de la foule qui menaçait de les jeter à la rivière.

Les États du Cambrésis feront d'énergiques représentations : les Jésuites flamands et ceux du Cateau, établis par la libéralité des archevêques et la munificence de la cité, n'ont pas à être frappés des mesures dont les missions de Martinique et les 5 provinces de France sont seules justiciables. Mais la force prime le droit : des inventaires vexatoires, la mise de scellés précéderont l'inévitable expulsion du 1^{er} avril 1765.

Monseigneur vieillit, et son ardeur combative s'épuise. Lui qui bataillait contre le Parlement gallican, pour défendre la Bulle Unigenitus, avec les Jésuites, ne peut plus les défendre. Il a dépassé la soixantaine et sa santé décline. En 1760, il a choisi un évêque auxiliaire dans son clergé. Monseigneur Albert Simon d'Aigneville, fils d'un gouverneur de la citadelle, continuera les fonctions d'auxiliaire de Cambrai, jusqu'à sa mort en 1793.

1763 - BB I

Monseigneur de Saint Albin est à Cambrai, lorsqu'une lettre du roi lui annonce la signature du Traité de Paris.

La lettre est datée de Versailles, du 3 juin 1763. Elle est adressée « à Mon Cousin, l'Archevêque de Cambrai, conseiller en mes conseils ».

J'ai enfin la satisfaction d'annoncer à mes peuples, le repos que je travaillais depuis longtemps à leur procurer et dont je désire de leur faire éprouver le plus promptement et le plus constamment qu'il sera possible, les douceurs et les avantages.

J'ai conclu conjointement avec mon frère et mon cousin le Roi d'Espagne, un traité définitif de paix qui a été signé le 10 février dernier par nos ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, ainsi que par ceux du roi de Grande-Bretagne et du Roi du Portugal.

Cet heureux événement a été suivi du rétablissement de la tranquillité générale dans les quatre parties du monde. Il ne me reste qu'à rendre grâces à Dieu, d'avoir inspiré à tous les souverains qui ont pris part à la guerre, les mêmes sentiments de justice et d'humanité dont j'étais animé ; et c'est pour remplir ce devoir que je vous écris cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum dans votre Église métropolitaine et autres de votre diocèse avec les solennités requises, et que vous invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous aît, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le 3 juin 1763, signé Louis

et plus bas : le Duc de Choiseul

Au dos est écrit : à mon Cousin, l'Archevêque de Cambrai, conseiller de mes conseils.

Le traité de paix n'a rien de glorieux : l'Angleterre nous prend le Canada, les Indes ; à l'Espagne, notre alliée, nous cédon la Louisiane, baptisée du nom du roi de France. Mais enfin

c'est la paix, et Monseigneur publie un mandement, le 21 juin, demandant qu'un Te Deum soit chanté, le dimanche 26 juin, dans toutes les Églises du diocèse de la domination du Roi (car une partie était en Pays-Bas autrichien), en actions de grâces de la Paix conclue entre Sa Majesté et le Roi de la Grande-Bretagne.

1763 - BB I

En voici les parties essentielles :

« Charles, par la grâce de Dieu et du Siège (etc...) au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de la partie de notre diocèse soumise à Sa Majesté très chrétienne, salut et bénédiction.

Le Dieu des armées, mes très chers Frères, est aussi le Dieu de la paix.

Rappelons-nous ces années d'une guerre cruelle qui tous les ans inondait l'Europe du sang des chrétiens. Pendant ces temps de trouble et d'horreur, combien de familles ont été éteintes, de villes détruites, de provinces ruinées.

Au moment où le feu de la division allumé dans toutes les parties de l'Europe semblait rendre les puissances belligérantes irréconciliables entre elles, Dieu qui tient entre ses mains le cœur des Rois fait succéder le calme à l'orage, la paix à la guerre.

Sa Majesté nous annonce elle-même cet heureux changement.

Allons, mes très chers frères, au pied de ces mêmes autels si longtemps arrosés de nos pleurs, rendre par des cantiques de joie, au Dieu de la Paix, les actions solennelles de notre reconnaissance. »

Monseigneur demande de prier « pour l'auguste monarque », et fait l'apologie de la Paix.

« Une paix solide est au-dessus de toutes les victoires ; les mères ne tremblent plus pour leurs enfants, les épouses pour leurs époux, le laboureur paisible ne craint plus de voir le fruit de son travail devenir, chaque année, la proie du soldat avide.

Mais en même temps que la paix va régner sur l'Europe, travaillons à la faire régner dans nous-mêmes, en éteignant les passions qui la troublent ; conservons la paix au milieu des hommes avec lesquels nous vivons ; ayons la paix avec Dieu par la fuite du vice et la pratique des vertus chrétiennes.

Donné en l'assemblée de notre Vicariat, le 21 juin 1763 »

Son Altesse quittait Cambrai pour n'y plus revenir. Vint-il au Cateau, cette année ?

1763 - BB2

Pierre Vitran, le 12 juillet, était nommé par le Roy (nomination faite à Compiègne) maître de la poste, nouvellement installée au Cateau et relevant de la généralité de Valenciennes. Charles Mortier tenait alors le magasin du roi, ou dépôt de fourrages et fournitures pour les troupes de passage.

Le 27 novembre, assemblée extraordinaire à l'Hôtel de ville, de la communauté ; Mr Lemoine, seigneur d'Honnechy, vice-chatelain, l'a provoquée, car Charles Théodore Deudon s'est procuré subrepticement et obrepticement, de Son Altesse, la commission de massart, contrairement aux droits du magistrat qui nomme à cette charge. Aussi Messieurs ont-ils résolu de faire de très humbles représentations à Son Altesse pour qu'il lui plaise révoquer ladite commission et les laisser libres de nommer leur massart. Un différent avait opposé en juillet, ledit seigneur d'Honnechy et le mayeur de Saint André, qui avait eu la témérité de porter préjudice aux droits et hauteur de Son Altesse. Le mayeur s'excuse : il a agi par mégarde et non pour attentat aux prérogatives du chatelain.

MORT DE MONSEIGNEUR DE SAINT ALBIN

1764 - BB I

Le 13 mai, de la part de Messire de Carondelet, châtelain, il est ordonné aux mayeur et échevins de tous les villages de la châtellenie de faire sonner toutes les cloches de leur paroisse à l'occasion de la mort de Monseigneur l'Archevêque, décédé le 9 courant à 11 heures du soir ; on devra sonner les cloches 3 fois par jour, pendant 6 semaines, savoir le matin, à midi et le soir.

C'est ainsi que chaque village apprit le décès de Son Altesse, à l'âge de 66 ans Frappé d'apoplexie le samedi 21 avril (comme le fut jadis son père, le Régent de France), il survécut jusqu'au mercredi 9 mai, et se prépara à la mort avec piété, patience et résignation. Monseigneur de Bourbon de Saint Albin, décédé en son hôtel de la rue de Bourbon à Paris, fut inhumé en l'Église Saint Sulpice, au chœur.

Et toutes les cloches du Cateau, celles de Saint Martin et de Notre-Dame, du Saint Esprit et de Saint Lazare et des Récollets, les cloches des moines de Saint André, sonnèrent comme leurs sœurs de la châtellenie, longtemps et lugubrement le glas funèbre du seigneur archevêque, qui avec autorité avait défendu les dernières franchises et l'indépendance de notre petite principauté. (Gallia christiana, Cambrai, page 352)

Le chapitre nommait le 13 mai les administrateurs temporels du siège vacant ; c'étaient Messire Lamoral d'Ostrel ; Jean-Baptiste-Ignace Boulonnois, Charles-Joseph Goulart, Ignace-François-Joseph de Maliengreau, tous chanoines.

BB 2 - Page 105

Ceux-ci font acte d'autorité et nomment de nouveaux échevins ; Jacq-François Milot, François Hennequand, Hilarion Deulin, Amand-François-Joseph Denys, Hubert Bonnaire, Régis Rodriguez, qui établissent pour massart Charles-Th. Deudon. Chatelain et greffier tabellion (Toussaint Sculfort) restent en fonctions.

Le 1^{er} juin, les échevins nomment à leur tour des connétables : Jacq-Philippe Beautour, Gabriel Asselin, Jean-Baptiste Triquet, Charles-Ignace Deruesne, et comme capitaine de la Jeunesse, Louis-Joseph Vienne., avocat cy-devant enseigne et comme lieutenant Jean-Joseph Druon. Le nouvel enseigne est François-Joseph Boursier. Le 21 May, le chapitre de Cambrai nomme Honoré Carville, notaire du Cateau et chatellenie, puis procureur le 13 juin.

Monseigneur de Choiseul

Le 19 mai, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, âgé de 40 ans, frère du Duc de Choiseul, premier et tout-puissant ministre, était transféré de l'évêché d'Albi à l'archevêché de Cambrai ; il avait modernisé l'antique cité albigeoise en transformant ses remparts sinistres en de riantes promenades avec terrasses avenantes. C'est un prélat actif et organisateur.

BB 2

Son excellence l'archevêque nommé, délègue ses pouvoirs à Monseigneur d'Aigneville, évêque « in partibus » d'Amycles (qu'on appelait Monseigneur d'Amycles, comme un siècle plus tard Monseigneur de Lydda sera le nom sous lequel on désignera communément l'auxiliaire de Cambrai, Monseigneur Monnier, qui eut, comme Monseigneur d'Amycles, une très longue carrière.

L'évêque auxiliaire, maintenu dans ses fonctions, est chargé par l'archevêque de mander au Magistrat du Cateau un message : Monseigneur de Choiseul continue le Magistrat, tel que le

chapitre en avait décidé (19 août 1764). Le 6 octobre, le nouvel archevêque faisait son entrée à Cambrai et retourne à Paris, laissant pleins pouvoirs à son auxiliaire. Il ne reviendra qu'en août 1765.

CC 14

Mais de la capitale, il dirige le temporel de son diocèse par messire Jean-Marie Morin de Teintot, abbé commanditaire de Saint Hilaire. Son vicaire général (on dit l'Abbé de Teintot), et par le sieur Jean-Baptiste Masson, inspecteur général des revenus qu'il constitue son procureur général spécial.

Au Cateau, est installé un recruteur pour les troupes du Roy , qui va de cabaret en cabaret, paie à boire aux jeunes gens et les invite, le verre en main, à s'engager au service de Sa Majesté Louis XV le bien-aimé.

CC 26

La ville doit payer le loyer du recruteur (il s'appelle Mr Dubuisson). Sels et tabac sont vendus en cantine ; Jacques Caste est le marchand cantinier ; il reçoit le sel blanc de Mme Capelle de Saint Omer, envoyé « à la grâce de Dieu », sous la conduite de Martin Pierrard père qui en ramène 13 sacs. Le 11 May 1764, Mr de Cardevacque envoie aussi du sel blanc au Magistrat du Cateau. De Saint Omer, vient aussi le tabac « marque de Saint Vincent », en poudre ou en carotte, à 20 sols la livre, livré par la femme Bellanger.

1765 - BB 2 - Page 111-112

« Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Léopold-Charles de Choiseul d'Estainville, commet un vice-châtelain et gouverneur « pour établir au Cateau une police plus exacte que celle observée jusqu'à présent, par ordonnance du 20 janvier 1765, vu que le sieur de Carondelet est obligé de donner à ses propres affaires ses soins, et de fixer son domicile dans ses terres ». Mr de Carondelet cédera donc sa place au comte Charles Duhamel de Bourseville, que Monseigneur a choisi, « nous confiant particulièrement dans l'attachement qu'il nous a toujours montré ».

BB 5

Mr Pierrard, procureur fiscal, reçoit de Mr de Calonne une lettre envoyée de Douai, le 26 janvier, « qui veut savoir si l'espèce de rumeur excitée lors de la signification de l'arrêt aux Jésuites, accompagnée d'insultes et de voie de fait contre les gardiens apposés chez les Jésuites, à la requête des Lionet, est réelle. Sans réponse du procureur fiscal, Mr de Calonne réclame une information « imaginant qu'il fut absent plutôt que de le vouloir soupçonner de négligence ».

Le procureur se tint coi ; la ville assurait la direction du collège par un bureau d'administration ; un économiste séquestre, le sieur de Ruesne du Cateau tenait les comptes, et les gardiens n'avaient eu qu'à déguerpir, poursuivis à coup de pierres, craignant d'être écharpés et s'en étant plaints à Mr de Calonne.

Les Pères Jésuites partaient, le 1^{er} avril 1765 ; des religieux sécularisés continuaient l'enseignement, et faisaient la relève, sous la haute direction de la ville et la protection éclairée de Monseigneur de Choiseul ; ironie du sort ! L'Archevêque de Cambrai s'efforçait de réparer les

torts que son frère, le premier ministre, avait causé aux Jésuites ; les biens de la Compagnie de Jésus ne sauvèrent pas les finances de la France, et le Parlement continua à se dresser contre l'autorité royale et à compliquer les difficultés du royaume.

Le Duc Étienne François de Choiseul, alors encore Ministre tout-puissant, accompagne son frère, Léopold Charles, lorsqu'il rentre à Cambrai, le 16 août 1765... puis à Valenciennes. Il secondera le désir ambitieux de l'Archevêque duc de Cambrai, de devenir le véritable seigneur temporel de Cambrai, et d'y exercer, au détriment du magistrat, le pouvoir souverain qu'il détenait encore partiellement au Cateau.

ENTRÉE DE MONSEIGNEUR DE CHOISEUL AU CATEAU

Monseigneur arrive le 20 novembre... 36 bouteilles de vin lui furent présentées suivant la tradition. Mais la cérémonie de joyeuse entrée fut reportée au lendemain.

CC 26

Les sergents de ville avaient arboré leur belle tenue où le drap jaune se mêlait à l'écarlate et à la serge rouge (livré par les Marmottan frères et sœurs, marchands de Landrecies).

Du vin de Malaga, des biscuits et des échaudés furent servis à l'hôtel de ville, lors du feu d'artifice qui clôture la fête, innovation pour laquelle un artificier avait été mandé ; il portait, comme les officiers de la Jeunesse, les caporaux de la bourgeoisie et leurs hommes en armes, des cocardes toutes neuves. Malgré la fraîcheur de la saison d'automne, le bière coula à flots... pour réchauffer l'enthousiasme et les assistants : 1 200 pots de bière furent vidés... à la santé de Son Excellence. Les tambours de la bourgeoisie battirent aux champs... Les « camps » pétaradèrent... Seconde innovation : le carillon égrenait les plus beaux airs de son répertoire, sous les doigts experts du Sieur Delaistre (chez qui on avait « montré l'électricité »), qui est à la fois carillonneur officiel et organiste des orgues récemment installées dans l'Église Saint Martin.

Monseigneur put constater les efforts d'urbanisme commencés par son prédécesseur et continués par le Magistrat du Cateau. Les maisons à deux étages se multiplient sur le grand marché où les échevins accordent un prêt de 100 florins à Catherine Senez, voisine de M. Hennequant « pour embellir et conserver l'uniformité dans les bâtiments ».

Peut être Monseigneur trouva-t-il inconfortable le vieux Palais, bâti par Monseigneur de Bryas... ou de trop gros entretien ? Et pensa-t-il dès lors à le rebâtir à la moderne.

Le Palais du Cateau (1766)

R 3215 - Fonds de l'archevêché

Il y avait alors procès entre la succession de Monseigneur de Saint Albin... (Il avait des créanciers, dont Mrs Grangé et Buré, de Paris... et Monseigneur de Choiseul ; celui-ci avait donné sa procuration à l'abbé de Teintot, le 21 mars 1765 ; Monseigneur était alors logé à Paris, à l'Arsenal, Paroisse Saint Paul.

L'inventaire détaillé établi alors par des architectes du Palais du Cateau et des biens de l'archevêché permet de connaître mieux l'ancienne résidence rebâtie par Monseigneur de Bryas, habitée ensuite par Monseigneur de Fénelon... améliorée par Monseigneur de Saint Albin.

Notre ville dut à Monseigneur de Saint Albin la restauration du Pavillon, construction carrée en briques, couverte mi-paille et mi-ardoise, élevée par Monseigneur de Bryas « pour son amusement », au-dessus de la Fontaine à gros bouillons et du réservoir aux truites y aménagé. Vers 1748-50, Son Altesse y avait fait peindre ses armes au plafond de la grande pièce carrelée

(de 17 pieds en carré), éclairée par deux baies sur la charmante vallée du ruisseau de Tupigny.

Monseigneur de Saint Albin avait fait curer le Vivier Levêque, et Mr Ordelot, son intendant, avait divisé par 33 digues de terre (provenant des terres du curage) les longs canaux, depuis envahis et enherbés, où les huissiers durent se frayer passage en barques jusqu'à la Fontaine Saint Aubert ou de Saint Quentin, qui seule les alimentait en eau, les conduits ou buzes amenant jadis les eaux de la Selle, en amont du Pont Fourneau, ayant disparu, depuis longtemps.

Monseigneur de Saint Albin fit construire ce qu'on appelait alors « le grenier » du Cateau, grand corps de bâtiment, face au marché, élevé de trois étages au dessus du rez de chaussée, couvert d'ardoises avec lucarnes et grand comble à la française.

Les murs du « grenier du Cateau » sont partie briques et pierre blanche jusqu'à la hauteur des arcades. Les arcades sont cintrées en pierre bleue de marbre, de même que les encoignures et piliers ornés de pilastres d'architecture qui forment séparation tant des remises que du passage d'entrée.

Au rez de chaussée étaient six belles remises avec, au milieu, un vaste passage d'entrée à la basse cour.

Aux étages étaient conservés grains et céréales appartenant au seigneur archevêque, terrages, dîmes et redevances.

... Dans la basse-cour, Monseigneur avait fait aménager un logement propre pour son receveur et contrôleur, auprès d'un grand pavillon carré de briques et pierres blanches, à trois étages, dont le rez de chaussée est un grand passage en arcades des greniers vers la glacière et le bûcher, et dont les hauts étages étaient aménagés en colombier.

Le logement du portier avec écurie et grenier à fourrages complétait et fermait vers la ruelle de Berghes, la basse cour.

Ces bâtiments devinrent filature de coton après la Révolution, jusqu'au début de ce siècle ; ils formaient, en 1765, les communs.

Le Palais archiépiscopal proprement dit, comprenait un corps de bâtiment ayant vue sur cour et jardin, flanqué de deux ailes sur la cour et de deux petits pavillons avec avant corps sur le jardin.

Les murs de ce bâtiment sont en briques avec assises, plinthes, pourtours des portes et fenêtres en pierre blanche.

Les entablements sont ornés de corniches de pierres blanches.

Cour d'entrée : C'est la cour d'honneur qui s'ouvre sur la rue, à gauche, entrant dans la ville, par une porte cochère. Elle comporte deux piliers avec un couronnement qui tombe en ruine.

Sur la partie côté cour du bâtiment central est un petit cabinet de même hauteur que le bâtiment : c'est la chapelle (jadis dédiée à Sainte Catherine).

L'aile à gauche en arrivant, donne entrée par le rez de chaussée du jardin, et au moulin de la ville par une arcade *. Cette arcade aurait été la porte de la ville avant la construction de la Porte sur le pont actuel (d'après des renseignements recueillis par les praticiens de l'inventaire). Cette aile a vue sur la rivière.

* R. 3925, page 351 : « ce moulin consiste en une grande cour où l'on pénètre par une ouverture sans porte pratiquée dans les murs de la ville ».

Côté jardin et côté cour du bâtiment central, il y a un perron servant d'entrée au vestibule, avec marches en pierre bleue et grise.

La cour principale est pavée de grès, et clôturée par un mur en briques avec chaînes en pierre blanche. A gauche en entrant, il y a un puits en saillie sur la rue qui conduit au moulin, puits et pavillon recouvert d'ardoises. Il y a aussi un hangar servant de bûcher.

L'aile à droite en entrant est symétrique à l'aile de gauche ; même construction que le palais avec pilastres sur la cour principale.

Cette salle est adjacente à la basse cour, séparée du grenier par une petite cour, et du colombier qui rejoint l'aile.

Jardin du Palais

Le jardin est enclos par d'anciens murs de briques dont la plupart sont revêtus d'éperons, servant de murs de terrasse du côté de la rivière et des anciens fossés de la ville.

En face du palais, il y a un parterre, il est composé de quatre grands carrés de gazon, sans fleurs ni arbustes, bordé de filets de buis, en assez mauvais état.

Le milieu des quatre carrés de gazons est un rang de gazon sans plate-bande.

A gauche, le long du mur de terrasse sur la rivière, une allée de différents arbres à fruits.

A droite des carrés du parterre, il y a une grande plate-bande de gazon qui sépare le parterre des autres parties distribuées en potager, fermé par la charmille à hauteur d'appui, avec plate-bandes au pourtour pour élever des légumes.

Le long du mur de clôture, vers la porte Saint Martin, est une allée de deux rangs de marronniers.

Tout ce jardin (parterre et potager) a un glacis, qui paraît formé par la suppression de l'ancien mur des remparts de la ville et qui en est séparé par une charmille, au moyen de quoi l'intervalle entre le sommet du glacis et le mur de clôture construit dans le fossé, n'est employé qu'à différents plants de grosses légumes, et par une autre qu'une petite porte qui va la planchette, audit pont de bois, placé, en droit du gué de la rivière, à quelques toises au dessous de la fosse du moulin.

Intérieur du palais

1^{er} étage: Dans l'aile à droite sur la cour principale, il y a une pièce avec deux croisées sur la cour d'honneur et un petit cabinet s'éclairant sur la basse cour, le tout planchéyé de chêne (croisées à double châssis). Une porte à panneaux donne sur l'escalier. Dans le pavillon sur le jardin à droite : deux petites pièces à gauche de la porte d'entrée de l'escalier, et une grande pièce servant d'antichambre dépendant du principal corps du bâtiment : pièce avec cheminée, plafond avec des compartiments et ornements, plancher de chêne ; trois croisées et trois portes d'assemblage éclairent cette antichambre, un petit cabinet y est adjacent, éclairé d'une croisée, à droite de la cheminée.

Les carreaux, les serrures manquent.

La pièce du Pavillon sur le jardin est à cheminée et éclairée de deux croisées.

A la suite de l'antichambre se trouve un petit passage qui communique avec une grande pièce à cheminée, revêtue de menuiserie, éclairée par trois croisées dont une sur la cour ; il y a deux portes dont une sur le grand escalier.

Ce grand escalier est plafonné en bourre avec des caissons remplis de différents ornements ; il est éclairé par quatre croisées, deux sur le jardin, deux sur la cour, et planchéyé en chêne. La rampe est en fer à panneaux et pilastres avec des vases en fer sur les montants.

A gauche de l'escalier, s'étend un appartement de cinq pièces dont quatre à cheminées, et une petite garde-robe et corridor avec petit escalier de dégagement. Dans le bout qui descend au rez-de-chaussée, trois des pièces sont à planchers, avec plafonds blancs en bourre avec compartiments. Les autres pièces sont carrelées en petits carreaux de terre vernissée. Les planchers sont à solives et gîtes apparents. Trois des pièces sont éclairées par des croisées semblables aux précédentes ; les deux autres ont cinq croisées dont quatre sur la rivière et une sur la cour. La première pièce est fermée par une porte à panneaux à deux vantaux avec double chambranle, lambris d'appui au pourtour.

Dans cette première pièce est un petit cabinet situé au dessus de la chapelle, éclairé sur la cour par deux petites croisées.

160 carreaux de verre cassés sont à remplacer par des neufs.

Dans la deuxième pièce, la poutre du milieu a considérablement baissé... il manque des carreaux dans le corridor du dégagement.

Un petit escalier se trouve dans le pavillon à gauche du côté du jardin, il est éclairé par cinq croisées à panneaux ; il y a dans cet escalier deux cabinets d'aisances, l'un au premier étage, l'autre au rez-de-chaussée. (Un aqueduc assure le tout-à-l'égout, dans la rivière de la Selle).

Rez-de-chaussée

Au bas de l'escalier, on entre dans l'appartement du rez-de-chaussée, avec cinq principales pièces dont quatre à cheminées et une petite garde-robe.

Ces pièces sont éclairées par quatre croisées du côté de la rivière, ouvrantes en deux parties fermées de contrevents en deux feuilles avec impostes et éventails à carreaux au dessous, et cinq croisées sur le jardin cintrées avec un éventail à carreaux au dessous. Les trois pièces principales sont plafonnées de blanc « en bourre avec ornements et compartiments ».

Une antichambre carrelée précède la salle d'assemblée et la chambre à coucher, toutes deux parquetées.

Les autres pièces sont carrelées et plafonnées.

Les portes des trois pièces principales sont à panneaux ouvrants à deux vantaux avec double chambranle et attique au dessus. Les cheminées sont revêtues de menuiserie.

De l'antichambre on communique à un petit cabinet en saillie sur la cour éclairé d'une croisée (peut être la chapelle privée de l'archevêque).

Le vestibule du grand escalier est pavé en pierres bleues, éclairé par trois croisées à carreaux à un éventail au dessus et deux portes croisées ouvrantes à deux battants avec impostes et éventail au dessus et panneaux de menuiserie par la bas, fermées par dehors de deux feuilles de contrevent ferrée sur châssis.

A gauche du grand escalier, nous avons les appartements : à gauche du vestibule, nous avons l'office, puis la pâtisserie et la cuisine, suivies d'entresols avec deux escaliers ou échelles ; huit croisées sur cour et jardin les éclairent.

A la cuisine est annexé un garde-manger dans le pavillon avec entresol, et une buanderie avec deux sorties sur la basse cour et une courrette.

L'entresol au dessus est éclairé par deux croisées sur la cour et à son entrée sur l'escalier de l'aile droite.

Puis viennent la description des caves et des communs avec l'appartement du Sieur Vincent, au rez-de-chaussée de l'aile droite, avec entresols donnant sur le premier palier de repos d'un petit escalier, puis l'appartement du Sieur Masson, entre basse cour et jardin.

L'inventaire comprend encore les biens de l'archevêché dans la châtelainie et Solesmes... Il est signé Vincent Gerrard de Besse et Cercel *. M. de Besse persiste dans son opinion que, seule, la basse cour, rapport aux greniers qu'elle contient, a quelque utilité. Il suffirait d'un logement convenable pour le receveur de la châtelainie, joint aux greniers. Là est le dépôt de la recette. Le reste, écuries, colombier et pavillon, ancienne grange, glacière et le grand corps de bâtiment du palais, cour, jardin, potagers et vivier sont inutiles et constituent des charges onéreuses.

Des réparations sont en tout cas urgentes. C'est le 23 juin 1766 que ce constat fut terminé...

* *M. Vincent (Pierre) est le receveur de Monseigneur. Les autres sont architectes ou praticiens chargés d'enquêter sur l'utilité ou l'inutilité des bâtiments dépendant de l'archevêché de Cambrai par Nosseigneurs les Présidents, trésoriers de France, généraux des finances en la généralité de Paris, tenant la chambre du Domaine et Trésor au Palais de Paris...*

M. Masson (J. B.) est contrôleur général et inspecteur des biens et recettes.

Mais le Palais demeura debout. Monseigneur de Choiseul hésita à bâtir une résidence champêtre dans le bois au Pommereuil. Le Cateau dont il était le seigneur l'emporta.

Son Excellence était d'ailleurs en démêlés avec le magistrat de Cambrai, et avait présenté un mémoire au roi Louis XV, en son nom et en celui de son vénérable chapitre pour être « réintégré » dans les droits et privilèges du duc de Cambrai, et seigneur temporel de sa ville archiépiscopale.

BB 2, page 125

Le 13 septembre, le Roi y répondait par lettres patentes datées de Compiègne, adressées au Parlement de Douay « à nos amis et féaux les gens tenant notre cour de Parlement à Douay, salut ».

Sa Majesté déclarait avoir examiné le mémoire « de notre très cher et bien aimé cousin, le sieur Choiseul, archevêque et de son chapitre, ainsi que les titres et autres monuments de possession, pour établir le caractère et l'étendue de leurs droits », et décide :

I - de maintenir l'Archevêque, le Chapitre et l'Église de Cambrai dans tous les droits de Seigneurie et de Justice qui leur appartient... le tout sous notre souveraineté et à la charge de l'hommage lige et ressort à nous et à nos successeurs roys à perpétuité à cause de notre couronne. (il n'est plus question de l'Empereur... dont l'Archevêque relevait comme comte du Cambrésis depuis 1007 et duc-prince du Saint Empire depuis 1510).

II - Nous confirmons les titres de Duc de Cambrai et de Comte du Cambrésis, avec les honneurs et prérogatives appartenant aux Ducs héréditaires, pour les tenir pareillement de nous et de notre couronne.

III - Notre cousin l'Archevêque duc, et ses successeurs, continueront de nommer Bailly et officiers de leur baillage du Cambrésis... car nous n'entendons rien innover.

IV - Jusqu'à ce que nous ayons fait connaître définitivement nos intentions à ce sujet, nous nommerons la moitié des échevins de Cambrai et l'archevêque l'autre moitié.

Nous passons aux articles concernant notre ville du Cateau, directement ou indirectement (Bois Lévêque, chasses hôpitaux) :

V - Comme par le passé, l'Archevêque nommera le chatelain du Cateau et de la châtelainie, les mayeurs, échevins et autres officiers de justice. Nous n'innovons rien... Les comptes de ladite

châtellenie continueront d'être rendus devant ledit chatelain, en présence d'un commissaire nommé par notre dit cousin, l'archevêque duc.

XI - Les archevêques continueront à jouir des droits de chasse et de pêche qui leur appartient dans leur dites seigneuries, et d'exploiter leurs bois, sans être soumis en aucun cas à la juridiction de nos maîtrises des eaux et forêts.

XIII - Confirmons et maintenons les dits archevêques dans les droits dont ils ont joui ou dû jouir jusqu'à ce jour quant à la nomination de l'abbaye de Prémy, dans la ville de Cambrai, et celle de Saint André au Cateau.

XIV - Cet article porte sur l'établissement d'un hôpital général à Cambrai (lettres patentes de juin 1752 et avril 1754) : « nos lettres patentes seront exécutées : comme seigneurs temporels, les archevêques auront la nomination de deux administrateurs pris dans le chapitre et pourront lesdits archevêques assister à la reddition des comptes du dit hôpital, comme par le passé, par devant les échevins de la ville.

XV - Nous maintenons la communauté et habitants de la ville et châtellenie du Cateau-Cambrésis dans tous les droits, privilèges et immunités dont jusqu'à présent ils ont bien et dûment joui ou dû jouir. Nous voulons qu'à l'Assemblée des États de Cambrai et du Cambrésis soient admis et appelés à l'avenir, les trois ordres de la dite ville et châtellenie, pour ne former qu'un seul et même corps d'état avec ceux dudit Cambrai... nous réservant d'expliquer nos intentions sur la quotité dont ladite ville et châtellenie contribueront dans les subsides et charges communes aux autres États.

C'était en fait l'anéantissement de l'indépendance du Cateau ; jusqu'alors, les impôts et charges du royaume étaient allégés pour la ville et châtellenie grâce à ses privilèges. L'incorporation dans les États du Cambrésis, les mettait dans le régime commun du Cambrésis et sous l'autorité fiscale de l'intendant...

La seigneurie du Cateau serait dorénavant représentée ainsi : le clergé, par l'abbé de Saint André ; la noblesse par le chatelain du Cateau ; le tiers-état par le premier échevin de la ville.

XVII - La présidence des États appartenait aux Archevêques... la préséance demeurerait aux représentants de ses sujets au Cateau sur les trois ordres des villes et duché de Cambray et comté du Cambrésis...

C'était la seule satisfaction platonique donnée au seigneur archevêque qui, dans son mémoire au roy, avait fait valoir que sa ville du Cateau « fut toujours regardée depuis le traité de Nimègue en 1677, comme une dépendance et non comme une partie du royaume ». Ses habitants ne s'étant jamais donnés aux Espagnols. *

* « Le Cateau ne fut ni prise par l'armée française, ni cédée par le Traité de Nimègue ; la ville conserve ses lois, ses usages, son gouvernement et sa liberté ». Pièce 137, pages 294 et 295 du *Mémoire pour l'Archevêque*.

Par d'autres articles, XV et XXI, Sa Majesté maintenait l'archevêque dans les droits de corvée seigneuriale... et autorisait les foires et marchés existants, mais « il ne peut en être établis d'autres sans notre autorisation ».

Ce que Monseigneur de Choiseul semblait gagner comme duc de Cambray, il le perdait comme seigneur du Cateau. Les échevins de Cambrai ne se tinrent pas pour battus : il y eut procès... *Mémoire pour l'Archevêque*... du magistrat de Cambrai contre l'archevêque où les lettres

patentes du Roy sont interprétées... Les restes d'archives au Tabellion du Cateau, échappées aux vicissitudes de ce siècle, renferment des feuillets détachés de ce dernier mémoire... où en termes courtois, respectueux mais fermes, les prétentions de l'archevêque duc sont discutées, et souvent réfutées...

Fragments du Mémoire du magistrat de Cambrai à l'Archevêque

« Le Magistrat de Cambrai aurait désiré ne pas entrer dans un aussi long détail... mais la fidélité qu'il doit au Roy et aux intérêts de la couronne, le soutient de ceux de ville qui lui sont confiés, sous serment, ne lui en ont point permis de s'en abstenir.

Si les gens d'affaires de Mr l'Archevêque le trouvent mauvais, les magistrats en seront vraiment fachés, mais l'attachement et la fidélité du prélat envers la personne sacrée du Roy, les vrais intérêts de l'archevêché même, les rassurent et ne leur permettent pas de craindre qu'il blâme ce que la Religion du serment leur arrache dans ce moment où le silence ne leur paraît que trop criminel...

Par ces raisons, les dits prévost, eschevins et magistrat, supplient très humblement Monseigneur l'Archevêque de vouloir bien donner des ordres pour révoquer toutes prétentions formées en son nom, à la charge de la ville, ou du moins, leur faire remettre ses intentions sur les points de leur délibération dudit jour 17 juin 1767.

BB

Les archives du Cateau ont conservé la lettre de convocation à la réunion des États de Cambrai et du Cambrésis du lundi 17 novembre, adressée au premier échevin du Cateau. « De par le Roy - Cher et bien aimé... donné à Versailles le 9 octobre 1766. - « N'y faites donc faute (d'y assister) car tel est notre plaisir ». Elle a les deux signatures du roi et du duc de Choiseul.

BB 2

L'abbé de Teintot, vicaire général, est l'habituel mandataire de son Excellence Monseigneur de Choiseul pour la seigneurie du Cateau. Le 28 may 1765, l'abbé proposait, pour accélérer les travaux de la chaussée de Cambrai au Cateau, une solution : les communautés de la châtelainie se rendraient adjudicataires des travaux au jour du passément, ainsi « les corvéables seraient moins fatigués, l'on serait assuré d'une bonne administration, avec l'avis et la direction du sieur Richard Pigenier, de Cambrai ». C'est accepté, et la décision est signée.

par le maieur de Catillon,	A. M. Lefebvre
le maieur d'Ors,	A. J. Vallez
le maieur de Basuel,	J. B. Vérin
le maieur de Montay,	N. J. Grésillon
Nicolas Douchez, Druon Noyel, Jean Lenain, J. H. Ladrière,	lieutenants.

Le 26 février 1766, l'aubergiste Fr. Cattiau est frappé d'alignement pour sa maison... du Faubourg de France. Alignement qui est donné ce jour, prenant de la porte de l'Abbaye Saint André qui donne sur le marché aux bêtes, au voisinage du Roi Vainqueur, qui appartient aux moines de Saint André. C'est la nouvelle enseigne de l'Auberge du Cerf (1682), qui devint en 1726 le Cerf volant. Les noms de rues changent aussi : la rue des Parmentiers est aussi appelée rue Parmentier (le père de la pomme de terre), avant de devenir rue Marie Lorgne ; de même la rue du Cuvier deviendra rue Cuvier (le naturaliste savant, l'un des fondateurs du Jardin des Plantes à Paris).

Passage de troupes

CC 26

Le 3 décembre 1765, Claude Lacomblez, laboureur, reçoit l'ordre de réquisition de la mairie : à 5 heures du matin, il sera, avec sa charrette, et deux autres, à la porte du Roi Vainqueur, pour conduire des équipages du Dragon Dauphin à la Capelle. Il sera payé six livres de France.

Joseph Soufflet, aubergiste « au Roy Vainqueur », a eu à loger cette année là, six capitaines, cinq lieutenants, trente-six convalescents et deux cent cinquante hommes. De même, ses collègues, les aubergistes et cabaretiers, ont hébergé force militaires. Les comptes de logements de troupes nous donnent les noms des auberges de ces années 1765-67. Il y a des enseignes évoquant les gloires militaires : après le Roy Vainqueur, au Faubourg de France, il y a le Grand Dauphin, tenu par François Caudron, le Prince de Condé, par François Goffart, le Duc de Bervicq (?) par Charles Lenglet (qui loge deux vivandières), le Duc de Plaisance que tient Fr. Danjour. Il y a des auberges au nom religieux : l'Ange gardien de J. B. Fievet, réservé au régiment de Béarn ; Au nom de Jésus, sur le marché au bois (Louis Dewazière), face au Heaulme (Jean Fr. Déjardin) ; Saint Louis (à la Veuve Dufour) ; Saint Crépin (à Pierre Senaux, Faubourg de Landrecies, près du Pont périlleux sur le ruisseau de Tupigny) ; la Croix Blanche (à Jh. Demaret) ; Jérusalem, à Louis Delpierre, Faubourg de Cambrai.

Il y a de vieux noms : le Soleil d'or (Witeberque) ; la Coupe d'or (J. B. Gantois) auprès du Petit Saint Martin, tenu par Louis Boudar, face à l'église Saint Martin ; l'Arbre d'or, où Joseph Santerre recevra dix capitaines ; l'Etoile (Martin Pierrard père), son fils sera fermier, aubergiste à la Cour de Douay, au Faubourg de France, où la Ville d'Orléans (à Jacq. Théodore Constantin), le Mouton noir (J. B. Warnet), l'Aigle noire (J. B. Milot) se succèdent.

Il y a encore l'auberge « aux Trois couronnes », de Joseph Pollet, le Canard (J. B. Meurant) ; l'Ecu de France (Bricout) ; le Dauphin marin (André Bracq) ; le Petit Cambray (maison Bastien dit la Jeunesse), et l'Opéra... non loin des Récolets que tient la veuve Tillemant et où plus tard (1776), son fils Nicolas lui succédera.

... y passent les recrues allemandes du régiment de Diesbach... les soldats des régiments du Lionnois, Béarn, Nassau, Alsace, Piémont, Auvergne, Soubise, Royal italien Sarre ; officiers, malades logent à l'auberge, les cavaliers, près de leurs chevaux.

Les hommes logent aux corps de garde, près des portes ou dans les caves ; 55 hommes du régiment de Diesbach dorment dans les caves du boulanger François Bouchez, rue Gentille (anciennement Watier de Laonnois), le 17 avril 1765. 18 tambours et 13 musiciens du régiment de Lionnois, dans la cave de J. B. Lorgne, cordonnier, petite rue Saint Martin (puis de la Prison, enfin rue Victor Hugo) ; le cordonnier touche 25 patars moins un double, et le boulanger 55 sols, 1 sol par homme pour ces logements.

Rue de la Prison... en 1765, la concierge avait les clés de la prison, on l'appelait « la geolière ». C'est la « geolière » qui paie les ports de lettres apportées par la poste pour la ville, par le messenger Philippe Bonnaire, (service de Cambrai). Le port d'une lettre était souvent de deux sols ou sous.

Par le messenger Bonnaire, M. Sculfort envoyait à son frère, secrétaire du diocèse et receveur de la fondation de Monseigneur Jonnart, les 96 florins... pour deux années de rente que lui avait remis le massart M. Deudon, rentes dues à la Fondation par la ville.

Les Pères Récollets prêchaient les stations d'Avent, de Carême et de l'octave du Saint Sacrement : en 1766, les prédicateurs de Saint Martin étaient les Pères Anselme Catelain et Bernard Auger. Les Pères assistaient en corps à la messe de la Saint Léopold, patron de Son Excellence, Monseigneur de Choiseul.

M. Pamar était médecin des pauvres, Bombled, chirurgien, et Mme Monarbary, sage femme.

Le 17 novembre, M. Deulin, premier échevin, se rend à l'Assemblée des États généraux du Cambrésis. C'est un événement ! Il y rencontrera l'abbé de Saint André, Mierre Mereau, et le châtelain, le marquis Duhamel de Bourseville.

Le capitaine Jean Antoine Villette... du régiment de Conti-Barrois, a eu des citations très élogieuses ; ayant perdu ses père et mère (sa mère, Marguerite Cousin, veuve Robert Villette, qui fournissait d'huile à brûler les luminaires de l'Église Saint Martin en 1719)... Il n'a plus qu'un frère et une sœur, tous deux en religion : Dom Alexandre Villette, bénédictin à Honnecourt, et la Dame Bernardine du Saulchoir, Philippine Villette. En bon frère, il leur constitue à chacun une rente viagère de cent écus. En bon fils, il fonde douze obits annuels pour le repos de l'âme de ses parents, en l'église Saint Martin. Il est, d'après les comptes de l'église, « capitaine réformé du régiment de Conti infanterie ». Il continue à servir dans l'administration militaire. Maître Louis Flayelle, son cousin, est chargé de payer les rentes à l'église et aux deux religieux.

PROPRIÉTÉS DE MONSEIGNEUR DE SAINT ALBIN
(Archevêché)
Le Cateau

R 3211, 1765-1769

I Moulin du Mont Fourneau, occupé par Fontaine et Tellier.

(le curage de la rivière en aval est nécessaire)

(page 347) Trois petites chambres pour le meunier en sus du moulin, cour et écurie.

II Moulin du Cateau, occupé par Fontaine et Gillet.

Il consiste en une grande cour dans laquelle on entre par une grande ouverture sans porte pratiquée dans les murs de la ville.

(page 351)

rez-de-chaussée, étage, couvert en tuiles

Deux pièces pour le meunier en plus du moutage et magasin à écorces.

III Jardin potager

Ce jardin est situé sur le chemin qui conduit à Cambrai, proche le pont sur la rivière à droite, clos de murs à gauche, tient à un canal qui sert de clôture, par devant au chemin des digues : cette partie est fermée d'un mur de briques.

L'entrée est formée par deux piliers construits en graisserie (pierre bleue) par bas et pierres blanches au dessus avec refends taillés en pierres de diamant, et couverts par des chapiteaux, et terminée par des vazes dont il ne reste que les débris et les arcs de fer. Porte de menuiserie avec guichet au dessus, et petit comble en charpente couverte d'ardoises.

Le jardin est divisé en quatre carrés avec un rond au milieu, et allées autour bordées d'arbres fruitiers. Au milieu, un cabinet de verdure formé par des noisetiers soutenus de poteaux et charpente formant dôme ; le long des murs, sont des ceps de vignes, pêchers et autres arbres sans treillage.

Il y a cabinet formant pavillon couvert en ardoises avec trois croisées.

Les viviers en suite du potager. Il y a trois parties principales, le long de la rivière, séparées par des levées de terre.

1ère partie à la tête, près Pont des Fourneaux qui avait sa décharge particulière dans la rivière par une vanne et écluse.

Les 2^e et 3^e parties ont des vannes de communication et de décharge par le canal qui longe le potager, dans la rivière.

La surface de l'eau de la 1ère partie est plus élevée que la seconde, qui est plus élevée que la troisième. Une vanne réunit la 3^e partie avec le canal.

Jadis l'eau venait de la rivière en aval au Pont Fourneau par une buze ; à présent par diverses sources.

33 planches le subdivise, c'est l'œuvre de M. Ordelot, à qui Monseigneur de Saint Albin avait donné ce vivier à ferme, avec les terres de curage ; il a aussi rechargé la levée ou digue le long de la rivière et la levée à la tête de la 2^e partie.

Les viviers sont présentement à l'abri du débordement des eaux.

Petit pavillon, couvert d'ardoises, avec pièce à cheminée, entre 1^e et 2^e partie, que le sieur Ordelot a fait construire à ses frais. Il serait plus raisonnable de les remettre en prairies ou en pâtures.

R. 3215
Fonds de l'Archevêché
1765

RECONSTRUCTIONS

Sous Monseigneur de Saint Albin au Cateau
dans châtellenie et prévôté

- A) Reconstruction des Essarts, depuis 22 à 24 ans, vers 1742
« par ordre et sous le règne de Monseigneur de Saint Albin »
Logis des fermiers, porte cavalière avec colombier, tenue par J. B. Gosselin
dépenses : 6 686 florins
- B) 3ème ferme de Beaudival, tenue par S. Ant. Stievez
Gros et ancien pavillon, refait depuis 15 à 20 ans. Granges, porte d'entrée avec le
colombier, vers 1748
dépenses : 11 592 florins
- C) Le Quennelet, tenue par Jacq. Sellier, 1741
refait à neuf il y a 24 ans
dépenses : 15 262 florins
- D) L'Avantage, tenu par André Druesne (sur Saint Souplet)
refaite 17 à 18 ans, vers 1748
Dépenses : 8 952 florins
- E) Cense de la Feuillet, au territoire de Montay, tenue par le nommé Sellot
Reconstruite à neuf en 1755 et 1756. Considérable cense ; sa forme est un carré de
28 toises 1 pieds sur 23 toises 2 pieds
Logement, granges, couverts en tuiles ou en paille
a coûté : 19 750 florins
- F) Moulin Tordoir, tenu par le nommé Vitran, (Montay), construit en 1759-1760.
Ce moulin est considérable et à deux tournants.
Corps de bâtiment de 37 pièces sur 32 pieds hors œuvre, avec murs en briques, et
graisseries, ayant plus de 30 pieds de hauteur en quelques endroits du côté de l'eau. Belle
charpente dans le comble couverte avec tuiles
Estimons sa construction à 8 760 florins
- G) Les Fermes de la Haye Tonnoilles, refaites partiellement en 1746-1748
la seconde à neuf 1740-1743, 1772
- H) Église de Catillon, incendiée en 1729
En qualité de gros décimateur, Monseigneur de Saint Albin a fait reconstruire à
neuf le chœur, les sacristies à droite et à gauche de la croisée et les ornements.
Coût : 5 462 florins

Les « greniers du Cateau » et logis du receveur auraient coûté 246 665 florins.

Région du Cambrésis

Chœur de Montrécourt, en 1740 (Monseigneur y a contribué pour les 2/5e

Cure de Quiévy, à neuf, en 1752, idem

Cure de Preux-au-Bois, refaite de 1736 à 1741

R. 3215
1765-1766

PROPRIETES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI
avec les censiers

1ère cense de Ribeaucourt, tenue à ferme par le sieur Poitou à deux lieues du Cateau

2ème cense de Ribeaucourt, tenue à ferme par le sieur Scellier

1ère ferme de Robercourt, tenue à ferme par le sieur Wibail

Les Hayes Tonnoilles

page 317 1ère ferme, tenue par M. Gaudy
 2ème cense, tenue par Joseph Fleurus
 3ème cense, tenue par J. Q. Fleury (?) ou Fleurus

page 321 Ferme de la Grande Malmaison, tenue par Jean Adrien Braque
 Ferme de la Petite Malmaison, tenue par Philippe Willot

Jonc de mer

1ère cense, tenue par Wibail
2ère cense, tenue par Veuve Jamard

Ferme de Tassonné tenue par J. Denize

Ors

Moulin à vent, tenu par Jacques Boucher
Cense, rue aux Anes, tenue par J. B. . Panien, à 2 lieues du Cateau

Catillon

page 343 La Brique (Pierre Antoine Denise)
 Feuillie et Briquette (construites par Dupont et Boucher)

Reumont

1ère cense, Jean Fr. Gibot, laboureur
2ème cense, Gde rue, Fr. Carlier, laboureur
3ème cense (dans village), Jean Quiévrain

Les fermiers Bernard Quiévrain, père et beau père du fermier actuel ont édifié les bâtiments sur terrain de l'archevêché.

Moulin à vent de Reumont, sur la hauteur près du village , Langlois, meunier

Saint Benin

A peu de distance des Essarts, cense tenue par le sieur Millot, laboureur, dans rue du village qui descend à la rivière, avec caves dans le tuffe. La 3ème cave, sous la cuisine est une ancienne issue de carrières.

Moulin de Saint Benin, à droite de la rivière, Vitran, meunier

Cense ou Ferme des Fasciaux, sur paroisse Saint Martin du Cateau, à 1/4 de lieu du moulin, tenue par le sieur Labbé, laboureur.

Puits, four, brasserie, touraille pour sécher les grains

Vestiges de fourneaux de briques

page 130 Saint Souplet

Cense de l'hôpital, Sieur Honoré Tuboise, laboureur

page 145 Arbre de Guise

Cense à deux petites lieues de la ville

François la Ferté, laboureur

Fournil dans caves et souterrains

Cense du Quennelet

Jean Jacq. Sellier, laboureur

avec Tour carrée, volière au dessous pour pigeons, à gauche et attenant à la grand'porte.

Cense de l'Avantage

(sur Saint Souplet) André Druesne, laboureur

Cense du Petit Cambrésis

(sur Mazinghien) à 1/4 de lieue de la précédente, Sébastien Villette

2ème cense, Veuve Nicolas Desjardin, laboureur (fermes édifiées par ancêtres et réparée en dehors de l'archevêché)

R 3215

1765 Solemne

Ferme appelée de Saint Denis au bourg, tenue par Joachim de la Santé, laboureur

Moulin, tenu par Pierre Vitran

page 179 Maison curiale du bourg de Solemne

corps de logis dans rue principale que borde la petite rivière du Béart avec pont

Église, à la charge de l'archevêché, seigneur gros décimateur et collateur de la paroisse.

Visite de la Digue qui arrêta les eaux du Béart à 1/4 de lieue de Solesmes, d'où un canal les conduit à l'écluse du moulin, une digue de 10 toises de long, 15 pieds de large, qui traverse la vallée, à reconstruire ainsi que la levée du premier déversoir.

page 269 Maison pastorale de Saulzoir et Moulin (construit par le prédécesseur de Jérôme Carlier et acheté par lui).

- Page 271 Cense de Quiévy, 3/5 à Saint Sépulcre, 2/5 à l'archevêché
Moulin à vent de Quiévy
- page 276 Maisons curiales de Forest, Preux-au-Bois, Romeries et chœur de
Romery.
- Page 280 Maison curiale de Vertigneul.